L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1597 - VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232


Crédit photos : GettyImages.

Actimat

Avec Bail-Agri, découvrez nos solutions de financement locatif directement chez votre concessionnaire.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 – N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. CM-CIC Bail – Société anonyme au capital de 26 187 800 Euros – Siège social : Tour D2, 17 bis Place des Reflets, 92988 Paris La Défense CEDEX – France – RCS Nanterre 642 017 834 – N° ORIAS : 09 046 570.

Coopératives

Dijon Céréales travaille pour « *Demain* »



Crise de la Covid, mauvaise récolte, prise en compte du changement climatique, digitalisation, volonté de préparer l'avenir… Ces facteurs convergents ont alimenté la réflexion du groupe coopératif dijonnais dans la genèse de son plan de développement nommé « Demain ». Ce dernier, mis en œuvre pour la période 2021-2025 veut mettre le groupe en ordre de bataille dans un contexte agricole soumis à de profondes mutations. Des départs et des fermetures de sites sont aussi sur la table. *Page 18*

Côte d'Or

› Pommes de terre

Pas trop la frite



Nièvre

› Assemblée générale des JA

Des débats de haut niveau



Yonne

› Syndicalisme

La FDSEA en assemblée générale



Pages 23 - 26

En direct de la MSA

Encarts : Avenir Motoculture (sur certains cantons), DAFP (sur certains cantons), De Bruin (sur certains cantons), Natura Lisa (sur certains cantons).





Sommaire

Côte d'Or
04 • Pommes de terre : Pas trop la patate
05 • Vente directe : Du grand n'importe quoi
06 • Chambre d'agriculture : Un partenariat avec GRDF
07 • Action syndicale : à peine croyable
08 • Agroalimentaire : Fallot, un anniversaire et un nouvel outil

Nièvre
09 • JA : Des débats de haut niveau
10 • Élevage : Une journée réussie malgré le contexte sanitaire
11 • FDSEA : Quel syndicalisme demain ?

Yonne
12 • FDSEA : Climat, revenu, projets, demande de soutien...
13 • FDSEA : Mettre l'accent sur les difficultés des zones intermédiaires
14 • Ferme et caves ouvertes : La découverte du monde agricole et des produits locaux
15 • Forêt : *« Une crise sanitaire sans précédent »*

Région et ailleurs
16-17 • Votre journal : Quand Terres de Bourgogne veut se réinventer
18 • Coopératives : Pour Dijon Céréales, c'est déjà « Demain »
19 • Vin : Il n'y a plus (que deux) saisons…
20 • Point de vue : Regarder dans le rétroviseur pour construire l'agriculture durable de demain
21 • Récoltes 2020 : Moins de possibilités d'exportations pour la France

Dossier
23-26 • En direct de la MSA

Filières
27 • Élevage Un Space sans public mais pas sans lendemain
28 • Cultures Bio: Bilan de campagne 2019-2020
29 • Cultures Colza : Lutte contre la grosse altise adulte

Infos Services
30 • Économie et gestion
31 • Analyses et tendances
32-33 • Petites annonces
34-37 • Annonces légales
39 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Opinion

« J'ai mal à ma République ! »

Jérôme Despey, secrétaire général de la FNSEA, livre son point de vue après la signature, par Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, d'un appel émanant de l'association *« Nous voulons des coquelicots »* réclamant l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.

En apprenant, le 15 septembre, que Madame Pompili soutenait publiquement l'appel des coquelicots, j'en suis tombé de ma chaise ! La numéro 3 du gouvernement de la République Française signe une pétition sans que personne ne s'en émeuve… Une pétition qui mérite d'être lue tant l'obscurantisme qui la guide est symptomatique de l'extrémisme qui guide ses auteurs. Extraits : *« Les pesticides sont une tragédie pour la santé. Ils provoquent des cancers, des maladies de Parkinson, des troubles psychomoteurs chez les enfants, des infertilités, des malformations à la naissance (…) Quand un pesticide est interdit, dix autres prennent sa place. Il y en a des milliers »* ! Jamais ne sont évoquées la recherche, l'innovation et le développement, pourtant sources de progrès et de solutions face aux attentes de la société… Jamais n'est mentionnée la question de l'accès à l'alimentation (sans même parler de l'objectif de souveraineté alimentaire…), alors même que plus de 7 millions de personnes sont en situation de précarité alimentaire en France ! Jamais n'est proposé un quelconque dialogue avec les agriculteurs, pourtant pas les moins concernés… Comment une ministre peut-elle soutenir de telles méthodes ?! Et que dire de la conclusion de cette pétition : *« Nous exigeons de nos gouvernants l'interdiction de tous les pesticides de synthèse en France. Assez de discours, des actes »*. La ministre ne se sent-elle pas en situation de responsabilité pour lancer un appel au gouvernement ? Comment le Premier ministre peut-il tolérer ces agissements ? La République tombe bien bas quand une ministre s'abaisse à signer des pétitions envers le gouvernement. À moins que ce ne soit qu'une ministre qui manque de courage pour assumer la défense de l'intérêt général de la souveraineté alimentaire et l'activité sur les territoires, au moment où tout le monde parle de relocalisation…



Photo : FNSEA

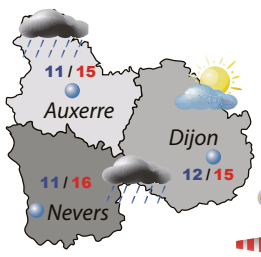
Pour le secrétaire général de la FNSEA, la position de Barbara Pompili est incompréhensible.

Jérôme Despey,
secrétaire général de la FNSEA

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Vendredi 25 Septembre



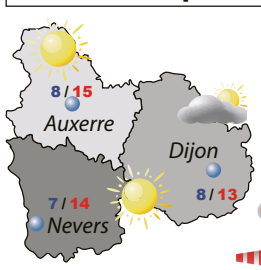
Mitigé
Ce vendredi sera partagé entre précipitations et belles éclaircies localement.

T° mini : 10 à 12°C
T° maxi : 14 à 16°C

Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Saint Hermann
Soleil : 07h43 - 19h43
Lune : 17h09 - 00h28

Samedi 26 Septembre



Beau temps
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques nuages par endroits.

T° mini : 7 à 9°C
T° maxi : 13 à 16°C

Vents : Ouest 20 km/h

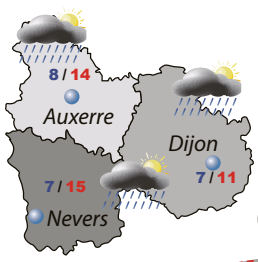
Saint Damien
Soleil : 07h44 - 19h41
Lune : 17h51 - 01h29

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 27 Septembre



Averses
Des averses sont attendues tout au long de cette journée.

T° mini : 7 à 9°C
T° maxi : 12 à 15°C

Vents : Est 10 km/h

Saint V.de Paul
Soleil : 07h46 - 19h38
Lune : 18h24 - 02h35

Prévisions à 7 jours

Lundi 28 Septembre au Mercredi 30 Septembre

Un ciel nuageux à couvert s'annonce.

Vents : Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini : 9 à 11°C T° maxi : 23 à 25°C

Du Jeudi 1 Octobre au Dimanche 4 Octobre

Le ciel sera voilé et quelques pluies sont attendues pour ce samedi.

Vents : Sud-Ouest à 10 km/h
T° mini : 9 à 11°C T° maxi : 24 à 26°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Copa

Les priorités de Christiane Lambert

Nouvellement élue à la tête du Comité des organisations professionnelles agricoles (Copa) de l'Union européenne Christiane Lambert a livré ses priorités pour les deux ans qui viennent.



Photo : Actuagri

Réforme de la PAC, autosuffisante stratégique ouverte et dialogue avec la société. Tels sont les trois principaux axes de la feuille de route que s'est fixée Christiane Lambert, élue présidente du Comité des organisations professionnelles agricoles (Copa) de l'Union européenne le 18 septembre, pour les deux années de sa présidence. Après avoir rendu hommage à son prédécesseur, le président du DBV Joachim Rukwied qui *« a réalisé un travail extrêmement important »*, elle s'est déclarée *« déçue »* par le discours que la présidente de la Commission européenne, Ursula Van der Leyen, a prononcé le 17 septembre. L'ancienne ministre allemande de la Défense n'a pas fait référence à l'agriculture. Christiane Lambert espère pouvoir la rencontrer dans les prochaines semaines pour lui faire comprendre que *« le plan de relance économique européen ne peut pas et ne pourra pas se faire sans les agriculteurs […] L'heure est venue pour l'Union européenne de reconnaître son ambition agricole »*, a martelé la présidente du Copa. Christiane Lambert lui présentera notamment sa feuille de route qui mentionne, en tête de liste, la réforme de la PAC. *« Il faut réaffirmer que la PAC est d'abord une politique pour l'alimentation des Européens et qui contribue aux équilibres mondiaux […] Nous sommes d'accord pour partager les objectifs environnementaux de la Commission européenne »*, a-t-elle déclaré lors de sa conférence de presse, faisant référence aux objectifs *« Biodiversité 2030 »* et *« Farm to Fork »*.

Rien au détriment du revenu des agriculteurs

Elle pose toutefois une condition sine qua non : *« Rien ne se fera au détriment du revenu des agriculteurs »*. Reprenant le mot d'Henri Brichart, ancien vice-président du Copa, elle assure qu'il est *« difficile d'être plus vert quand on est (financièrement) dans le rouge »*, fustigeant au passage *« ces niveaux fixés de façon parfois dogmatique »*, par exemple sur l'usage de produits phytosanitaires, *« sans faire d'étude d'impact »* et sans garantir les revenus des agriculteurs. Souhaitant concilier productivité et durabilité, Christiane Lambert affirme que *« l'agriculture est une solution contre le changement climatique […] On doit le dire et le monétiser »*. De même, dans le cadre des relations commerciales internationales, elle attend que l'Europe pèse dans les négociations et que *« l'on puisse commercer à armes égales […] si nous sommes soumis à des restrictions plus dures, il ne peut pas y avoir en même temps l'ouverture à tout va des frontières »*, a affirmé Christiane Lambert. À ce titre, elle s'inquiète des conséquences d'un éventuel *« No Deal »* avec les Britanniques en plein Brexit ainsi que des concessions qui pourraient être faites, notamment sur la viande bovine et ovine, avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Elle fait sienne l'approche de l'ancien commissaire européen au Commerce, Phil Hogan (Irlande) qui parlait d'*« autonomie stratégique ouverte »*.

Pédagogique et offensive

L'idée est de sécuriser les filières stratégiques sur le continent (santé, agriculture, etc.) pour assurer à la fois autonomie et indépendance et favoriser ensuite leur développement pour répondre aux activités commerciales parfois agressives de nos concurrents (États-Unis, Chine…) sur le marché mondial. *« Le secteur agroalimentaire ne peut être pris en otage, être la variable d'ajustement en fin de négociations commerciales »*, a-t-elle soutenu. Quant au dialogue avec la société sur les sujets sensibles du bien-être animal, de la réduction des produits phytosanitaires, etc. Christiane Lambert entend inscrire sa présidence dans les pas de ses prédécesseurs, en y ajoutant toutefois une dimension à la fois pédagogique et offensive. Si sur la forme, elle se dit d'accord pour développer le dialogue et répondre aux attentes de la société, elle n'entend rien sacrifier et surtout ne pas répondre aux *« décisions hâtives et intempestives »*. Pour elle, *« l'agenda de solutions à proposer doit être compatible avec l'évolution de nos exploitations. Ce sont les agriculteurs qui appliqueront ces dispositifs parfois coûteux. Si les règles du jeu changent trop vite, nous n'arriverons pas à suivre […] l'agriculture est une activité de temps long »*, a-t-elle affirmé. Convaincue que l'agriculture est un *« accélérateur de la relance, pour des territoires vivants et attractifs »*, elle entend en donner une *« vision moderne »* et *« reconnecter les citoyens »* avec elle.

ACTUAGRI

Focus Inquiétudes sur la peste porcine

Interrogée sur l'épidémie de peste porcine africaine qui vient de toucher l'Allemagne, Christiane Lambert, elle-même éleveuse de porcs, s'est dite préoccupée par le possible effet domino que l'interdiction d'exporter pour l'Allemagne pourrait avoir sur le marché intérieur. Les cours restent très instables et se sont effondrés en Belgique, Pologne et Roumanie. Pendant ce temps, la Russie a réussi à exporter 44 000 tonnes de viande de porc, notamment vers les marchés asiatiques, subtilisant des parts de marché aux Français et aux Européens. Christiane Lambert demande que l'UE mette en place des mesures de stockage pour réguler les cours. Elle réclame aussi de mettre un terme aux règles de *« nationalisation »* de cette épizootie qui serait remplacée par une règle de *« régionalisation »*.

en bref

Bière Deux brasseries de l'Yonne distinguées

Le 10 septembre, la remise des prix des World Beer Awards 2020 a eu lieu à Londres. Ce concours de référence est organisé depuis plus de 10 ans. La brasserie française s'est vue remettre 129 médailles pour la saveur et le style de ses bières, dont 98 pour les adhérents de Brasseurs de France, qui compte 24 brasseries récompensées, dont deux de l'Yonne : Il s'agit de la brasserie de Vézelay et de la brasserie Maddam, à Chablis. Avec plus de 2000 brasseries réparties sur l'ensemble du territoire, la France est devenue en 2020 le premier pays de l'Union européenne en nombre de sites de production, multipliant du même coup le nombre de marques et de types de bières élaborées dans l'Hexagone.

Vin La Saint-Vincent tournante reportée

Le comité d'organisation de la Saint Vincent Tournante 2021 a opté pour la raison, préférant reporter en janvier 2022 la fête initialement prévue à Puligny-Montrachet, Corpeau et Blagny en janvier 2021. Les conditions sanitaires actuelles et les incertitudes liées aux décisions gouvernementales ne permettent pas aux organisateurs d'envisager cet événement en toute sérénité. Après avoir consulté les villages ayant réservé les dates futures, la Confrérie des Chevaliers du Tastevin a entériné ce report.

Sécheresse Le ministre assouplit la comptabilisation des cultures dérobées en Surfaces d'intérêt écologique (SIE)

Vu l'aggravation de la sécheresse en septembre, le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie *« autorise la possibilité pour les cultures dérobées d'être comptabilisées en tant que Surface d'intérêt écologique (SIE), y compris lorsque ces cultures connaissent des problèmes de levée »*, indique un communiqué le 17 septembre. Le ministre estime que le manque de précipitations et la sécheresse du sol, constatés sur une grande partie de la France durant la première quinzaine de septembre, compromettent la levée des cultures dérobées. Ces dernières doivent être présentes pendant huit semaines, à partir d'une date définie par les départements, pour être valorisées SIE dans le cadre du paiement vert. Pour faciliter la mise en œuvre agile de cette mesure, les préfets départementaux s'appuieront sur un zonage qu'ils détermineront *« au regard des conditions climatiques locales »*, précise le communiqué. Quant aux exploitants, ils devront signaler leur problème de levée de cultures dérobées semées à leur Direction départementale des territoires (DDT) et demander une dérogation pour cas de force majeure, afin de *« maintenir le caractère SIE de la culture, y compris en cas de contrôle sur place »*.

Santé Des réserves de sang au plus bas en Bourgogne Franche-Comté

Rentrée scolaire, crise sanitaire entraînant des incertitudes sur l'organisation possible et la fréquentation des collectes en entreprise et en milieu étudiants, reprise de l'activité hospitalière, autant de facteurs qui génèrent un effet délétère sur les réserves de sang… les prévisions restent trop faibles. Le stock reste faible malgré l'appel à la mobilisation lancé fin août et les prévisions sont préoccupantes. L'établissement français du sang (EFS) a de grandes difficultés sur le groupe O, pour lequel il ne parvient pas depuis cet été à rétablir l'équilibre. Une forte et immédiate mobilisation des citoyens est nécessaire afin de contrecarrer cette tendance baissière et assurer l'approvisionnement des hôpitaux et cliniques, qui ont repris leur activité à plein régime à la rentrée. Les citoyens de Bourgogne Franche-Comté sont donc invités à vérifier sur le site de l'EFS les horaires des collectes les plus proches et à prendre rendez-vous pour leur prochain don. Jusqu'au 26 septembre, près de 70 collectes mobiles sont organisées dans la région en plus des 7 maisons du don ouvertes quasi quotidiennement. Autant d'occasions de pouvoir sauver des vies.



Pommes de terre

Pas trop la frite

La récolte accuse une baisse de 15 t/ha à l'EARL de la Sans-Fonnaise, au sud de Dijon.



La récolte nécessite l'embauche de plusieurs saisonniers.



Hervé Vincent évoque les résultats et la vente directe des 2, 3 et 4 octobre à Fénay.

Les 22 hectares de pommes de terre de la Ferme La Sans-Fonnaise sont en plein arrachage depuis le 8 septembre. La récolte des variétés Manitou, Artémis, Mona Lisa, Gourmandine et Adora devait se terminer cette fin de semaine à Fénay. Hervé Vincent, salarié de l'exploitation, livrait ses impressions à mi-parcours : *«L'impact de la sécheresse et des fortes températures est plus que certain. Il fallait s'y attendre : les volumes sont en baisse malgré un tour d'eau de 35 à 40 mm réalisé chaque semaine depuis l'implantation des cultures le 1er avril. Nous ferons le bilan en temps et en heure mais, pour l'instant, dans nos deux premières variétés récoltées, à savoir Artémis et Manitou, il manque environ 15 t/ha. Le rendement final devrait tourner autour de 35 à 40 t/ha. Heureusement, la qualité est au rendez-vous et il y a quand même du calibre»*.

Un commerce perturbé

L'autre fait marquant de l'année est la perturbation du marché due à la crise sanitaire. La Ferme La Sans-Fonnaise, qui écoule une grande partie de sa production dans les collectivités et les restaurants, a été considérablement impactée au printemps. *«Le confinement a engendré pas mal de problèmes pour vendre nos pommes de terre»*, poursuit Hervé Vincent, *«nous avons limité la casse grâce à nos plus fidèles clients. Tout n'a malheureusement pas été sauvé. Un camion entier a notamment été donné à un éleveur pour qu'il puisse alimenter ses animaux. Il ne faudrait pas que ce genre d'évènement se répète tous les ans... D'autant que le coronavirus, nous n'avons sans doute pas fini d'en entendre parler»*.

Vente directe

La Ferme de la Sans-Fonnaise prépare sa grande porte-ouverte annuelle le week-end des 2, 3 et 4 octobre. L'exploitation de Fénay se fait une nouvelle fois l'hôte de l'association des Producteurs du Dijonnais pour organiser et accueillir cet événement qui a reçu 3500 personnes l'an passé. *«Une quinzaine d'agriculteurs locaux seront présents, il y aura de nombreux produits à disposition comme des oignons, des confitures, des escargots, de la viande, des volailles, des fromages, du miel et j'en passe. De notre côté, ces trois journées nous permettent généralement de vendre une trentaine de tonnes de pommes de terre. Pour nous adapter à cette crise sanitaire, nous n'organiserons pas de restauration ni de buvette. Les précautions et règles d'hygiène en vigueur seront bien entendu respectées. Les masques seront obligatoires, du gel hydroalcoolique sera fourni à l'entrée»*.

AG

Pommes de terre

Avec ou sans patates ?



Aurélien Gagnepain évoque les rendements et la mise en place de l'irrigation goutte à goutte sur une partie de la culture.



Près de 400 potirons ont été offerts aux clients venus dimanche dernier à Bessey. Des prénoms étaient gravés sur chaque cucurbitacées. Cette journée a été l'occasion de fêter le 100ème anniversaire de la ferme familiale.

La famille Gagnepain, à Bessey-la-Cour, dresse le bilan de sa récolte de pommes de terre, dont une grande partie a été écoulée le week-end dernier lors de sa porte ouverte.

C'est une tradition chaque année à Bessey-la-Cour, petit village près de Bligny-sur-Ouche : la famille Gagnepain organise une grande journée porte ouverte au cours de laquelle plusieurs tonnes de pommes de terre fraîchement récoltées sont proposées au public.

Ce rendez-vous très convivial s'est tenu dimanche dernier en présence de nombreux visiteurs. Aurélien Gagnepain, 37 ans, profite de l'occasion pour évoquer les récoltes de l'année qui se sont intéressées aux variétés Marabel, Charlotte, Manitou et Vitelotte. Avec 15 tonnes de pommes de terre sur 1,30 ha, le rendement 2020 est *«encore loin de celui des meilleures années»* mais toujours *«beaucoup plus intéressant que celui de 2019»*, année durant laquelle seulement 7 tonnes avaient été récoltées. La mise en place d'une irrigation goutte à goutte sur 80 ares a été la grande nouveauté de cet exercice, ce système a permis de limiter l'impact de la nouvelle sécheresse : *«Nous avons réalisé un forage de 74 mètres en octobre pour nos bovins et nos volailles. L'opération a été onéreuse avec un coût de 20 000 euros, mais celle-ci permettra de réduire significativement notre facture d'eau, qui était montée jusqu'à 6 000 euros par an. Nous en avons profité pour tester ce système d'irrigation, dans la limite de ce que nous pouvions faire vis-à-vis de nos contraintes et du débit de 2m3/h que nous avons. Le bilan est intéressant, nous avons plus que doublé les volumes par rapport à la partie non irriguée»*.

Aurélien Gagnepain ajoute que ce système fournit de l'eau directement aux racines, tous les 30 centimètres, et évite toute humidité sur les feuilles. Cette caractéristique diminue significativement le risque de brûlure de la pomme de terre ou le développement de maladies, notamment fongiques.

AG



Vente directe

Du grand n'importe quoi

Un agriculteur d'Aubigny-la-Ronce, près de Nolay, est confronté à un nouvel impôt, la TLPE, qui lutte contre la « pollution visuelle » des enseignes publicitaires.



Jean-Pierre Mignot vient de retirer l'enseigne devant son magasin ainsi qu'une autre, à l'arrière du bâtiment, pour ne plus payer sa facture annuelle, dont le dernier montant s'élevait à 1 129 euros.

Notre pays est le plus taxé au monde. Cette première place, la France y tient vraiment beaucoup. À tel point qu'elle fait preuve de beaucoup imagination pour conserver son rang. Jean-Pierre Mignot, agriculteur à Aubigny-la-Ronce, ne dira certainement pas le contraire et souhaite même aborder le sujet.

Ce producteur de 62 ans payait depuis deux ans la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE), parfois dite de *«pollution visuelle»* : *«Comme beaucoup de monde, je ne savais pas du tout de quoi il s'agissait. Mais j'ai été très vite remis au goût du jour… Cette taxe a été créée il y a trois ans au niveau national, chaque commune a le choix ou non de la mettre en application sur son territoire»*.

1 840 saucisses

Jean-Pierre Mignot est propriétaire d'un petit magasin à Chevigny-Saint-Sauveur, près de Dijon, où ce Côte-d'Orien vend tous types de produits agricoles avec Daniel, son frère. *«Notre enseigne, située en haut de l'entrée, était une pollution, il faut bien le croire car j'ai aussitôt payé la taxe. L'enseigne portait le nom de notre magasin, La Corbeille aux saveurs. Cela fait deux ans que je tentais d'avoir un rendez-vous avec un élu municipal pour en savoir davantage, mais cela n'a pas été possible. Il y a quelques jours, j'ai décidé d'enlever l'enseigne pour ne pas devoir payer une troisième fois cette taxe. Son montant s'élevait à 1 129 euros. J'ai fait mon calcul, cette somme équivaut à 1 840 saucisses, 1 240 salades ou bien 4 188 œufs vendus chez nous, ce n'est pas rien»*.

L'éleveur apprend qu'un prestataire de services est systématiquement réquisitionné : *«celui-ci fait le tour de tous les commerces et des industries, il prend des photos et renseigne plusieurs données dans un logiciel qui établit ensuite une facture. Plusieurs critères seraient pris en compte: les dimensions de l'enseigne mais aussi celles du bâtiment. Apparemment, la ville de Chevigny gagnerait 65 000 euros avec ce dispositif»*.

Incompréhension

Jean-Pierre Mignot reconnaît volontiers certains excès dans les dispositifs publicitaires : *«il y en a parfois beaucoup trop, dans plusieurs endroits, mais de là à créer une telle taxe…. Non, c'est vraiment du grand n'importe quoi. Les taxes attribuées aux grandes distributions sont certainement beaucoup plus conséquentes mais, par rapport aux chiffres d'affaires réalisés, elles ne doivent pas autant peser que chez nous. Nous avions installé cette enseigne il y a vingt ans, quand nous sommes arrivés ici. Là, on nous pond ça, comme ça, du jour au lendemain et il faut payer… Je pense aux petits restaurants, situés au bout d'une rue: s'ils n'ont pas leur pancarte, comment vont-ils pouvoir attirer des clients ? Pour l'anecdote, plusieurs personnes m'avaient récemment reproché de ne pas être assez identifié, ici, à Chevigny !»*

AG

Charolais

Rosalie, oh !

Un veau femelle du Gaec Froidurot a fait sensation le 11 septembre à Magny-Cours.

Sept animaux présentés, neuf prix remportés ! Le Gaec Froidurot a réussi sa récente sortie dans la Nièvre, à l'occasion du concours national des veaux charolais. L'élevage de Jours-lès-Baigneux s'est notamment distingué avec son veau Rosalie, premier de sa section et brillant deuxième du prix d'honneur femelle.

Geoffrey et Vincent Froidurot repartent également avec le deuxième prix d'ensemble avec ce même animal, qui était accompagné sur le ring de Rhubarbe et Rhapsodie, cette dernière ayant obtenu un troisième prix de section dans sa catégorie. Quatre veaux mâles ont également concouru, Romarin et Realmadrid signent chacun un deuxième prix. Richelieu et Rubis se classent sur la troisième marche de leurs sections respectives. Ce quatuor charolais permet aux éleveurs côte-d'oriens de repartir avec le deuxième prix d'ensemble dans la catégorie mâle. Charles Virely, d'Écutigny, et Nicolas Guenot, d'Allerey, étaient les deux autres ambassadeurs du département à ce concours, qui a réuni 222 veaux mâles et 58 veaux femelles, issus de 90 élevages. Parmi les autres résultats du 21, un troisième prix de section a été remporté par Ronaldo, veau de Nicolas Guenot.

AG



Rosalie a décroché le premier prix de sa section, puis le deuxième prix d'honneur du concours.



DeLaval EXPERT ROBOTIQUE
CHAPUIS FRÈRES
Votre spécialiste de la traite sur les secteurs Côte d'Or, Yonne et Aube






Nouveau Robot V310 **Roto** **Salle de traite**

21450 Saint Marc/Seine - 03 80 93 22 28
Alexis Chapuis - 07 78 87 26 57
www.chapuis-freres.fr
DeLaval

► Agenda

07/10 L'assemblée du GDS sur internet

Compte tenu des conditions sanitaires Covid-19 actuelles, l'assemblée générale du GDS (initialement prévue le 31 mars) aura lieu le 7 octobre à 14 heures à huis clos. Les adhérents y seront représentés par les présidents de leur GDS cantonal. L'ordre du jour est le suivant : présentation des comptes arrêtés au 30 septembre 2019, rapport d'activité du secrétaire général, rapport moral et d'orientation du président, présentation du plan départemental d'action contre la tuberculose bovine, questions diverses. Cette assemblée générale sera diffusée sur internet. Il est possible de poser des questions à cette occasion en les envoyant par mail : gds21@reseaugds.com ou en appelant le 03 80 69 67 30 avant le 5 octobre. Informations plus complètes bientôt disponibles sûr : gdsbfc.org

25 au 27/09 Journées commerciales charolaises

La Fédération charolaise de Côte-d'Or organise comme chaque année ses journées commerciales d'automne dans les élevages du département. Cette édition se déroule les 25, 26 et 27 septembre. Vente de reproducteurs inscrits au HBC avec garanties sanitaires, de race pure et de performances. Pour avoir la liste des éleveurs ou plus d'informations, contacter le secrétariat de la Chambre d'agriculture à Créancey (03 80 90 68 80, lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr). La liste des bovins à vendre est disponible sur le site de la Chambre d'agriculture (bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor). Une vidéo leur est dédiée (http://simongenetic.com).

► Formations

30/09 à Pouilly en Auxois Rédiger son DUER

Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

12/10 (à distance) et 22/10 à Bretenière - Autoconsommer grâce au photovoltaïque

Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

15/10 Créancey Abreuver ses animaux avec une eau de qualité

Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr



Chambre d'agriculture

Un partenariat avec GRDF

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et GRDF officialisent leur travail en commun auprès des porteurs de projet de méthanisation.



Les membres du bureau de la Chambre d'agriculture, réunis le 14 septembre, ont fait le point sur la filière biométhane et sur les projets de méthanisation agricole en injection. La Côte-d'Or compte actuellement huit unités des méthanisation agricoles en fonctionnement, valorisant toutes le biogaz par cogénération. D'ici début 2021, deux nouvelles unités seront mises en service, dont une en injection. GRDF est le principal distributeur de gaz naturel en France. Il exploite, entretient, maintient et développe le réseau public de distribution de gaz naturel et achemine le gaz naturel dans les communes qu'il dessert, en toute sécurité, jusqu'aux foyers de 11 millions de clients, quel que soit leur fournisseur d'énergie. GRDF assure la distribution du gaz naturel dans 9 557 communes en France au travers d'un réseau de distribution publique de 200 715 km.

Dans le cadre de ses missions de service public, GRDF a pour ambition de développer la filière biométhane et son injection dans le réseau de distribution de gaz. En accompagnant tous les porteurs de projet, GRDF concrétise son engagement à développer la filière d'injection de biométhane. La Chambre d'agriculture participe à l'émergence et à l'accompagnement de la méthanisation agricole par son ancrage territorial et son lien privilégié avec les agriculteurs et les collectivités. Elle s'implique notamment pour sensibiliser les différents acteurs, animer la réalisation d'un schéma territorial de développement de la méthanisation et rappeler les enjeux liés à cette activité via des réunions d'information et des formations. La Chambre d'agriculture accompagne ainsi les agriculteurs dans la saisie d'opportunités de diversification et donc de recherche de nouvelles sources de revenu.

Dans le cadre de leurs missions, la Chambre d'agriculture et GRDF souhaitent mettre en œuvre un plan d'actions sur des zones du territoire propices à l'injection croisant le potentiel agricole et de consommation gazière. L'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route permettant l'émergence de projets fait l'objet d'une convention portant sur la sensibilisation et la mobilisation des agriculteurs du département pour le déploiement de la méthanisation agricole. Cette convention a été signée par Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture et Denis Mécrin, chef de projet biométhane Région Est et Bourgogne-Franche-Comté.

SYLVIE LEMAIRE, CA21

Main-d'œuvre

Besoin d'une secrétaire comptable à temps partiel ?

Le groupement d'employeurs Agri Ressources 21 a pour mission de mutualiser les besoins de main d'œuvre à temps partiel au niveau local afin de pouvoir constituer et proposer des postes pérennes aux salariés. Cette démarche permet aux adhérents de bénéficier de manière durable d'un salarié le temps dont ils en ont besoin, tout en se déchargeant de la gestion administrative liée au salariat (contrat de travail, bulletin de salaire, MSA…).

S'il est vrai que les exploitants font appel à Agri Ressources pour la mise à disposition d'un salarié agricole sur leur exploitation ou pour leur besoin de main d'œuvre saisonnière, nous accompagnons également les structures pour leurs besoins administratifs. Le groupement emploie déjà une assistante dans ce domaine qui intervient auprès de deux adhérents pour diverses tâches comme la saisie des opérations courantes, la facturation, le suivi des paiements et la relance des clients, la TVA…

Vous êtes en vente directe, avez une activité de service ou avez tout simplement besoin d'un coup de pouce pour la gestion et le suivi de vos papiers, le groupement d'employeurs vous propose de partager le temps de travail d'une secrétaire comptable (F/H) avec d'autres entreprises sur votre secteur. Vous pourrez ainsi déléguer certaines tâches administratives et vous concentrer sur votre métier ! Agri Ressources a actuellement un projet de recrutement d'une assistante administrative et comptable (F/H) sur le secteur de Genlis et recherche des entreprises intéressées par le partage salarial. Contact : Pascaline Ginet (03 80 68 67 68 ou geagricoles21@gmail.com)

Action syndicale

À peine croyable

La députée de la quatrième circonscription s'oppose au retour des néonicotinoïdes et valide, indirectement, la disparition de la moutarde et du colza dans le département.


Soixante-dix agriculteurs FDSEA-JA se sont rendus vendredi à Arrans, dans le Châtillonnais, devant le domicile de Yolaine de Courson.

Dans une interview accordée au journal Le Bien public le 16 septembre, Yolaine de Courson dénonce un projet de loi visant à autoriser le retour des néonicotinoïdes sur betteraves. Cette prise de position, plutôt dogmatique, est *«extrêmement mal»* vécue par les syndicats FDSEA-JA, qui voient pourtant là une solution contre la problématique insectes et qui dénoncent depuis plusieurs semaines la disparition de solutions insecticides efficaces pour la relance des cultures de colza et de moutarde en Côte-d'Or. Pour exprimer sa profonde colère, une délégation d'agriculteurs a organisé une opération coup de poing le 18 septembre à Arrans. De la paille, des pneus et des palettes ont été déversés devant le domicile de la députée du groupe *«Écologie, démocratie, solidarité»*. Les agriculteurs souhaitaient échanger collectivement avec Yolaine de Courson. Demande rejetée, car cette dernière n'acceptait de dialoguer qu'avec seulement trois exploitants. C'est donc par voie de presse et internet que chaque partie a pu s'exprimer.

Un faux problème

Yolaine de Courson affirme que l'on *«flingue la vie sur terre»* avec les néonicotinoïdes. La FDSEA et les JA, de leur côté, rappellent que de nombreux apiculteurs professionnels travaillent avec les agriculteurs, néonicotinoïdes ou non : *«Selon les chiffres officiels, moins de 4% de la mortalité des abeilles pourraient être attribués à des problèmes de pollutions diffuse, dont les pesticides. En revanche, des problèmes de disponibilité de la nourriture, comme celle que fournissait le colza que nous ne pouvons plus produire faute de contrôle des ravageurs, ont une certaine tendance à fragiliser les colonies. Ainsi que des champignons et autres frelons asiatiques non traités»*.

Des coccinelles ?

Yolaine de Courson prône d'autres façons *«plus écologiques»* pour lutter contre la prolifération d'insectes, comme par exemple les coccinelles qui pourraient, selon elle, contenir les pucerons. Cette proposition *«ne tient que dans un cadre théorique fumeux»* selon les deux syndicats agricoles : *«les coccinelles attaquent les pucerons une fois qu'ils sont là, sauf qu'une seule piqure de puceron, avant la prédation, suffit à transmettre la jaunisse (de la betterave, mais aussi du blé ou de l'orge) : un premier problème temporel. Et en cette année chaude, les pucerons étaient présents plusieurs semaines avant les coccinelles: un vulgaire problème de cycle biologique, mais nous ne reviendrons pas dessus. Ils ont donc largement eu le temps de faire des dégâts avant la prédation. Les agriculteurs bios de la quatrième circonscription pourront certainement confirmer que de nombreuses parcelles ont été retournées bien avant récolte à cause des dégâts incontrôlables de pucerons, malgré l'arrivée effective mais tardive des coccinelles. Par ailleurs, madame la Députée, si vous voulez du progrès agricole, nous vous encourageons à vous élever, à nos côtés, contre la destruction d'essais visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires grâce à la génétique, mais aussi les besoins en eau des cultures, leur résistance aux climatx extrêmes...Mais jusqu'ici nous n'avons pas eu de soutien de votre part»*.

«Martine à la ferme»

Les agriculteurs redoutent la disparition des filières moutarde et colza, qui obligerait la France à importer de l'étranger deux cultures produites de manière intensive, non raisonnée et traitée avec des molécules interdites dans l'Hexagone : *«les filières agricoles, la betterave, mais aussi le colza par exemple, contribuent largement à la souveraineté alimentaire française, à l'emploi dans les territoires, et à notre balance commerciale, même si tous ces aspects tendent à se réduire depuis que certains décideurs, sous la pression de lobbies écologistes hors sol, ont décidé de prôner uniquement le modèle Martine à la Ferme»*.

Réaction Les agriculteurs face aux Famas

«Les propos insultants et mensongers de Madame la députée Yolaine de Courson concernant le débat sur les néonicotinoïdes ont profondément blessé et heurté le monde agricole de Côte-d'Or. Blessé car leur travail en lien avec la nature, le monde végétal et animal se fait au quotidien face aux évènements climatiques, aux prédateurs, aux maladies et ils le font avec passion et abnégation.
Heurté, car les propos mensongers, tronqués et violents à l'encontre du travail des agriculteurs ne sont pas ceux qu'escompte une profession en difficulté de la part d'une députée de la République , qui plus est sur une circonscription agricole. Las, les JA et la FDSEA 21 ont décidé d'une action syndicale. Forts de plus de 70 adhérents réunis au pied levé, le président des JA et quelques présidents de cantons FDSEA de la circonscription ont organisé cette action avec détermination et rigueur. Mais nous sommes en droit de nous interroger sur le "comité" d'accueil qui nous attendait "Famas en mains". Dans une démocratie où depuis des mois des actions violentes entre forces de l'ordre et groupuscules et autres énergumènes s'affrontent, lorsque l'autorité publique envoie des services d'action de la gendarmerie armés de fusils d'assauts face aux agriculteurs, à leurs quelques épouses et enfants présents, cela n'est pas acceptable ! Que Madame la députée se retranche derrière ses fenêtres, c'est son droit, même si ce n'est pas très courageux. Un élu fait et doit faire face surtout sous la forte protection des forces de l'ordre. Après 30 ans de syndicalisme, d'actions comme celle organisée vendredi avec calme détermination, rigueur et aucun dégât ni violence, je considère que ce comportement et cette réaction ne sont pas dignes. La profession agricole attend dans les tout prochains jours que Monsieur le préfet reçoivent collectivement les représentants des JA et de la FDSEA, Chambre et OS afin de rétablir un dialogue digne de ce nom et que l'autorité publique accompagne les agriculteurs et les filières de ce département vers un avenir meilleur, avec sang froid et responsabilité».

JACQUES DE LOISY, VICE-PRÉSIDENT DE LA **FDSEA**

Ça chauffe, sur Facebook

Yolaine de Courson a publié son interview le 16 septembre sur sa page Facebook. Plusieurs responsables professionnels ont aussitôt réagi à la publication.

Clément Babouillard : ***«Une position honteuse, comment sacrifier la production locale de moutarde, et le local vous le défendiez, pour importer la moutarde canadienne et émettre des gazes à effet de serre.... Bobo écolo prête à tout pour faire le buzz et se donner bonne conscience... J'ai honte de la faiblesse de niveau de nos députés bien incapables d'être pragmatiques».***

François-Xavier Lévêque : ***«Une belle démonstration d'incompétence dans cet article ! Ou comment flinguer l'identité de notre département ! Rapprochez vous des vrais apiculteurs professionnels qui connaissent leur métier, pas vers ceux qui laissent mourir leurs ruches de faim ou qui les laissent se faire décimer par le varroa ! Les vrais apiculteurs vous expliqueront qu'ils sont inquiets de voir disparaître le colza et la moutarde de notre territoire car sans ces cultures pas de fleurs au printemps, et sans fleur pas de miel ! Il faudrait penser à la retraite, vous rendriez service à beaucoup de monde madame»***

Fabrice Faivre : ***«Vous flinguez l'agriculture française, cela ne vous pose aucun problème d'aller chercher dans d'autres pays ce que l'on ne pourra plus produire chez nous ! Vous êtes dans le dogmatisme et vous ne représentez plus que vous même, le département de la Côte-d'Or n'a plus que quatre députés !»***

Calamité agricoles

Processus enclenché

La FDSEA, les JA et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or ont convié la DDT à deux visites terrain, avec l'objectif d'enclencher le processus des calamités agricoles.

Rémi Guenot, à Liernais pour l'atelier allaitant, et Max Seguin, à Poiseul-la-Ville pour l'élevage laitier, ont chacun présenté la situation de leur exploitation en dévoilant notamment leurs bilans fourragers. De nouvelles visites seront programmées courant octobre, au terme de la pousse théorique de l'herbe.

Une commission d'expertise départementale aura en charge la rédaction d'un dossier qui sera transmis à une commission nationale.

AG


Lors des échanges au Gaec du Paradis, à Poiseul-la-Ville.

Agroalimentaire

Fallot : un anniversaire et un nouvel outil

La moutarderie Fallot, située à Beaune, a inauguré de nouveaux bâtiments, traduction d'une ambition renouvelée pour une entreprise qui célèbre ses 180 ans. Cette évolution prend également un relief particulier, alors que la filière moutarde locale est en plein doute quant à son avenir.



L'extension de la moutarderie se caractérise par des bâtiments modernes et capables de produire une partie de l'énergie dont ils ont besoin.

Plus de quatre millions d'euros d'investissement et plus de trois ans de travaux : les nouveaux bâtiments de la moutarderie Fallot, inaugurés le 14 septembre à Beaune, traduisent le niveau d'ambition que se fixe l'entreprise fondée en 1840 par un certain Léon Bouley. Un véritable tour de force aussi, lorsque l'on sait que Fallot est nichée en plein dans la ville, et non pas installée sur une zone industrielle. Dans le quartier du sud de Beaune où elle se trouve ont donc été érigés des bâtiments dotés d'éclairage led, parcourus par des chariots électriques et dont les toitures comportent des panneaux photovoltaïques aptes à fournir plus d'un tiers des besoins énergétiques du site. C'est pourtant là, aussi, que l'on perpétue la pratique de l'écrasement des graines de moutarde à la meule de pierre. Marc Désarménien, à la tête de l'entreprise depuis 1994, ne cache pas son inquiétude face à l'avenir de la filière bourguignonne de la moutarde.

Hommage aux producteurs de moutarde

Les producteurs, particulièrement cette année, ont été soumis à de tels aléas (sécheresses, attaques d'insectes ravageurs) que leurs rendements ont diminué au point que beaucoup se demandent si le jeu en vaut encore la chandelle. Lors de l'inauguration, le dirigeant de la moutarderie Fallot a rendu un hommage appuyé à ces producteurs, en précisant : « *la situation est très préoccupante et il faut prendre garde à ne pas tout sacrifier sur l'autel de la transition écologique. Elle doit se faire de manière planifiée, intelligente, européenne.* » Allusion à peine voilée aux conséquences de l'interdiction de produits insecticides qui se traduisent aujourd'hui par des invasions de ravageurs sur ce type de culture. Il n'en reste pas moins que le nouvel outil dont s'est dotée la moutarderie la positionne comme un acteur majeur de l'agroalimentaire régional. Un acteur qui entretient le lien avec son écosystème agricole : Marc Désarménien avait convié, lors de l'inauguration, l'éleveur de bovins Dominique Guyon, dont le Gaec se trouve à Rouvres-sous-Meilly, pour venir parler de sa viande qui s'accorde si bien à la moutarde.

BERTY ROBERT



Marc Désarménien (à droite) dirigeant de la moutarderie Fallot, avait convié l'éleveur Dominique Guyon à venir présenter sa viande.

Consommer local

100 % Côte-d'Or, une marque autant qu'un soutien

Le Conseil départemental de Côte-d'Or a signé les premières chartes d'engagement permettant à des professionnels du département de bénéficier de la marque 100 % Côte-d'Or. L'agriculture est un domaine particulièrement concerné.

Au centre du dispositif 100 % Côte-d'Or, une marque qui appartient au Conseil départemental, on trouve le Projet alimentaire territorial (PAT). Il est porté conjointement par la Chambre d'agriculture de la Côte-d'Or, la Chambre des métiers et de l'artisanat Bourgogne Franche-Comté – délégation Côte-d'Or, la Chambre de commerce et d'industrie de Côte-d'Or Dijon Métropole et l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih). Les représentants de ces organismes étaient rassemblés, le 17 septembre, autour de François Sauvadet, président du Conseil départemental, à l'occasion de la signature des conventions de partenariat et des chartes d'engagement pour la marque 100 % Côte-d'Or. « *L'objectif*», précisait François Sauvadet, «*c'est de valoriser les savoir-faire locaux.* » L'élu aspire à une véritable complémentarité entre ce type de dispositif et ce qui existe déjà au niveau des départements ou de la Région (à l'exemple de la plateforme « *J'veux du local* » destinée à promouvoir les producteurs locaux dans leurs bassins de vie). La crise sanitaire a agi sur ces questions comme un électrochoc, faisant prendre conscience du potentiel économique qui se trouvait à notre porte. 100 % Côte-d'Or veut « *surfer* » sur cette vague, en s'appuyant sur la force de frappe d'une collectivité territoriale. « *Le cap fixé*», poursuivait François Sauvadet, «*c'est de dépasser les 50 % d'approvisionnement local pour les cantines des collèges. Actuellement, nous en sommes à 30 %.* ».

Réfléchir en mode « *Filière* »

Il y a aussi la volonté de promouvoir dans les restaurants volontaires, le principe de repas 100 % Côte-d'Or. C'est le cas, par exemple, pour le château de Chailly, qui vient de lancer le sien. Jean-Alain Poitevin, son chef, était d'ailleurs présent au Conseil départemental, à l'occasion de la signature le 17 septembre. Il voisinait avec Philippe Delin (fromagerie Delin), Philipe Charlopin (viticulteur), Didier Lenoir (Terres de Saône - Dijon Céréales) Jean Bertrand (traiteur La P'tite Ferme) et David Nogueira (boulangerie Pimousse) qui, tous, peuvent se prévaloir de cette nouvelle marque. 100 % Côte-d'Or pourra aussi se faire une place sur les marchés du département avec un espace dédié : ce sera le cas à Montbard à partir du 16 octobre « *Les réseaux consulaires*», concluait le président du Conseil départemental, «*ont décidé de déterminer ensemble les conditions dans lesquelles on pourra bénéficier de cette marque. Nous réfléchissons sur un mode « filière ». Face aux difficultés actuelles de l'agriculture nous devons être responsables, notamment sur les questions environnementales. Il faut trouver l'équilibre entre contraintes écologiques et contraintes économiques. Nous ne devons pas mettre en place des cahiers des charges inatteignables…* » Pour Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, une initiative comme 100 % Côte-d'Or permet de pérenniser l'agriculture sur nos territoires : « *il est important que tous les consulaires se mettent autour de la table. C'est aussi le moyen de donner envie à des jeunes de continuer à s'installer sur nos territoires* ».

BERTY ROBERT



JA

Des débats de haut niveau

Les Jeunes Agriculteurs ont organisé jeudi 10 septembre leur assemblée générale au lycée agricole de Challuy. Outre la partie statutaire, cet événement a surtout été marqué par la présence de Jérémy Decerle, député européen et ancien président des JA National.



Les trois intervenants de gauche à droite : Dominique Fayel, FNSEA ; Jérémy Decerle, député européen et Julien Caillard, membre du bureau JA National.

Nouvelle mandature européenne : et l'agriculture dans tout ça ? Tel était le thème de l'assemblée générale des Jeunes Agriculteurs organisée au lycée agricole de Challuy en présence de Jérémy Decerle, député européen, Dominique Fayel, élu FNSEA en charge des dossiers de l'export et Julien Caillard, membre du bureau JA National en charge des dossiers Pac. Les débats se sont tournés majoritairement vers la future Pac actuellement en discussion. L'élu JA a par exemple proposé la suppression des aides à l'hectare dans le futur budget : *«Nous ne voulons pas supprimer les aides aux agriculteurs mais il faut distribuer autrement. Ces aides à l'hectare vont rarement aux jeunes agriculteurs. Le système pousse à l'agrandissement pour obtenir plus d'aides. Nous voulons arrêter ce système»* a détaillé Julien Caillard. Parmi les réactions de la salle, celle de Cyrille Forest, le président de la Safer est à noter : *«Dans une future Pac, comment pouvez-vous nous donner des perspectives pour nos territoires qui sont impactés par une mauvaise conjoncture depuis 10 ans ?» «À l'avenir, il ne faut pas en attendre davantage sur le plan budgétaire de la part de la Pac. Il faut donc dès maintenant que les territoires s'organisent en conséquence car le volume d'argent va diminuer»* a estimé l'élu de la FDSEA. *«Pour ma part, j'estime ce n'est pas à Bruxelles que l'on doit décider des orientations des coopératives ou des exploitants. L'Europe doit inciter et donner des visions globales qui doivent permettre aux agriculteurs de s'organiser pour retrouver de la valeur ajoutée et non pas nous embêter avec des réglementations trop strictes. Sur l'environnement, il nous faut un budget ambitieux pour que les exploitants agricoles engagent des actions vertueuses»* a estimé le député Européen. Quels que soient les sujets abordés, il est apparu comme urgent le besoin de structurer en filière pour ne pas être trop dépendant des aides européennes est apparu comme urgent. C'est en tous les cas le message que sont venus faire passer les trois élus lors de cette table ronde : *«le retour de la valeur ajoutée dans les exploitations ne pourra se faire sans une mobilisation collective et structurée des agriculteurs»* ont-ils estimé collectivement. Reste à savoir si ce message pourra faire écho aux exploitants agricoles du département.

THÉOPHILE MERCIER

Renouvellement des administrateurs

En marge de cette table ronde, les JA ont renouvelé leur conseil d'administration composé de 30 membres. Cédric Bernier n'a pas souhaité briguer un nouveau mandat de président. Cependant, dans l'attente de la désignation du son successeur, celui-ci reste en poste. Le nouveau président devrait être connu dans les prochains jours.

Élevage

Sécuriser la reproduction pour améliorer la productivité de son troupeau

Alsoni Conseil Élevage renouvelle une journée technique le 2 octobre au lycée agricole de Challuy. Objectif : fournir aux éleveurs des clés pour optimiser la productivité de leur troupeau.

Un des principaux leviers pour améliorer la rentabilité des élevages allaitants réside dans l'amélioration de la productivité du troupeau. Pour cela, il est indispensable de maîtriser le nombre de veaux sevrés tout en limitant les vaches improductives. La productivité globale moyenne qui désigne le nombre de veaux sevrés sur le nombre de vaches présentes est de 93.6 % en 2019 en race charolaise. C'est-à-dire qu'il y a moins de 94 produits à valoriser alors que 100 vaches ont été nourries toute l'année.

Rendez-vous le 2 octobre

C'est dans ce contexte qu'Alsoni Conseil Élevage souhaite accompagner les éleveurs afin d'optimiser la productivité de leur troupeau. Ces derniers ont donc rendez-vous le vendredi 2 octobre de 10 heures à 16 heures à la ferme du Lycée agricole de Challuy à l'occasion d'une journée technique. À travers des démonstrations de pelvimétrie (mesure des surfaces pelviennes) à 11 heures et 15 heures, les éleveurs verront comment sécuriser le tri des femelles de renouvellement et optimiser les accouplements afin d'améliorer la réussite des vêlages.

Objectif : un veau par vache et par an

L'objectif de la pelvimétrie est de réduire la probabilité d'avoir des difficultés au vêlage et donc de réduire la mortalité périnatale (objectif < 4 %), diminuer les frais vétérinaires et de réduire les intervalles entre deux vêlages (objectif < 370 jours). C'est ainsi plus de veaux sevrés et moins de vaches improductives qui permettent d'améliorer la productivité globale de l'exploitation. La Chambre d'agriculture partenaire de cette journée viendra donner les clés d'une reproduction réussie que ce soit d'un point de vue alimentaire mais également sanitaire. La conduite des génisses est très importante en particulier les deux étapes clés qui sont la mise à la reproduction et la préparation au vêlage.

L'aspect sanitaire représente 15 % des performances

Les troubles de la reproduction constituent notamment un signe d'appel pour la BVD : retours en chaleur sur une période déterminée de plusieurs animaux, mortalité embryonnaire, veaux anormaux à la naissance et avortements. Connue depuis une trentaine d'années, la BVD est une maladie virale avec des conséquences sanitaires et économiques importantes dans les élevages qu'elle traverse. Le GDS 58 également partenaire vous présentera le plan BVD national et départemental, le dispositif de dépistage, les moyens de surveillance et de maîtrise en élevage.

À l'occasion de la porte ouverte de l'exploitation du lycée agricole de Nevers-Challuy

C'est une exploitation de polyculture élevage de 155 ha dont 35 ha sont consacrés à la production de céréales et 120 ha sont en prairie exploitée par deux espèces animales.

Une troupe ovine composée de 60 brebis Berrichonnes du Cher est gérée par les étudiants de BTS PA.

Un atelier de bovin composé de 80 vaches charolaises inscrites au Herd-Book Charolais.


Stéphanie Moreau en pleine démonstration en 2019.

Ce partenariat avec Alsoni sur cette journée permet à l'établissement de faire participer un maximum d'élèves afin qu'ils découvrent de nouvelles techniques et rencontrent des acteurs de la filière bovine (techniciens, éleveurs…).

D'APRÈS COMMUNIQUÉ
ALSONI CONSEIL ÉLEVAGE

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 18 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

Élevage

Une journée réussie malgré le contexte sanitaire

Le Herd-Book Charolais a organisé le vendredi 11 septembre la traditionnelle journée charolaise qui marque le début de la saison pour les éleveurs reproducteurs. Une édition 2020 marquée par le coronavirus.

Les masques étaient de rigueur ce vendredi 11 septembre à la ferme du Marault de Magny-Cours pour la journée charolaise organisée conjointement par Herd-Book Charolais et Charolais Expansion SAS. Malgré la crise sanitaire, les deux organismes ont tenu à maintenir l'évènement qui est traditionnellement le premier rendez-vous professionnel de la saison. Au total ce sont 222 veaux mâles et 58 veaux femelles, issus de 90 élevages différents, et provenant de 22 départements qui ont défilé sur les rings. Le HBC attache de l'importance à pouvoir proposer durant ce concours des animaux qui répondent à tous les segments du marché. Pour le président du HBC, cette journée devait se dérouler *« pour permettre un flux commercial, et aider les éleveurs à traverser cette crise»* (voir interview en encadré). Au-delà du Covid 19, il y a malheureusement cette sécheresse qui dure et qui impacte les exploitations. Exemple avec l'élevage nivernais Roubet-Fayet de Magny-Cours qui résume en quelques mots les difficultés rencontrées par la filière des reproducteurs : *« La sélection va mal car pour pouvoir progresser génétiquement il faut pouvoir investir dans des animaux, mais les trésoreries sont de plus en plus tendues. Avec la sécheresse, certains éleveurs sélectionneurs préfèrent garder leurs taureaux un an de plus en exploitation pour les faire vieillir car ils n'ont pas les moyens d'investir dans la génétique pour améliorer leur cheptel. Le phénomène est inquiétant car cela fait maintenant trois ans que nous subissons la sécheresse. Cette année, nous avons commencé à affourager les animaux début juillet juste après les foins, ce qui implique des surcoûts car il faut acheter de plus en plus d'alimentation, les stocks de foins ne suffisent plus. Vient s'ajouter à cela, la récolte de paille qui est cette année catastrophique conjuguée à l'effondrement du marché du broutard. Nous avions un espoir au début du printemps avec une hausse des prix dans les cours de la viande. Mais l'espoir que nous avions eu en janvier, février vient d'être complètement douché car nous allons être obligés de brader nos broutards »* estime Dimitri Fayet. Dans ces conditions est-il encore intéressant de faire de la sélection génétique ? *« Il faudra de toute manière des taureaux pour faire reproduire nos vaches et produire. Après lorsque je regarde les coûts de l'insémination artificielle, je me dis qu'introduire un taureau dans un lot de vaches reste intéressant économiquement. Aujourd'hui, les acheteurs recherchent des animaux les plus complets possible afin de réduire les charges. Ce qui augmente la difficulté »* répond-il.

Des acheteurs plus fébriles

Après le concours du matin, l'après-midi a été consacrée à la vente aux enchères avec 29 animaux disponibles à la vente. Sur l'ensemble de ces bêtes, 17 ont trouvé preneur à l'issue des opérations de ventes, 1 bête a été vendue à l'amiable et 11 animaux restent à ce jour encore en vente. Une moyenne de ventes cette année de 4 135,29 euros pour des enchères qui se sont élevées à 5 500 euros. C'est beaucoup moins qu'en 2019 où les transactions avaient atteint 12 100 euros. La conjoncture a sans doute freiné certains acheteurs moins enclins à investir dans un reproducteur. À noter néanmoins que le travail de sélection génétique du HBC intéresse toujours les investisseurs étrangers puisque trois animaux sont partis en dehors des frontières nationales à savoir au Portugal et en Irlande.

THÉOPHILE MERCIER

Retrouvez le palmarès complet sur charolaise.fr



Le Prix d'honneur Veaux mâles a été attribué à Rambo du Gaec Micaud (03)



Le Prix d'Honneur Veaux Femelles a été décerné à Rubarbe de chez Thierry Prain.

Interview *« J'attends des explications de la FNB »*

Interrogé à l'issue de la journée charolaise, Sébastien Cluzel, le président du HBC était satisfait de la tenue de l'évènement mais ne cache pas son inquiétude sur la suite de la saison.

Quel est votre sentiment à l'issue de cette édition 2020 pas comme les autres ?

Sébastien Cluzel : *« Nous sommes satisfaits car les éleveurs et les spectateurs ont joué le jeu du port du masque et des gestes barrières. Nous avons eu une fréquentation à peu près similaire à l'année dernière avec une jauge d'environ 1 000 personnes. J'ai senti des éleveurs contents de pouvoir enfin se retrouver. Notre journée avait valeur de test pour les autres concours reconnus. Si la situation sanitaire se maintient nous devrions pouvoir assurer d'autres rendez-vous ».*

Les éleveurs que nous avons rencontrés nous ont fait part de leurs inquiétudes pour le commerce en raison de la conjoncture. Le résultat de la vente nationale traduit en quelque sorte leurs sentiments. C'est également votre avis ?

SC : *« Il est vrai que le niveau de cette vente nationale est correct mais pas du tout satisfaisant. Les éleveurs sont réticents à investir et c'est bien compréhensible dans le contexte actuel. Le cours du broutard et la sécheresse font que l'on se pose tous des questions sur l'avenir. Cependant, la filière affirme que les Italiens sont demandeurs de broutard, mais il va falloir que l'on m'explique où sont passés les prix ? »*

Vous faites référence au commentaire d'Emmanuel Bernard sur Facebook qui a réagi aux propos d'un éleveur se plaignant du cours du broutard dans les colonnes du Journal du Centre ?

SC : *« Oui, entre autres. Mais plus généralement, lorsque je regarde les indicateurs de la FNB et le prix réel, je ne comprends pas. Les éleveurs répercutent sans doute de mauvaises informations, je veux bien l'entendre à condition que la demande soit au rendez-vous. Si les exportateurs jouent le jeu, alors d'où vient la baisse des prix ? Il faut que l'on m'explique car je n'ai, à ce stade, plus d'explications. Sur ce sujet, c'est bien au syndicat et donc à la FNB et à la FDSEA de régler cette affaire et faire que les exportateurs et les coopératives jouent plus le jeu. Aujourd'hui, nous avons des broutards de 430 kg qui font à peine 1 000 euros. C'est catastrophique. Le marché de reproducteurs étant très lié à celui du broutard, il faut une amélioration rapide du cours du broutard pour espérer une embellie sur le secteur reproducteur ».*

PROPOS RECUEILLIS PAR THÉOPHILE MERCIER

FDSEA

Quel syndicalisme demain ?

La FDSEA organise le lundi 28 septembre à la salle des fêtes de Tannay, sa 74ème assemblée Générale en présence de Patrick Bénézit, secrétaire général adjoint de la FNSEA. Rendez-vous dès 15 h 30 pour la séance publique.

Fin juillet, la FDSEA invitait Madame la Préfète sur le terrain à Tronsanges pour une prise de conscience sur les difficultés des filières végétales. Le 14 septembre, les JA et la FDSEA invitaient les élus du territoire à Châtin pour les confronter à leurs responsabilités face aux difficultés en élevage. Deux rendez-vous pour un même constat : les fermes nivernaises n'arrivent plus à se relever des aléas climatiques. Les aléas n'ont jamais été aussi sévères et récurrents, et la valorisation de nos produits n'a jamais été aussi faible et incertaine. Quels chemins construire pour concilier impératif de valorisation et gestion du risque climatique ? Pour répondre à cette question, la FDSEA invite ses adhérents lundi 28 septembre à la salle des fêtes de Tannay à l'occasion de son Assemblée générale. Nous accueillerons Patrick Bénézit, éleveur dans le Cantal et Secrétaire Général adjoint de la FNSEA.

Le syndicalisme, accélérateur de projets économiques ?

« Pour ce qui est de la valorisation de nos produits, les filières ont montré leurs limites. Ou plutôt disons que les opérateurs de nos filières ont montré leurs limites. Pour certaines productions, la consommation est là, les prix consommateurs augmentent même légèrement, et rien ne revient aux producteurs. Face à ce constat, le syndicalisme a un vrai rôle à jouer, une place à prendre pour accompagner les initiatives économiques, des initiatives territoriales davantage que filières ou sectorielles » explique Patrick Bénézit. La FDSEA présentera les projets prioritaires de la mandature autour du double enjeu de la valorisation des productions et de la sécurisation face aux aléas climatiques.

Et les politiques dans tout ça ?

« Les agriculteurs, toutes productions confondues, font l'amer constat que face aux difficultés de la profession, l'État, certaines collectivités, certains élus du territoire ne sont pas à la hauteur, ne soutiennent pas notre secteur dans leurs choix et décisions, voire même nous enfoncent » explique Emmanuel Bernard, président de la FDSEA.



À l'image de l'action syndicale du mois de juillet, les travaux de l'AG vont permettre de réfléchir à l'avenir de l'agriculture et du syndicalisme dans le département.

« Les pistes sont nombreuses, mais nous avons besoin d'engagement politique palpable, pragmatique, sans équivoque, à toutes les échelles de responsabilités, du local au national. Nous voulons valoriser nos produits dans des conditions équitables de commerce avec nos voisins européens et les pays tiers. Nous voulons nourrir la population et nous sommes fiers d'être les artisans de notre si précieuse souveraineté alimentaire. Nous voulons sécuriser notre production face aux défis climatiques en maîtrisant l'eau, sans souffrir de l'extrême complexité et raideur administrative et environnementale qui entoure le sujet. Nous voulons des mesures exceptionnelles d'accompagnement de crise sur le court et moyen terme. Nous voulons une réflexion de fond sur la dynamique de nos territoires et leur destin agricole ». « Pour développer nos territoires et vivre de notre métier, les agriculteurs se battent. La FDSEA et les JA se battent. Les agriculteurs conseillers communaux, maires, présidents d'intercommunalité, se battent. Les politiques et élus du territoire doivent se battre eux aussi, aux côtés des paysans. C'est pourquoi nous les invitons à nous rejoindre lundi 28 lors de notre Assemblée générale » conclut Emmanuel Bernard.

L'ÉQUIPE SYNDICALE **FDSEA**

▸ Agenda

28/09 AG FDSEA
Quel syndicalisme demain ? Thème de la 74ème AG de la FDSEA ce lundi 28 septembre à la salle des fêtes de Tannay. L'accueil au public est fixée à 15h30. Au programme : Rapport d'activité vidéo en 2019, présentation du rapport d'orientation de la FDSEA, intervention de Patrick Bénézit le secrétaire Général adjoint de la FDSEA et résultat des élections du conseil d'Administration. Informations au 03 86 93 40 92. Le port du masque est obligatoire.

01/10 Portes ouvertes économique
La Chambre d'agriculture organise une après-midi portes ouvertes sur l'exploitation de Sandrine et Thierry Martin au lieu dit *« Chez le Beau »* à Savigny Poil Fol à partir de 14h. Au programme : tour d'horizon de l'exploitation en AB depuis 20 ans et échanges avec les exploitants. Informations : Frédérique Marceau au 06 47 03 17 02

02/10 AG Sicafome
La Sicafome de Moulins-Engilbert organise sa traditionnelle assemblée générale le vendredi 02 octobre à 15h00 au marché au Cadran. Informations au 03 86 84 28

NOUVEAU CONCESSIONNAIRE

Demandez un essai !



TURBOFARMER 35.7 CS



TURBOFARMER 42.7 CS

- Cabine suspendue
- Transmission hydrostatique
- Motorisation Deutz
- Suspension de flèche
- Technologie Eco Power Drive



TURBOFARMER : un concentré de technologie et d'innovations



MULTIFARMER : le tracteur télescopique

MALECOT POIRIER AGRI

58 St Loup 03 86 26 24 49
- 58 Varennes Vauzelles **03 86 71 62 90**
- 58 St. Hilaire **03 86 76 16 87**
- 18 Crézancy **02 48 79 02 30**
- 89 Ligny le Chatel **03 86 47 43 62**

MERLO

Nos agents font notre force
Ets Bourgeat - 58 Varzy - Ets Huygen 89 Béon - Hydroméca 45 Thou

Climat, revenu, projets, demande de soutien…

Ce qu'il faut retenir de l'assemblée générale de la FDSEA

L'assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne s'est tenue le vendredi 18 septembre, à Ouanne. Les élus agricoles du département sont revenus sur les récoltes compliquées de cette année et les difficultés que connaissent les agriculteurs du département pour cultiver sereinement, avec un appel au soutien lancé aux parlementaires présents.



L'assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne s'est tenue le vendredi 18 septembre, à Ouanne.



Gilles Robillard, secrétaire général de la FDSEA de l'Yonne, a adressé un message fort aux parlementaires.

Le vendredi 18 septembre a eu lieu l'assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne, à la salle des fêtes de Ouanne. À cette occasion, le bilan de l'année agricole de 2020 a été dressé. À commencer par les mauvaises récoltes. *«Contrairement à 2016 (considéré jusqu'alors par beaucoup comme la pire année jamais enregistrée, ndlr), toutes les cultures sont concernées en 2020»*, lance Gilles Robillard, secrétaire général de la FDSEA de l'Yonne. *«En vigne, le printemps annonçait une récolte prometteuse. On parlait d'une année similaire à 2018 (qui a été exceptionnelle). Mais la sécheresse est arrivée. On finit avec une récolte très moyenne»*.

Tout au long de l'assemblée générale, le climat était au centre des sujets. *«Quand on accumule, trois, quatre, voire cinq ans sans revenu, cela devient très compliqué. Et les capacités à rebondir et investir sont très limitées»*, poursuit Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne.

Des projets pour aborder sereinement l'avenir

Ce dernier a répété que l'objectif de la FDSEA de l'Yonne et de la FNSEA *«est de maintenir des agriculteurs sur tout le territoire. La seule condition est de permettre à chacun de dégager un revenu satisfaisant. Cela passe d'abord par les prix. La valorisation de nos produits agricoles est essentielle»*. Cependant, l'avenir de la profession agricole est en danger. *«Nos deux filets de sécurité ne sont plus efficaces. En ce qui concerne la PAC, en zones intermédiaires, nous avons pris de plein fouet la baisse des aides directes. Aujourd'hui, ramenées à l'hectare, nos aides PAC sont parmi les plus basses de France. Un rééquilibrage est nécessaire et nous demandons en complément un soutien spécifique à la production de protéines, produites et consommées localement»*, continue-t-il. *«Le second filet de sécurité est l'assurance récolte qu'il est indispensable de réformer. Nous travaillons pour la rendre attractive, la mutualiser plus largement. L'État doit aussi prendre sa part et participer à son financement, notamment par la réassurance»*.

Pour Gilles Robillard, *«avoir des projets, c'est la seule solution pour aborder plus sereinement l'avenir»*. Et des projets, les agriculteurs en ont. *«La FDSEA se mobilise pour les accompagner. Individuels, collectifs, nous devons tous les soutenir et accélérer leur mise en œuvre : stoker de l'eau ne doit plus être un gros mot. Notre pays accuse un énorme retard en la matière. Il y a aussi la volonté de produire des énergies renouvelables de toutes sortes, d'améliorer nos performances économiques en valorisant le carbone que stocke l'agriculture, et de diversifier nos activités à condition d'apporter un revenu supplémentaire»*, liste Damien Brayotel.

Un engouement pour le monde agricole qui s'est estompé

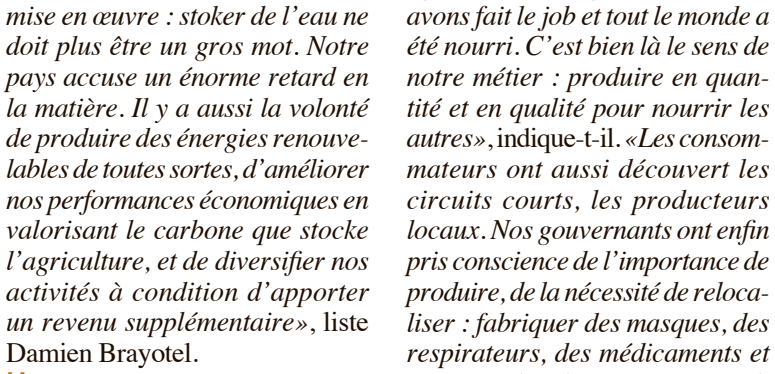
À l'occasion de l'assemblée générale, Damien Brayotel est aussi revenu sur la crise sanitaire et l'engouement pour le monde agricole. *«Les premiers jours du confinement, nous avons vu nos concitoyens se ruer dans les magasins et faire des stocks de produits de première nécessité : œuf, lait, farine… Heureusement le système a tenu bon, notre pays est encore un grand producteur agricole. Nous, agriculteurs, nous avons fait le job et tout le monde a été nourri. C'est bien là le sens de notre métier : produire en quantité et en qualité pour nourrir les autres»*, indique-t-il. *«Les consommateurs ont aussi découvert les circuits courts, les producteurs locaux. Nos gouvernants ont enfin pris conscience de l'importance de produire, de la nécessité de relocaliser : fabriquer des masques, des respirateurs, des médicaments et surtout relocaliser notre agriculture pour assurer notre souveraineté alimentaire»*.

Un engouement qui s'est cependant peu à peu estompé. *«Nous avons eu l'espoir que le monde d'après soit organisé autour de cette souveraineté alimentaire, Mais nous avons vite déchanté et le monde d'avant est vite revenu. Fini les mercis. Des anti-tout qui n'y connaissent rien ont recommencé leur dénigrement»*, conclut Damien Brayotel.

CHRISTOPHER LEVÉ

Le message adressé aux parlementaires

Lors de la présentation du rapport d'activité, Gilles Robillard, secrétaire général de la FDSEA de l'Yonne, a adressé un message aux parlementaires présents. *«Quel avenir souhaitez-vous donner à vos territoires ? Comment comptez-vous soutenir votre agriculture et vos agriculteurs ? Vous avez la responsabilité et la possibilité de soutenir vos territoires, vos agriculteurs. Que ce soit au niveau départemental, à Paris voire pour certains à Bruxelles. Je dirai même que c'est votre devoir. Avoir votre soutien moral fait plaisir, mais ce n'est pas ce qui rempli nos assiettes. Je vous parle ici de soutenir nos projets, de vous engager pour leur réussite. Et d'avoir le courage de dire stop à certains groupuscules extrémistes qui veulent mettre fin à notre agriculture et notre développement. Ici, je vous parle de soutien économique. On peut débloquer des milliards, on l'a vu récemment, pour une crise sanitaire. On peut soutenir une économie en souffrance. Aujourd'hui, on ne vous demande pas de soutenir notre économie en souffrance, mais de soutenir nos projets. Osons parler de certains sujets à enjeux majeurs : le stockage de l'eau, la diversification, la méthanisation, les énergies renouvelables, le stockage du carbone, les gaz à effet de serre… Comment envisager de tels projets quand ils sont tués dans l'œuf ? On nous a trop souvent reproché d'avoir un modèle unique. J'ai tendance à vous dire : ne répondez pas aux sirènes et ne nous emmenez pas vers un autre modèle unique qui pourrait nous être reproché dans dix ans».*



Une table ronde sur la thématique du revenu pour les agriculteurs a été organisée en seconde partie de l'assemblée générale.

Des idées pour sécuriser le revenu des agriculteurs

En seconde partie de l'assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne, une table ronde était organisée sur le thème : quelles démarches créatrices de valeurs pour sécuriser mon revenu ? Lors de ce moment, Patrick Bénézit, secrétaire général adjoint de la FNSEA, est intervenu pour évoquer le rôle du syndicalisme pour accompagner et porter des démarches rémunératrices pour les producteurs. Bruno Pouteau était présent pour parler de la filière CRC®, Olivier Legrand, producteur de lait, pour parler de *«C'est qui le patron ?!»*, Éric Saison pour expliquer la démarche de France Agri Éthique, et Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, membre de la FNB (fédération nationale bovine) et vice-président de France Carbone Agri, pour présenter la démarche label rouge en viande bovine.



FDSEA

Mettre l'accent sur les difficultés des zones intermédiaires

Mardi 15 septembre, la FDSEA de l'Yonne a organisé une journée sur l'exploitation de Laurent Mandron à Montillot, pour parler des problématiques liées aux zones intermédiaires. Un événement où était invité Jérôme Despey, secrétaire général de la FNSEA.


Jérôme Despey, au centre, est venu dans l'Yonne pour entendre les problématiques qui touchent les zones intermédiaires.

La FDSEA de l'Yonne, avec le soutien de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, continue de faire remonter aux niveaux départemental, régional et national, les difficultés rencontrées par les agriculteurs des zones intermédiaires, dont fait partie le territoire icaunais.
Le mardi 15 septembre, Jérôme Despey, secrétaire général de la FNSEA était dans l'Yonne, chez Laurent Mandron, agriculteur à Montillot, pour une journée organisée par la FDSEA de l'Yonne. Durant la matinée, Damien Brayotel, président de la FDSEA 89, a évoqué la moisson 2020 *« désastreuse pour une grande partie d'entre nous »*, selon ses mots. *« Avec Arnaud (Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne), nous avions alerté dès le mois de juillet le Préfet de l'Yonne, ainsi que Sébastien Windsor (président de l'APCA) et Christiane Lambert (présidente de la FNSEA) par courrier. La FRSEA a également décidé de faire des visites de terrain. Il nous a semblé normal d'alerter notre réseau, les Chambres d'agriculture et la FNSEA sur les difficultés de nos zones intermédiaires »*.

Des aléas climatiques répétitifs

Alors, de quoi parle-t-on lorsque l'on mentionne les difficultés des zones intermédiaires ? *« Les caractéristiques, ce sont des rendements en blé inférieurs à 65 q/ha, donc des potentiels limités sur des terres plutôt superficielles, qui s'accompagnent souvent de cailloux. C'est également un climat qui est de plus en plus compliqué. On a des étés de plus en plus marqués avec des sécheresses. Nous en sommes quand même à la troisième sécheresse estivale consécutive »*, répond Damien Brayotel.
Et pour le président de la FDSEA 89, *« 2020 est une année particulière. On a eu beaucoup d'eau à l'automne, avec des difficultés pour l'implantation des céréales. Ensuite, il n'y a pas eu d'hiver, donc une prolifération d'insectes. Pendant le confinement, il y a eu une sécheresse avec 50 jours sans une goutte d'eau, au pire moment, où cela doit pousser. On a eu enfin une période un peu plus fraîche sur le mois de mai. Puis on est reparti en juin/juillet avec la sécheresse, comme lors des deux étés précédents, avec un impact sur les cultures d'automne et de printemps »*, liste-t-il.
Des aléas climatiques avec pour conséquence des rendements qui stagnent. *« Tout le monde dit que le blé grimpe d'un quintal tous les ans. C'est peut-être vrai dans certaines régions mais cela ne l'est pas chez nous »*, continue Damien Brayotel. *« Les rendements n'augmentent pas et ont même plutôt tendance à diminuer. On a de moins en moins de colza, avec de grosses problématiques d'insectes et d'implantations. Car les insectes sont aussi liés au climat »*.

« Il faut parler du stockage de l'eau »

Le président de la FDSEA 89 a tenu à pointer l'augmentation des charges, malgré les difficultés rencontrées par le monde agricole. *« Quand les rendements stagnent, que les prix ne sont pas là et que les charges augmentent, on ne peut plus y arriver »*.
Aussi, la perte des aides directes n'a pas été compensée par des aides du deuxième pilier pour les exploitations en grandes cultures, ce qui fait qu'aujourd'hui leurs aides PAC ramenées à l'hectare sont parmi les plus basses de France.
« Les zones intermédiaires, c'est également un manque de cohérence au niveau de la gestion de l'eau. Il y a très peu d'irrigation dans nos départements », assure-t-il. *« Aujourd'hui, ce que l'on veut, c'est pouvoir se redonner des perspectives d'avenir. Il faut parler du stockage de l'eau, c'est indispensable, que ce soit pour l'abreuvement des animaux ou autres. Et si à un moment on veut développer de nouvelles productions, il faudra de l'eau. Tout le département de l'Yonne, toute la région et toutes les productions, viticulture comprise, sont impactées »*.

CHRISTOPHER LEVÉ

Alysé

Les aléas climatiques, conséquence d'une année délicate

Le mercredi 9 septembre, à Venouse, s'est tenue l'assemblée icaunaise de section d'Alysé. Durant ce moment, Nicolas Michaud, président d'Alysé, est revenu sur l'exercice 2019, une année compliquée pour l'élevage du secteur.


L'assemblée icaunaise de section d'Alysé s'est tenue le mercredi 9 septembre à Venouse.

« L'année 2019 aura encore été une année compliquée pour l'élevage des départements du secteur Alysé (Yonne, Côte-d'Or, Nièvre, Aube, Loiret et le Nord du Cher). Le contexte économique n'a toujours pas permis de dégager un revenu satisfaisant pour les éleveurs laitiers, allaitants ou ovins de la zone », introduit Nicolas Michaud, président d'Alysé.
Lors de l'assemblée icaunaise de section, le mercredi 9 septembre à Venouse, Nicolas Michaud est revenu sur l'exercice 2019 d'Alysé.
Outre le contexte économique, le président d'Alysé a mis le doigt sur un contexte climatique qui prend *« une ampleur catastrophique concernant la sécheresse. Une grande partie des éleveurs ont eu un déficit de rendement de récolte fourragère cet automne. Nous pouvons constater malheureusement que le réchauffement climatique est une réalité immédiate pour les éleveurs. L'autonomie fourragère est un défi majeur pour nos élevages »*, indique-t-il.
Nicolas Michaud a également mis en avant les arrêts d'élevages, notamment en élevage laitier, dus au contexte délicat. *« En un an, la diminution est, selon les départements, de 3 à 5 % des cheptels et de 2 % des effectifs bovins lait »*, détaille-t-il.

Un pilotage économique fondamental

L'assemblée de section était aussi l'occasion de parler des activités faites par Alysé tout au long de l'année. En ce qui concerne l'activité bovins lait, qui représente 52 % de leur chiffre d'affaires. *« 80 % des éleveurs laitiers de plus de 25 vaches nous font confiance pour les accompagner. Et parmi ceux-ci, 80 % ont un suivi technique et économique régulier. Nous avons pu réaliser 250 visites expertes dans des domaines aussi variés que le bâtiment, la transmission de l'exploitation ou la reproduction du troupeau »*, développe-t-il.
« Le pilotage économique de nos élevages est fondamental en cette période de fragilité économique ». La volonté d'Alysé est que chaque éleveur puisse disposer d'outils d'analyses. *« C'est le cas en production laitière avec 255 résultats Galacsy et 156 coûts de production. Mais aussi en bovin viande où 20 % des éleveurs adhérents à bovins croissance ont un suivi technico économique en 2019 »*.
En matière d'innovation technique, Alysé s'est doté d'un analyseur infrarouge portable, nommé Agrinir, *« pour calculer les valeurs nutritives des fourrages. Il nous permet d'être plus réactifs pour donner des résultats aux éleveurs. Sur le terrain, nous pouvons également prévoir les dates optimums de récoltes des ensilages de maïs »*, explique Nicolas Michaud.
Lors de l'assemblée de section, Mathieu Velghe, expert environnement de l'Institut de l'élevage, est venu faire une présentation sur l'évaluation environnementale en élevage de ruminants. Ce dernier a fait un zoom sur les démarches environnementales (Beef Carbon, Carbon Dairy, Cap'2er, Carbon'Agri…) et les enjeux qui en découlent.

CHRISTOPHER LEVÉ

▸ Agenda

28-29/09 Rencontres avec le GDS 89
Le GDS 89 propose trois réunions afin de présenter les nouvelles mesures mises en place pour l'éradication de la BVD. Celles-ci auront lieu le lundi 28 septembre, à 14 h 30, à Angely (Earl de la Côte au Duc), le mardi 29 septembre, à 10 h 30, à Saint-Fargeau (Earl Les Bodeaux) et le mardi 29 septembre, à 14 h 30, à Boeurs-en-Othe (SAS GFDS). Plusieurs thématiques seront abordées : la maladie, la pose des boucles et/ou des boutons, les résultats d'analyses ou encore la gestion du voisinage.

29/09 Les métiers de la vigne et du vin
Le mardi 29 septembre à 14 heures, auront lieu des informations collectives au CFPPA d'Auxerre La Brosse à Venoy, pour renseigner sur les formations aux métiers de la vigne et du vin proposées.

05/10 Après-midi Innov'action
Le lundi 5 octobre se tiendra un après-midi Innov'action, de 13 h 30 à 18 heures, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, sur l'exploitation d'Etienne Prévot (31 rue de la Chaume à Sainte Magnance) sur le thème : se diversifier avec des légumes de plein champ.
Pour plus de renseignements, contacter Alice Demolder-Bilhot au 03 86 94 26 33 ou à a.demolder@yonne.chambagri.fr.

Ferme et caves ouvertes

La découverte du monde agricole et des produits locaux

Le samedi 26 et le dimanche 27 septembre aura lieu l'événement *«fermes et caves ouvertes»*, organisé par la FDSEA de l'Yonne. La huitième édition du format où neuf agriculteurs et viticulteurs accueillent des visiteurs, pour leur faire découvrir leurs métiers et les produits locaux de qualité qu'ils proposent.



Durant tout le week-end, les exploitants agricoles et viticoles accueilleront les visiteurs.

Le but des «fermes et caves ouvertes» est que le grand public vienne à la rencontre des agriculteurs et des viticulteurs du département, pour qu'ils puissent découvrir leurs métiers et leurs passions. Qu'ils voient le quotidien des exploitants et qu'ils découvrent ou redécouvrent les produits locaux de qualité qu'ils proposent, typiques du terroir icaunais», indique Manon Da Costa, animatrice de la FDSEA de l'Yonne.

Pour cette huitième édition, neuf agriculteurs et viticulteurs du département ouvrent leurs portes au public, le samedi 26 et le dimanche 27 septembre. Un événement organisé par la FDSEA de l'Yonne.

Des animations seront proposées sur la plupart des exploitations. *«Il y a la découverte des animaux et de tout ce qui tourne autour de la ferme, avec des activités pour les enfants. Certains font visiter les vignes et les caves, avec des dégustations de vin possibles»*, détaille Manon Da Costa.

Créer un échange

Un événement qui a pour objectif également, pour les exploitants, de communiquer sur leurs métiers et la manière dont ils travaillent. *«Le grand public aura l'occasion de découvrir tous les métiers agricoles à travers nos adhérents»*, poursuit Manon Da Costa. *«Ils pourront aussi poser des questions. Le but est de créer un échange entre les citoyens et le monde agricole. Au vue de la pression sociétale qui s'accroît, il est important que les gens aillent à la rencontre des agriculteurs et des viticulteurs pour se rentre compte de la réalité du travail qu'ils effectuent. Comme le dit le slogan de l'événement : Venez partager notre passion»*.

Les *«fermes et caves ouvertes»* sont aussi le reflet de la diversification. *«Il y a des produits bios et des produits conventionnels. Chaque personne peut se rendre sur une exploitation selon sa sensibilité»*, assure l'animatrice.
Tout au long du week-end, les gestes barrières seront respectés : le port du masque est obligatoire (venir muni du sien) et du gel hydroalcoolique sera a disposition. *«Pour les dégustations de vin par exemple, les vignerons continueront à respecter le protocole qu'ils mettent en place depuis le déconfinement (par petit groupe et avec des crachoirs individuels)»*, conclut Manon Da Costa.

CHRISTOPHER LEVÉ

Les exploitants participants

Pour la huitième édition du format, neuf viticulteurs et agriculteurs du département accueillent les visiteurs sur leurs exploitations. Il s'agit de : Philippe Sorin, viticulteur à Saint-Bris-le-Vineux (le samedi et le dimanche de 10 heures à 18 heures); Eric Saison, éleveur de porcs à Coulangeron (le samedi de 10 heures à 13 heures) ; Domaine Marsoif, viticulteur à Tonnerre (le samedi et le dimanche de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures) : Ferme de l'Abbaye de la Pierre Qui Vire, agriculture bio à Saint-Léger-Vauban (le dimanche de 10 heures à 18 heures), Domaine Gérard Calmus, viticulteur à Joigny (le samedi de 14 heures à 18 heures et le dimanche de 10 heures à 18 heures) ; Florence Pouteau, agricultrice à Evry (le samedi et le dimanche de 14 heures à 18 heures) ; Laurent Tavoillot, agriculteur à Civry-sur-Serein (le dimanche de 10 heures à 18 heures) ; Domaine Louis Moreau, viticulteur à Beine (le samedi de 10 heures à 18 heures et le dimanche de 10 heures à 15 heures) ; et Domaine Jean-Louis et Jean-Christophe Bersan, viticulteurs bio à Saint-Bris-le-Vineux (le samedi de 10 heures à 18 heures).



Chasse La campagne a repris dans le département

La chasse a repris le dimanche 20 septembre, à 8 heures, dans le département. La campagne 2020-2021 est programmée jusqu'au dimanche 28 février, à 17 heures, pour la chasse à tir et la chasse au vol. Pour les petits gibiers (faisan commun, vénéré, perdrix grise et rouge), la chasse est ouverte du 20 septembre 2020 au 31 janvier 2021. Et du 20 septembre 2020 au 21 novembre 2020 pour le lièvre d'Europe.
Quant aux chevreuils cerfs sika, daims et mouflons, la chasse est possible entre le 20 septembre 2020 et le 28 février 2021, à l'approche individuellement ou en battue. Le cerf élaphe peut être chassé à l'approche individuellement du 20 septembre 2020 au 28 février 2021 et en battue du 18 octobre au 28 février 2021. Enfin, la chasse au sanglier à l'approche individuellement ou en battue est possible du 15 août 2020 au 31 mars 2021.
A noter que le pigeon voyageur n'est pas un gibier, il est protégé par la loi.

CHRISTOPHER LEVÉ

Terres de Bourgogne
Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux
Facebook
Twitter
agribourgogne.fr

Forêt

« Une crise sanitaire sans précédent »

La situation sanitaire des forêts de l'Yonne et du quart Nord-Est de la France se trouve aujourd'hui dans un état critique. Plus de 7 millions de mètres cubes d'arbres sont impactés par les scolytes. Et la sécheresse qui touche le département ces dernières années n'arrange en rien la situation.



Plus de 7 millions de m³ d'arbres sont impactés par les scolytes sur l'ensemble du quart Nord-Est de la France.

« *Les forêts connaissent une crise sanitaire sans précédent* », lance Hugues de Chastellux, président du Syndicat des propriétaires forestiers de l'Yonne. « *Les scolytes sur les épicéas se sont amplifiés à cause des conditions climatiques que nous avons eues depuis le mois d'avril dernier. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, on serait à plus de 7 millions de mètres cubes sur tout le quart Nord-Est de la France : c'est-à-dire Grand-Est et Bourgogne Franche-Comté. C'est une véritable catastrophe* ». Selon Hugues de Chastellux, « *le scolyte progresse. On ne sait pas où cela va s'arrêter* ». L'Yonne et surtout le secteur du Morvan sont fortement touchés par ce phénomène.

Mais pour le président du Syndicat des propriétaires forestiers de l'Yonne, on trouve de plus en plus de scolytes sur les épicéas, sur l'ensemble du territoire français. « *J'ai récemment pu en constater dans le Limousin et la Corrèze. On en voit partout* ».

Une problématique ressort : le prix de vente du bois. « *Aujourd'hui, les prix de vente vont de 5 à 15 € le mètre cube, ce qui est très faible. Cela se vendait 40 ou 50 € le mètre cube il y a encore quelques années* », assure Hugues de Chastellux. « *Le prix de vente paye à peine l'abattage des arbres* ».

Des sécheresses successives

Les conditions climatiques de ces dernières années n'arrangent rien à la situation délicate des forêts. « *On en est à la troisième voire quatrième année de sécheresse très forte, qui touche non seulement les résineux mais aussi les feuillus. On voit que les chênes pédonculés, dans le Morvan notamment, supportent beaucoup moins la sécheresse que les autres. On assiste à un dépérissement accéléré des chênes pédonculés. On est inquiet* », confit Hugues de Chastellux.

Alors quelles solutions pour les propriétaires forestiers ? « *On se pose des questions : Que faire ? Que planter ? Que faut-il faire sur les sols ? Que faut-il faciliter comme régénération ? On a vraiment beaucoup d'inquiétudes. Il y a des tas d'études actuellement qui sont faites par les organismes spécialisés, comme le CNPF (centre national de la propriété forestière), qui prennent en compte le réchauffement climatique* », indique-t-il.

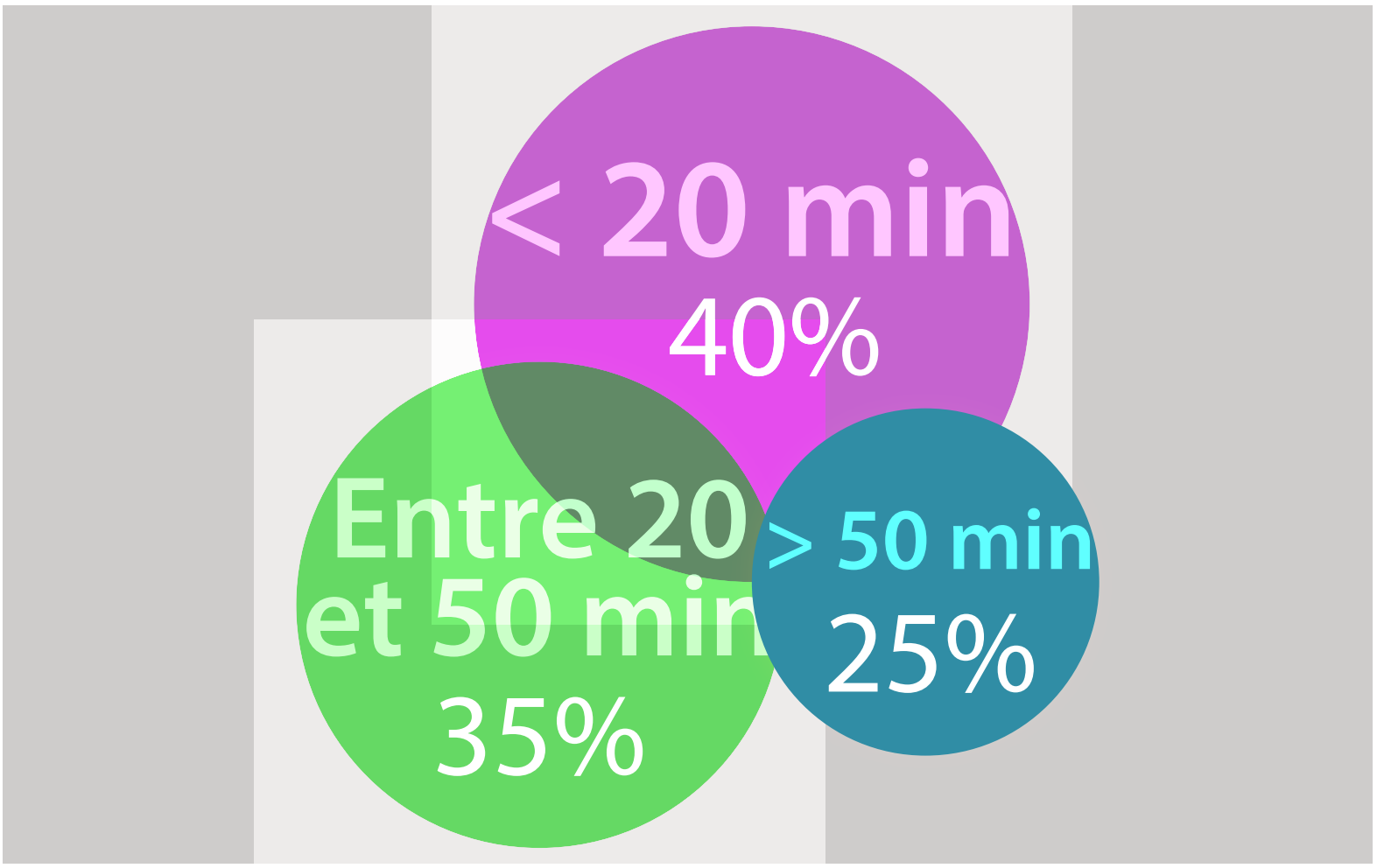
Aussi, d'après le président du Syndicat des propriétaires forestiers de l'Yonne, « *certaines associations souhaiteraient supprimer totalement les coupes rases, qui font pourtant partie de l'exploitation normale d'une forêt. On ne comprend pas bien cette position extrême qui n'a pas de sens sur le plan économique* », alerte-t-il. « *Il ne faut pas oublier que la forêt représente des milliers d'emplois dans le Morvan. Aujourd'hui, le bois est de plus en plus demandé, notamment dans la construction. Alors on ne peut pas nous mettre des bâtons dans les roues comme cela* », conclut Hugues de Chastellux.

Christopher Levé

Votre journal

Quand Terres de Bourgo

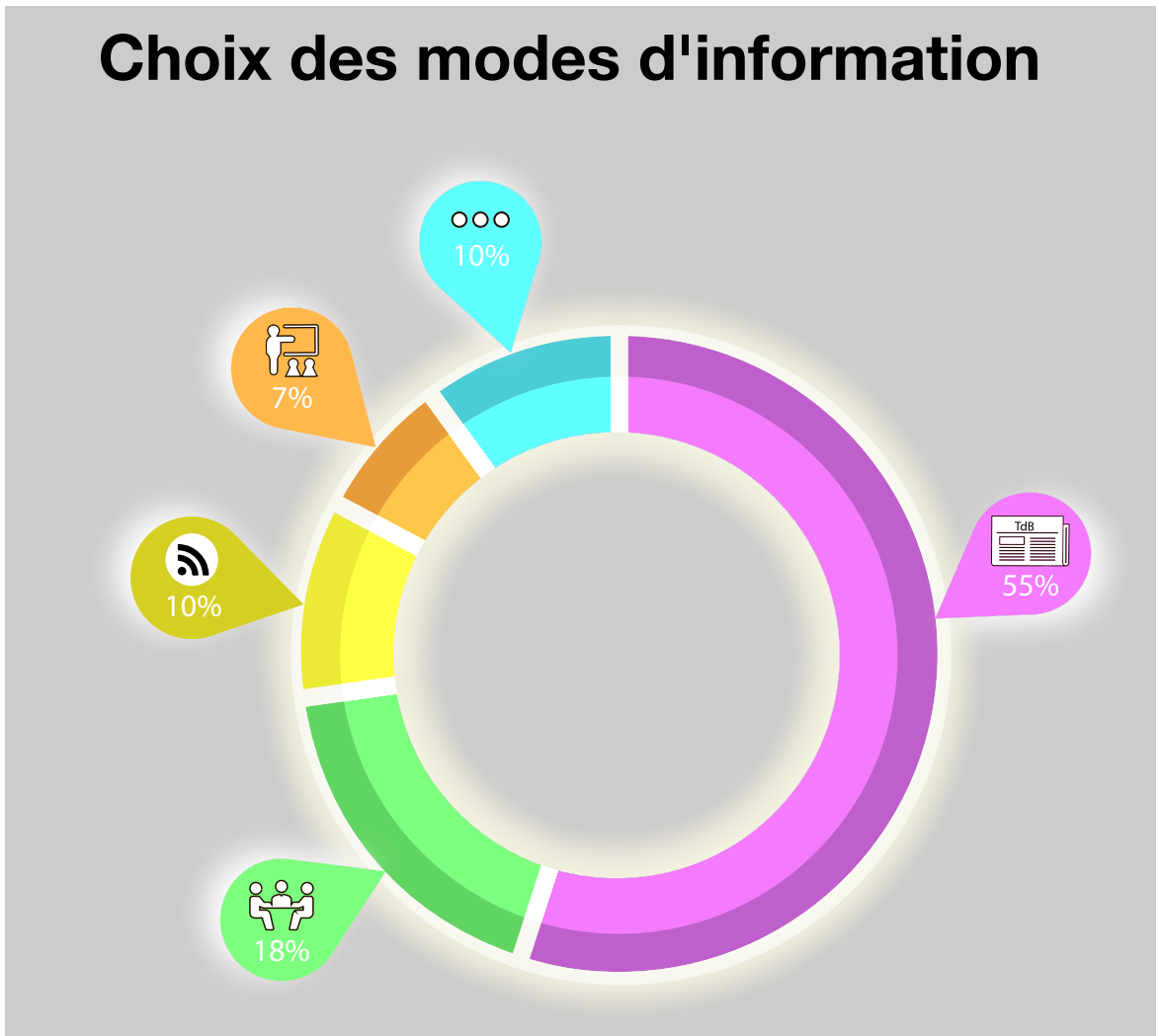
Au début de l'année, Terres de Bourgogne a lancé une vaste enquête auprès de ses lecteurs. Le but ? Mieux connaître vos attentes et s'en inspirer pour faire évoluer un média qui a récemment célébré ses 30 ans.



60% des lecteurs interrogés consacrent au moins 20 minutes à la lecture de Terres de Bourgogne, mais de manière générale, ce temps dépasse largement la demie-heure.

Dans les médias plus qu'ailleurs, rien n'est jamais figé. Le traitement de l'information est une pratique professionnelle qui doit sans cesse se remettre en question et évoluer, sur le fond comme sur la forme. C'est la raison pour laquelle, en début d'année, votre hebdomadaire Terres de Bourgogne a lancé une enquête auprès de ses lecteurs et aussi de ceux qui ne le sont pas mais pourraient l'être, afin de tenter de comprendre un peu mieux quelles pouvaient être leurs attentes. Le média papier suffit-il ? Doit-on développer une offre d'information sous format numérique ? Votre journal est-il trop technique, ou pas assez ? Reflète-t-il votre quotidien ? Vous ouvre-t-il d'autres horizons ?... Les questions sont innombrables mais il était indispensable, pour l'équipe du journal, d'en passer par là, tant il serait stupide d'imaginer des évolutions qui ne seraient pas ancrées dans les attentes d'un lectorat, lui aussi en perpétuelle évolution. Il nous fallait comprendre la perception qui est la vôtre aujourd'hui, de ce média. Ausculter de quelles manières vous, acteurs du monde agricole, *«consommez»* l'information. C'est donc en s'appuyant sur un cabinet spécialisé (Acthuel) qu' un grand nombre d'entretiens ont été menés, plusieurs semaines durant.

Choix des modes d'information



Le journal papier est le mode d'information privilégié pour plus de la moitié de nos sondés.

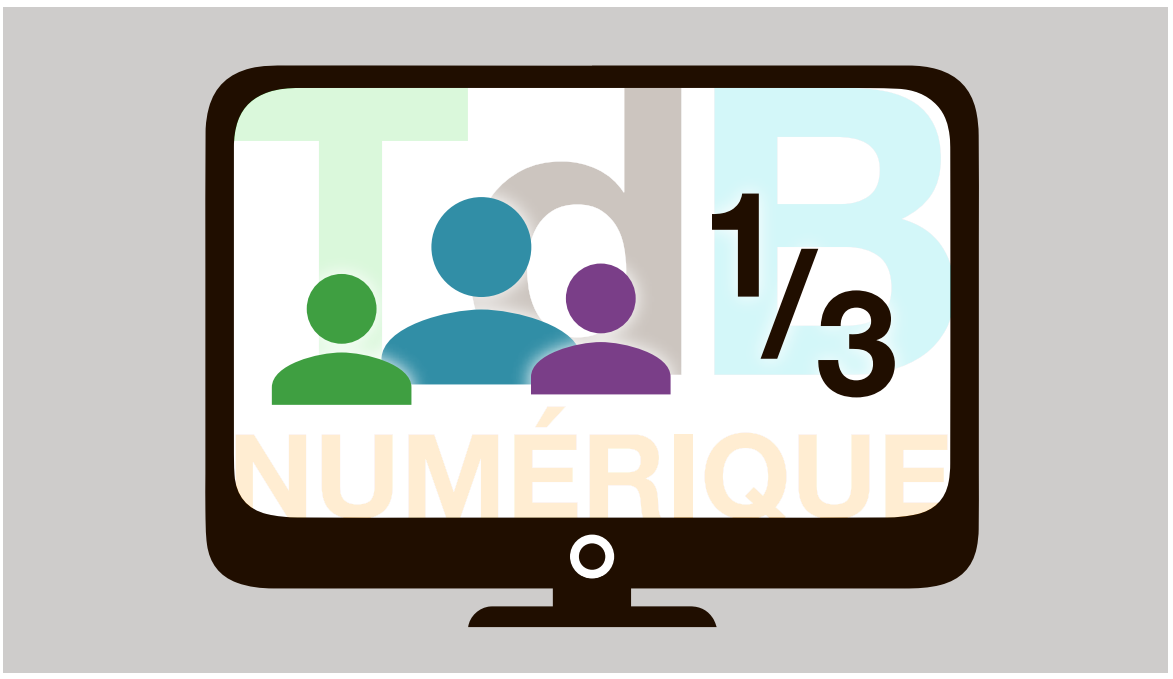
Résultat de vos réflexions

Malgré le Covid et les affres du confinement, nous avons pu travailler sur la matière recueillie à cette occasion. Il nous semblait essentiel, alors même que la réflexion sur l'évolution du journal est toujours en cours, de vous faire connaître, dans les grandes lignes, ce que nous avons retenu de cette enquête. Tous les éléments qui y apparaissent ne seront pas forcément utilisés mais le nouveau journal qui émergera dans quelques mois sera en grande partie le résultat de ce que vous avez pu exprimer, en consacrant du temps à répondre aux enquêteurs. Il est normal qu'à notre tour, nous puissions refléter vos réflexions, remarques, critiques ou encouragements, ne serai-ce que pour vous montrer que tout cela ne restera pas lettre morte. Cette matière, nous la travaillons aujourd'hui dans l'espoir que Terres de Bourgogne demeure pour vous LE rendez-vous hebdomadaire indispensable. Dans le cadre de cette enquête, près de 400 agriculteurs ont été contactés. Dans leur majorité, (60 %), les abonnés consacrent entre 20 et 50 minutes, voire plus, à la lecture de leur hebdomadaire. La question de ce temps disponible est primordiale : l'enquête montre qu'un quart de ceux qui ont mis un terme à leur abonnement l'ont fait par manque de temps.

Crédibilité et fiabilité

Dès lors, se pose la question de formules plus légères et plus faciles à parcourir, mais qu'il faut parvenir à conjuguer avec les attentes du lectorat en matière d'articles au contenu fouillé et dense, notamment sur les questions techniques (15% des sondés sont en attente forte d'informations techniques liées à leurs productions). Faut-il écrire plus court ? Laisser plus de place à l'iconographie (photo ou infographies) ? Aux personnes sondées, nous avons demandé de noter, de manière globale leur hebdomadaire : il en ressort une note de 7,31/10, tout à fait honorable,

ogne veut se réinventer

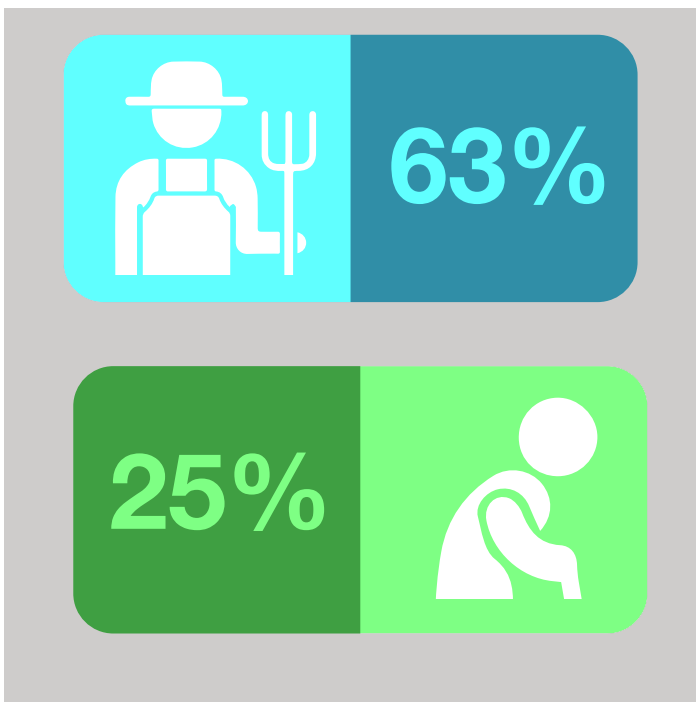


Une information sous un format numérique est une demande exprimée par un tiers des abonnés.

qui révèle une perception positive de notre titre. Il conserve une véritable crédibilité et nos informations sont jugées fiables. Cette perception est renforcée par le fait que, pour 68 % des sondés, le journal n'est pas lu que par l'abonné, mais circule au sein de son foyer et passe entre plusieurs mains (parents, enfants, conjoints...). Le journal est vu comme complet et facile à lire pour 73% des sondés (40% des abonnés se tournent en priorité vers lui pour obtenir des informations qu'ils considèrent comme utiles à leur vie professionnelle). Sa notoriété est indéniable avec 93% des sondés qui disent le connaître. Le contenu est parfois perçu comme très syndical, néanmoins, cette dimension n'est pas vue comme négative. Beaucoup des sondés considèrent qu'elle est liée à la vocation du journal. Concernant le découpage de Terres de Bourgogne, qui donne la priorité à une répartition géographique des informations, par département (Côte-d'Or, Nièvre et Yonne), sa perception est assez partagée. De manière générale les agriculteurs demeurent très attachés, en priorité, à l'actualité de leur département. Toutefois, d'autres seraient favorables à un découpage par filière.

Elargir les champs d'action

L'ouverture à des informations touchant à la ruralité au sens large, et pas uniquement aux activités purement agricoles est aussi un élément qui ressort de l'enquête (63% des agriculteurs abonnés ne sont pas hostiles à une plus grande place données aux informations touchant à la ruralité dans les pages). Terres de Bourgogne trouve là une piste d'élargissement de ses champs d'action sur lequel il faut mener une réflexion. C'est aussi le cas pour produire des contenus aptes à attirer des retraités du monde agricole qui, s'ils ne travaillent plus, sont demandeurs, pour certains, de conserver un lien avec leur ancien univers professionnel (25% des agriculteurs retraités seraient intéressés), et, pour d'autres, sont en recherche d'un média apte à refléter la vie de leur région, dans toutes ses dimensions. Fait notable, parmi les suppléments proposés par Terres de Bourgogne, l'Info PAC et le Barème d'entraide se distinguent, en termes d'intérêt pour les lecteurs qui y trouvent de véritables outils à conserver toute l'année.



Faire une place plus importante à la ruralité dans nos pages est une attente exprimée par 63% des interrogés. Un quart d'entre-eux voudraient également des informations orientées sur le domaine de la retraite.

Un journal comme le nôtre doit être le reflet le plus fidèle possible du monde agricole, or celui-ci n'est pas figé. Sa sociologie, sa composition sont en évolution constante et l'enquête révèle aussi que les productions agricoles *«atypiques»*, ou encore les *«bio»* ne s'y retrouvent pas assez. Voilà encore des jalons pour nourrir notre réflexion sur l'évolution de la ligne éditoriale. L'attachement au titre, exprimé par une majorité de sondés, est une valeur précieuse que nous devons cultiver, sans pour autant qu'elle nous fige et nous empêche de proposer de nouvelles choses.

La thématique de la diversification des pratiques agricoles, souvent au sein d'une seule exploitation, est un domaine qui doit retenir notre attention. Il nous faut enfin réfléchir à ce que nous pourrions proposer comme contenus susceptibles d'attirer des franges de lectorat plus jeunes (18-25 ans) rompues à l'utilisation des réseaux sociaux.

BERTY ROBERT

Le défi du numérique

L'enquête révèle également un vrai point faible : la sous-utilisation et la méconnaissance des supports numériques sur lesquels on peut aussi consulter Terres de Bourgogne. Il y a là comme un paradoxe, alors que les médias numériques ne cessent de monter en puissance, et qu'un abonné sur trois exprime son intérêt pour une information Terres de Bourgogne disponible sur le numérique. Dans le même temps, ils sont 55% à privilégier le journal papier pour s'informer, devant les réunions (18%), les réseaux sociaux (10%) et les formations (7%). Peut être faut-il voir là l'effet d'une typologie particulière de notre lectorat, ou un fort attachement à la version papier, jugée plus crédible et forme tangible du média de proximité que nous sommes, à opposer aux médias nationaux et plus généralistes ? Négliger notre développement sur le numérique serait pourtant une erreur, a fortiori lorsqu'on sait combien, pour la presse agricole en général, la situation récente liée à l'épidémie de Covid-19, a fait comprendre qu'une version électronique et dématérialisée d'un journal pouvait contribuer à maintenir le lien fort avec des lecteurs soumis au confinement.

**Pendant les deux mois de confinement, Terres de Bourgogne n'a jamais cessé de paraître en version papier, mais l'accès à la version numérique sur notre site a été rendu gratuit sur cette période.
La situation illustrait en fait une réalité avec laquelle nous devons composer en permanence : il ne s'agit pas d'opposer le papier et le numérique, mais de s'appuyer sur ces deux canaux pour les faire fonctionner de manière complémentaire, en exploitant le numérique pour la réactivité qu'il assure, et le papier pour aller plus au fond des sujets traités. C'est en ayant cela à l'esprit que l'équipe du journal doit faire évoluer des supports numériques qui ne peuvent plus se résumer à un doublon du papier. C'est aussi, peut-être, le moyen d'élargir l'écho donné à des informations agricoles, au-delà du cercle des agriculteurs. Dans une période où l'« agribashing » met à mal le moral de beaucoup de professionnels de l'agriculture, faire entendre une voix qui émane de ce milieu est à la fois un contre-pied utile apporté aux information dues à des organisations fondamentalement hostiles à l'univers agricole, et une fenêtre ouverte vers ceux qui ne se contentent pas de conceptions simplistes.**



La note globale attribuée à Terres de Bourgogne par les lecteurs, témoigne de la bonne image de notre titre.

Coopératives

Pour Dijon Céréales, c'est déjà « *Demain* »

Le groupe coopératif dijonnais vient de présenter un plan stratégique ambitieux qui s'articule autour de huit axes de travail.

En avril dernier, à l'occasion d'une interview qu'il nous avait accordée dans le cadre de la mise en place des mesures liées au confinement, Christophe Richardot, dirigeant de Dijon Céréales, affirmait qu'il y aurait *« un avant et un après Covid-19 »*. Cet après, nous y sommes, même si ses origines se situent bien au-delà de la crise sanitaire : *« Demain »* pour Développement, Économie, Mutualisation, Adaptation, Innovation et Nouvelle génération, est le nom du plan stratégique du groupe coopératif, destiné à le mettre en ordre de bataille pour les 5 à 10 ans qui viennent. *« Clairement»*, précise Christophe Richardot, *«il traduit le passage d'un cap, après une période de deux années marquée par des restructurations (voir encadré). Nous repartons sur un plan de développement dans la genèse duquel le conseil d'administration a été très impliqué et, en termes d'objectifs, nous avons mis l'adhérent au centre »*. Ce plan résulte de la prise en compte de nombreux éléments, parmi lesquels le bilan des moissons 2020 agit comme la confirmation de constats qui se répètent depuis plusieurs années : la coopérative devrait se stabiliser sur un volume de collecte où manquent 100 000 tonnes, soit une baisse de 15% sur une année normale, avec de grosses différences entre plateau et plaine. «*C'est compliqué»*, déplore le dirigeant de Dijon Céréales, *«mais nous allons passer ce cap, et cette complexité, elle ne nous est pas propre : toutes les coopératives de la région y sont confrontées. Sur le volume, nous nous nous en sortons même un peu mieux.* »

« Apprendre à vivre avec de nouvelles circonstances »

Le fait est que, chez Dijon Céréales, on constate que chacun travaille désormais dans un contexte de moins en moins conjoncturel et de plus en plus structurel. Des difficultés qui semblaient exceptionnelles pourraient bien devenir la norme face à laquelle il faut s'adapter. *« Le message que nous passons aujourd'hui à nos équipes est le suivant : certes, la situation est compliquée, mais il faut apprendre à vivre avec. On a eu un exemple très récent de cette nécessité avec la Covid qui a réclamé une adaptation rapide de nos modes de fonctionnement. On est parvenus à la mener en très peu de temps, sans déstabiliser l'ensemble. On ressort beaucoup d'éléments positifs de cette expérience, que l'on peut mettre en perspective dans la logique du plan « Demain ». Nos équipes ont été capables de profondes remises en cause, et on va continuer à cultiver cette capacité.* » Dans l'optique de cette remise en question profonde figurent plusieurs domaines : la transition énergétique (méthanisation, agrivoltaïsme), de nouvelles filières culturales en lien avec l'évolution du climat (lavande, fruits jusqu'alors cultivés au sud de Lyon, bambou, blé dur), sur lesquelles la coopérative veut se donner les moyens d'analyser les besoins qui pourraient être les siens dans un avenir proche, aussi bien sur la question des cultures que sur les réseaux hydriques nécessaires. *« On peut très bien imaginer,»* souligne Christophe Richardot, *«à brève échéance, une plateforme d'essais « exotique » sur ces nouvelles cultures. On ne s'interdit rien ! »* La réflexion porte aussi sur les solutions phytosanitaires.

Huit axes

Le plan, en lui-même s'articule selon huit axes touchant à l'économie, au développement et à l'adaptation : il s'agit des frais généraux, des ressources humaines, des infrastructures, du dossier de la séparation entre conseil et vente, de la digitalisation, des solutions adhérents, de la mutualisation au sein de l'Alliance BFC, et des filiales.

-Sur les frais généraux : toutes les charges de Dijon Céréales, qui emploie 700 personnes, sont passées en revue. « *Là où nous pourrons économiser, nous le ferons,»* précise Christophe Richardot. «*Nous devrons peut-être réorganiser nos achats.* »

-Sur les ressources humaines : *« nous allons réorganiser notre recrutement, avec un plan de formation plus adapté aux nouveaux besoins, à la recherche de nouveaux talents. Nous allons aussi beaucoup travailler sur la polyvalence des postes, sur notre management à distance, en lien avec le développement du télétravail.* » Un dossier de rupture conventionnelle collective va également être lancé. Il est ouvert à tous le monde. Une cellule spécifique, extérieure à l'entreprise a été mise en place pour que les salariés intéressés puissent se renseigner. La direction de Dijon Céréales estime que ces départs, liés à la nécessité de faire des économies, pourraient concerner entre 20 et 30 personnes.

-Sur les infrastructures : « *Nous travaillons sur un ajustement de nos infrastructures. Nous voulons préserver la proximité au niveau du terrain, cela fera l'objet de discussions avec nos adhérents mais nous constatons aussi qu'il n'y a plus forcément besoin de 80 sites pour la coopérative. Nous ferons des propositions de fermeture complète ou d'ouverture partielle de certains sites. C'est encore à l'étude.*»

-Sur la digitalisation : plusieurs axes sont définis : lancement du e-commerce cet hiver permettant aux adhérents des prises de positions de vente en ligne au sein d'une bourse aux grains. Dématérialisation pour aller vers le zéro papier au sein de l'entreprise et en dehors. Gros travail autour de la donnée numérique dans le but de créer un « *lac de données* » permettant ensuite de les utiliser de manière optimale, en fonction des besoins de l'entreprise. Cela pourra aussi déboucher sur la création de nouveaux services pour les adhérents.

-Sur la séparation conseil/vente : « *Nous analysons les deux mais nous sommes plutôt sur une tendance privilégiant la vente au dépens du conseil. Nous aurons néanmoins une réflexion pour préserver les diagnostics ou nos guides techniques. Nous nous mettrons en règles avec cette loi qui, c'est un fait, perturbe nos organisations. Nos équipes vont devoir travailler différemment dans leurs façons d'aborder les exploitations, de mettre en place nos essais, dans les orientations stratégiques de nos recherches. Notre choix doit être arrêté le 15 décembre pour être en règle au 1er janvier 2021* ».

-Sur les solutions adhérents : sur ce chapitre figurent aussi bien la construction de filières pour les productions végétales, la diversification, la R&D, les énergies renouvelables, les productions animales, une offre conseil et service, un accompagnement des jeunes adhérents.

-Sur la mutualisation dans l'Alliance BFC (1 600 salariés) : « *On accélère sur ce point, notamment dans les systèmes informatiques. On réfléchit également aux mutualisations des RH, du juridique et de la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)* ».

-Sur les filiales : réflexions sur une projection stratégique à trois ans, sur l'adaptation aux attentes sociétales et sur l'élaboration de business plan.

Pour finir, cette stratégie globale s'accompagne d'une volonté de former treize jeunes cadres du groupe, des personnes qui montent actuellement en puissance. Elles vont suivre un plan de formation en management, gestion de projet, gouvernance coopérative, enjeux agricoles... *« C'est l'équipe d'après-demain qui est en train de se construire...* » conclut Christophe Richardot.

BERTY ROBERT



Pour Christophe Richardot, dirigeant du groupe Dijon Céréales *« La gestion de la Covid a démontré des capacités d'adaptation que nous devons cultiver dans le cadre du plan « Demain ».*

Créer un cercle vertueux et local sur les protéines

Durant l'été, sous l'égide de la Draf, de la Chambre d'agriculture Bourgogne Franche-Comté, de la FRSEA, d'Inrae et de la Région, Alliance BFC, dont Dijon Céréales est membre aux côtés de Bourgogne du Sud et Terre Comtoise, a monté un dossier « *protéines* » -un sujet inclus dans le plan de relance national lancé le 3 septembre. Le groupe de coopératives et ses partenaires régionaux ont imaginé un cercle vertueux avec des producteurs de la région, comprenant des outils coopératifs ou non, capables de transformer des productions de protéines, et des éleveurs qui pourraient les consommer. Le dossier, soutenu par la Région, s'appuyant sur une production, une transformation et une consommation locales de protéines, a été présenté à France Agrimer. Il est aujourd'hui accepté et éligible. Une période de deux ans de travail s'ouvre à présent pour déboucher sur des applications opérationnelles.

Deux années pour réorganiser

Le plan « Demain » intervient dans le prolongement d'une première phase de réorganisation générale initiée dans le groupe et ses filiales, et qui s'est étalée sur deux ans. Il a concerné Decollogne avec une réorganisation de l'actionnariat. Jean-Philippe Nicot (Nicot Meunerie) en est désormais le directeur général (voir Terres de Bourgogne N°1562 du 24 janvier). Le moulin bio d'Aiserey, en Côte-d'Or, est passé de 850 tonnes/mois avant la Covid à plus de 1 000 tonnes/mois aujourd'hui. Il atteint l'équilibre financier. Le moulin de Précy-sur-Marne, en Seine-et-Marne, a aussi fait l'objet d'une profonde restructuration. Le pôle boulangerie, sur le Châtillonnais et le Grand Dijon, dont la direction a été confiée à Michel Zanetta, a, lui aussi, été réorganisé. Il est quasiment à l'équilibre financier, malgré la crise sanitaire. Une campagne de communication « Mon pain, ma région » , qui met en valeur des agriculteurs adhérents de Dijon Céréales, va être lancée, afin de renforcer cette remise sur de bons rails. Le groupe vend par ailleurs un four situé sur le site STL de Villers-les-Pots (Côte-d'Or). Il va aller équiper une entreprise du Sénégal dans la création de laquelle Dijon Céréales est partie prenante.


V-MAT Construction
Dallage Béton
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
V. UREK - 06 80 47 34 55
contact@vmat-dallage-chape.fr

Vin

Il n'y a plus (que deux) saisons…

Lors de la conférence de rentrée du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB), le point a été fait sur un millésime qui s'annonce de belle qualité, mais qui va devoir évoluer dans un contexte commercial très chahuté.



Louis-Fabrice Latour (à gauche), président du BIVB, et François Labet, président délégué, s'attendent à un millésime 2020 de belle qualité et estiment que les vins de bourgogne, sur le plan commercial, obtiennent des résultats honorables dans un contexte marqué par les taxes américaines et la crise de la Covid.

Il va falloir s'habituer ! Pour François Labet, président délégué du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB), les vignerons doivent désormais intégrer que la météo n'est plus jalonnée par quatre saisons, mais par deux : *« un été de six mois,* remarquait-il, *et un automne de six mois »*. Exprimé à l'occasion de la conférence de presse de l'organisme, organisée près de Beaune le 10 septembre, ce constat résumait en fait la perception du changement climatique à l'œuvre, qui fait ressentir ses effets sur la vigne, de manière de plus en plus systématique. Le millésime 2020 devrait donc être très représentatif de cet état de fait dont on se demande encore s'il va devenir la norme à l'avenir, alors que les vendanges, à la date de cette conférence de presse, étaient quasiment terminées en Côte-d'Or, et aux trois quarts achevées dans le Mâconnais. La qualité, selon le président délégué, s'annonce remarquable, en rouges comme en blancs. *« Globalement,* précisait François Labet, *nous avons des rendements normaux sur les sols plus argileux, en revanche, les vignes sur sols filtrants ont souffert de la sécheresse. Je me félicite néanmoins que les vendanges n'aient pas été affectées par la crise sanitaire »*. Côté quantité, si, avec environ 1,5 M d'hl, 2020 n'atteint pas les volumes récoltés en 2018, on sera tout de même sur un niveau supérieur à 2019, historiquement faible.

2020, année acrobatique

Pour sa part, Louis-Fabrice Latour, président du BIVB, estime que ce millésime, marqué par de fortes chaleurs, sera néanmoins très différent de celui de 2003 : *« Nous aurons de belles acidités, de beaux équilibres. La question qui se pose dans le contexte qui est le nôtre aujourd'hui, c'est de savoir si la Bourgogne va pouvoir continuer à travailler avec de belles qualités. Le BIVB œuvre en tout cas beaucoup sur les recherches concernant un matériel végétal adapté à ce contexte climatique en forte évolution »*. Du côté du comportement commercial des vins de Bourgogne, les taxations imposées par le Président américain Donald Trump et la crise sanitaire auront aussi contribué à conférer à 2020 un caractère *« acrobatique »*. De fait, comme l'a détaillé Louis-Fabrice Latour, à fin juillet, les chiffres des douanes révélaient des exportations en baisse de 7 % en valeur et de 2 % en volume. Sans surprise, c'est le marché américain qui accuse la plus forte baisse (-25 % en valeur). *« Il faut avoir à l'esprit,* soulignait le président du BIVB, *que les 25 % de taxes américaines se traduisent par des augmentations de prix au détail de 35 à 40 %… »*. Heureusement, le tableau des exportations n'est pas sombre partout : le Royaume-Uni est ainsi redevenu le premier marché étranger des bourgognes avec une progression de 5 % en valeur et de 16 % en volume, qui semble avoir fortement profité aux vins du Mâconnais. On note aussi de belles progressions sur le Canada (+8 % en valeur), la Suède (+5 %) ou le Japon (+1 %). *« Sur les États-Unis,* déplore Louis-Fabrice Latour, *il n'y a pas d'amélioration à attendre avant un an… »*.

Soutien à la restauration

En France, à fin juin, le marché affichait un recul sévère de 20 %. *« L'été,* poursuivait le président du BIVB, *néanmoins, nous a permis de reprendre quelques positions dans la restauration, mais Paris souffre. Fin juin, on notait également un rebond à +2 % (en valeur) dans la grande distribution. Au bilan, on peut considérer que, dans un tel contexte, nous obtenons des résultats honorables »*. Louis-Fabrice Latour ne s'alarme pas de l'état des stocks, évalués à moins de 2 ans, qu'il considère comme normal. En matière de politique de promotion commerciale, le BIVB compte en tout cas faire porter ses efforts sur la restauration, notamment en s'associant à l'opération internationale *« Retournons au restaurant »* lancée par TheFork, une plateforme française de réservation de restaurants en ligne : jusqu'au 17 novembre, dans 22 pays, plusieurs milliers d'établissements proposeront 50 % de réduction sur l'addition finale (hors boisson), dans le but de stimuler leur fréquentation. Le BIVB apporte une aide financière à l'opération et la relaie en activant son réseau auprès de la filière viticole, des prescripteurs et du grand public, en ciblant plus particulièrement quatre marchés : la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la Belgique. *« On ne peut pas,* souligne Louis-Fabrice Latour, *se couper du marché de la restauration qui représente environ un quart de nos ventes »*.

BERTY ROBERT

Cité des vins, où en est-on ?

Les projets de Cités des vins à Chablis, Beaune et Mâcon suivent leur cours, comme le précisait lors de la conférence de presse du 10 septembre, Olivier Le Roy, le directeur de la structure. Un cours qui n'est pas un long fleuve tranquille, notamment à Chablis où, pour l'heure, le projet, dont le permis de construire a été déposé, est confronté au recours d'un riverain. Du côté de Mâcon, le travail de conception a été approfondi à l'occasion de la crise de la Covid, quant au projet beaunois, les travaux devraient débuter début 2021. La phase d'appels d'offres le concernant est close. *« Pour Chablis et Mâcon,* concluait Olivier Le Roy, *nous espérons que les cahiers des charges pourront être lancés très prochainement »*.

Vitabourgogne, recruter, coûte que coûte !

Face au problème récurrent du manque de main-d'œuvre, les acteurs du monde viticole montrent une volonté d'innover et de démarcher. C'est de cette volonté qu'est née Vitabourgogne, un site internet lancé le 1er septembre et qui se fixe pour objectif de connecter les jeunes et les personnes en reconversion professionnelles avec la filière vigne et vin, de mettre en correspondance les besoins et le personnel qualifié. Le projet est porté par la Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB), l'Union des maisons de vin de grande Bourgogne (UMVGB) et la Fédération des négociants-éleveurs de grande Bourgogne (FNEB). Il bénéficie d'un cofinancement du BIVB (150 000 euros), de la Région Bourgogne Franche-Comté (60 000 euros) et du Fonds social européen (FSE / 125 000 euros). Le site présente les métiers de la vigne et du vin ainsi que les organismes de formation. Les annonces déposées par les opérateurs sont relayées sur des sites type Pôle Emploi ou Monster. Vitabourgogne propose des offres d'emploi, des fiches métiers, des interviews vidéo de salariés, hommes et femmes, de la filière.



Point de vue

Regarder dans le rétroviseur pour construire l'agriculture durable de demain

Durant plusieurs millénaires de proto-élevage et de proto-agriculture, les hommes ont accumulé des connaissances sur les plantes et les animaux qu'ils ont domestiqués et adaptés aux conditions de milieu où ils vivaient. C'est ainsi que même sans intervention consciente des agriculteurs, la compétition au champ entre les plantes a favorisé celles les mieux adaptées aux sols, au climat et à la compétition avec les adventices. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale et maintenant depuis plus d'un demi-siècle, les progrès de la génétique et de l'agrochimie ont conduit grâce aux fertilisants, aux herbicides associés à l'irrigation et au drainage à une hausse vertigineuse des rendements des principales cultures colza-blé-orge-maïs-soja en rotations uniformisées sur à peu près tous les sols cultivables de la planète.

Après avoir connu la surproduction, ce modèle est actuellement largement mis à mal par la baisse continue des rendements vraisemblablement liée à la chute des teneurs en matière organique des sols, à leur compaction et leur érosion (physique, chimique et biologique) et aux sécheresses récurrentes. Dans le même temps, les prix des grains baissent et les charges notamment sociales explosent. Enfin, les effets collatéraux de l'agrochimie comme la pollution des eaux, de l'air et des aliments conduisent certains pays développés comme la France à interdire insecticides, herbicides (dont le fameux glyphosate) et certaines pratiques (comme le brûlis de paille avant colza, le curage de fossés de drainage… l'élevage demain) qui constituent pourtant les piliers de la production agricole actuelle.

Quel secteur économique a déjà su résister à autant de chocs multiples (climatiques, économiques, environnementaux et sociétaux) et simultanés ?

Pour s'adapter le monde agricole, esseulé si ce n'est pas délaissé et acculé, fait pourtant preuve d'un



formidable courage et esprit d'initiative (passage radical à une agriculture sans intrant minéral, essais de plantes, de rotations nouvelles, d'associations de cultures et de pratiques de tout genre y compris ésotériques…). Construire les nouveaux systèmes de production attendus, c'est-à-dire plus durables et répondant aux aspirations multiples des sociétés, nécessiterait pourtant, d'accumuler, de l'expérience sur au mieux des décennies, tant nos connaissances sur le vivant sont limitées.

Notre temps est pourtant compté et devant la gravité de la situation peut-être devrions-nous regarder quelques instants dans notre rétroviseur pour y puiser des solutions en termes de pratiques et de matériel génétique. C'est en tout cas ce que nous enseignent les travaux récents de chercheurs iraniens (Fatholahi et al. dans Acta Physiologiae Plantarum, 2020) et qui démontrent la capacité des racines des blés anciens à produire de l'acide syringique, un fort agent allélopathique conduisant à la dormance des graines de *« mauvaises herbes »*. Il en va de même pour la fixation bactérienne d'azote dans le sol, elle aussi supérieure pour les variétés anciennes par rapport aux variétés modernes. Les blés anciens auraient enfin un pouvoir de maintien voire de rétablissement de la fertilité des sols et de lutte contre le changement climatique à travers le stockage amélioré de carbone dans les sols. Comme quoi l'Homme ancien a su tirer profit du génie de la nature ce que l'Homme moderne se croyant supérieur à celle-ci n'a su faire.

L'effort principal à venir devrait être porté sur l'archivage des systèmes de productions ancestraux, ceux en harmonie avec la nature pour telle ou telle région naturelle et condition pédologique. Dans le même temps, la recherche agronomique, si mission lui en était donnée par nos hommes et femmes politiques, devrait prioritairement s'intéresser à améliorer les variétés ancestrales pour augmenter leur potentiel de production de grain sans amoindrir leurs capacités de résistance aux sécheresses, aux maladies et aux insectes et celles d'auto-désherbage et d'auto-fertilisation. Dans l'attente, il n'est pas exclu que certaines variétés modernes aient conservé une partie de ses multiples qualités. C'est ce que montrent nos travaux en Afrique du Sud (et financés par ce pays) sur le stockage du carbone par les blés de printemps et largement publiés internationalement. Nos tentatives de levée de fonds pour travailler en France sur les blés d'hiver ont jusqu'ici échoué, y compris en région Bourgogne Franche-Comté et ceci malgré l'appui du monde agricole mais pas de l'Inrae, un comble !

VINCENT CHAPLOT,
AGRICULTEUR À ÉPOISSES (21)
ET DIRECTEUR DE RECHERCHE À L'IRD
(INSTITUT DE RECHERCHE
POUR LE DÉVELOPPEMENT)



SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER-PARAGEAU	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
NODIMAT Groupe Ouvrard	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Vignoles	03 80 21 46 10
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
EUROPAGRI Groupe Sureau	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09

Récoltes 2020

Moins de possibilités d'exportations pour la France

Notre pays ne pourra exporter que 13 Mt de blé hors de l'Union européenne, 990 000 t de blé dur et l'équivalent de 7,2 Mt d'orges et de malt. 3,9 Mt de maïs seront aussi vendues à ses voisins européens

FranceAgriMer a dressé, le 16 septembre, un premier panorama des débouchés à l'export des céréales françaises jusqu'à la fin de la campagne. *« Le cours du blé (186 €/t à Rouen le 16 septembre) se tient car les conditions d'implantation des céréales d'hiver dans les grands bassins de production autour de la Mer Noire, mais aussi en Europe, inquiètent »*, analyse Thierry de Boussac, du négoce Lecureur. Car le temps sec persiste. Et si une petite récolte 2021 de blé se profile dès cet automne, la Russie pourrait revoir son plan de campagne et exporter moins de blé qu'escompté (39 millions de tonnes) jusqu'en juin 2021. Un tel scénario ne manquerait pas de faire réagir les opérateurs.

Récolte exceptionnelle

En attendant, la Russie se doit d'être compétitive pour s'imposer sur les marchés que la France ne pourra par approvisionner. Car en ayant récolté 29,7 Mt de blé (27,2 Mt collectées), notre pays ne pourra vendre que 6 à 6,5 Mt vers les pays tiers, hors de l'Union européenne. Mais la qualité irréprochable du blé produit est un atout : 81 % des grains sont classés *« Premium »* ou *« Supérieur »* car leur teneur en protéines est de 11,6 %. La Chine est pour l'instant en tête des pays acheteurs de blé français : 800 000 tonnes ont déjà été vendues. Pour l'ensemble de la campagne, FranceAgriMer pronostique l'expédition de 2 Mt de grains d'ici fin juin. Le bras de fer diplomatique entre l'Australie et la Chine profite au blé français. L'Algérie n'achèterait que 2 à 2,5 Mt et le Maroc, 1 Mt. Enfin, l'Afrique de l'ouest pourrait continuer à s'approvisionner en France (1 à 1,5 Mt) surtout si la céréale est compétitive au cours de la seconde partie de la campagne. Sur le marché européen, notre pays écoulerait 6,4 Mt de blé en Europe du Nord notamment, car l'Espagne achètera moins de blé français puisque sa récolte a été exceptionnelle (6,9 Mt ; +1,9 Mt sur un an).

Céréales secondaires

Sur les 10,9 Mt d'orges récoltées en France, 9,3 Mt seront collectées et destinées à l'exportation en l'état (5,8 Mt) et sous forme de malt (l'équivalent d'1,4 Mt de grains). En fait, la France en vendrait 3 Mt vers les pays tiers et 2,8 Mt à ses voisins européens. La production de maïs est estimée à 13,3 Mt mais seules 11,8 Mt seraient collectées. Les débouchés sur le marché européen représentent 3,9 Mt. Toutefois, la céréale est d'ores et déjà concurrencée par du maïs importé d'Ukraine et surtout du Brésil, particulièrement bon marché. D'après le United States department of agriculture (USDA), l'Union européenne en achèterait jusqu'à 25 Mt (20 Mt selon le Conseil international des céréales). La campagne française de blé dur s'annonce très tendue avec des stocks de report de 105 000 tonnes. La récolte est pourtant de très bonne qualité (2,7 % de grains mouchetés, germés, fusariés ; taux de protéines de 14,2 % et 88 % de vitrosité) mais seule 1,3 Mt a été récoltée. Aussi le disponible exportable est inférieur à 1 Mt : 850 000 t vers l'UE et 140 000 t vers les pays tiers. À ce stade de la campagne, on ne compte pas les facteurs qui pourraient déjouer l'ensemble de ces prévisions. En plus de ceux qui ont été déjà cités, mentionnons l'évolution de la parité euro-dollar ou encore l'offre disponible en céréales en Argentine et en Australie, en décembre prochain. Selon Arvalis, le coût de production de la tonne de blé avoisine 200 €. Il est bien supérieur à celui de l'an passé car moins de blé a été produit par hectare (69 q/ha contre 79 q/ha un an plus tôt). Le prix d'intérêt, à partir duquel les céréaliers commencent à dégager un bénéfice, est de 170 €/t, or le prix sorti ferme est de 160-165 € actuellement.

ACTUAGRI

Convention citoyenne: Concertation tendue sur les sujets agricoles

Dans le cadre du projet de loi sur la Convention citoyenne, les associations et représentants du monde agricole ont été invités le 19 septembre pour une réunion de concertation dématérialisée autour de six des propositions agricoles des citoyens. Co-animée par le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et la Direction générale de l'alimentation (DGAL), la réunion « *s'est concentrée sur les mesures qui étaient les plus susceptibles de créer des crispations* », comme l'explique Guy Kulitza, l'un des membres du groupe Se nourrir, dont la diminution de moitié des utilisations de produits phytos à l'horizon 2025, l'augmentation de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) sur les engrais, ou la mise en place du choix végétarien quotidien dans les cantines. « *Nous n'étions pas là pour négocier ces mesures, mais bien pour les défendre* », souligne M. Kulitza. Ce ton assuré n'a pas convaincu le syndicat majoritaire. « *On est sur un positionnement dogmatique, qui ne tient pas compte du travail effectué* », dénonce Thierry Coué, vice-président de la FNSEA, également présent lors de la réunion. Si les citoyens ont apprécié la présence de la Fondation Nicolas Hulot ou du WWF à leurs côtés, d'autres organisations comme Greenpeace ou la Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab) avaient décidé de boycotter la réunion. « *On ne sait pas comment les mesures ont été sélectionnées, d'ailleurs la mesure sur le développement de la bio n'est même pas traitée* », s'est agacé Guillaume Riou, président de la Fnab, dans un communiqué.



L'agriculture, une chance pour l'emploi...

Édito

La bonne nouvelle de la rentrée

La reconduction du dispositif d'exonération TO-DE

Le 5 août dernier, le Premier ministre a annoncé la reconduction sur 2021 du TO-DE, le dispositif spécifique d'exonération de charges patronales pour les employeurs de travailleurs saisonniers agricoles.
Ce dispositif était pérenne jusqu'à la fin de l'année 2018, date à laquelle il devait être supprimé. Notre réseau avait alors attiré l'attention des parlementaires sur les conséquences de cette suppression qui, associée à celle également du CICE, conduisait à une perte de 189€/mois par contrat saisonnier pour les employeurs.

Suite à notre mobilisation, les députés avaient finalement adopté une mesure transitoire pour 2019 et 2020 qui reposait sur le cadre juridique du TO-DE et sur le taux d'exonération de l'allègement général de charges. L'exonération était totale jusqu'à 1,2 Smic puis dégressive jusqu'à 1,6 Smic, seuil au-delà duquel il n'y a plus d'exonération.

Il était prévu que cette mesure prendrait fin au 1er janvier 2021. Néanmoins, à l'heure de la crise sanitaire, les enjeux actuels liés à la place de l'agriculture dans notre société et au coût du travail sont d'autant plus prégnants.

Dès lors, l'annonce du gouvernement quant au maintien de ce dispositif spécifique à l'agriculture est un signe positif envoyé à l'emploi dans notre secteur.
Il nous appartient désormais de veiller à la traduction de cette annonce dans les débats parlementaires liés au vote du PLFSS 2021.Nous y serons particulièrement attentifs.

Nous poursuivrons également le travail en vue de sa pérennisation, afin que soit apportée une visibilité aux employeurs de main-d'œuvre saisonnière, pour lesquels ce dispositif est essentiel.

En attendant la confirmation de cette nouvelle, le service emploi de votre FDSEA est à votre disposition pour toute question.

Gilles Duquet,
Président de la commission régionale emploi-formation,

Actualité sociale

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Dernier rebondissement concernant cette prime, la loi de finance rectificative adoptée le 23 juillet 2020 prévoit la possibilité de verser cette prime jusqu'au 31 décembre 2020 alors que son versement était limité au 31 août 2020 jusqu'à présent.

L'étau se resserre autour du dispositif d'activité partielle

Ce dispositif modifié avec la crise sanitaire et fortement utilisé durant cette période se voit de plus en plus limité par les pouvoirs publics.
Depuis le 1er mai 2020, les personnes vulnérables présentant un risque de développer une forme grave de Covid-19 et les personnes partageant leur domicile, pouvaient être placées en activité partielle par leur employeur sur la base d'un certificat d'isolement délivré par leur médecin. Ce dispositif a pris fin le 31 août 2020 à l'exception des patients présentant un risque particulièrement grave avec plusieurs conditions à remplir. Pour ceux dont il n'est plus possible d'être en activité partielle, le télétravail doit être privilégié. A défaut, il faudra bien respecter les mesures sanitaires.

Accueil et formation des salariés saisonniers

La MSA propose des kits pédagogiques à destination des employeurs de main d'œuvre pour qu'ils réalisent la formation obligatoire à la sécurité des salariés, en particulier celle des saisonniers durant cette période de crise sanitaire.
Le site « Santé et sécurité au travail en agriculture » propose des guides d'accueil des salariés à télécharger, ainsi que des fresques interactives permettant d'animer la formation à partir des principales situations de travail, particulièrement face au risque Covid.
Vous pouvez retrouver ces éléments sur le site www.ssa.msa.fr , rubrique « A la Une » en cliquant sur « Covid : Formation des saisonniers ».
En cas de difficultés pour accéder à ces éléments, n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre FDSEA.

La semaine de l'Agriculture reportée du 2 au 6 novembre 2020

Initialement prévue du 6 au 10 avril 2020, la première édition de la semaine des métiers de l'Agriculture, organisée par l'Anefa, se déroulera la semaine du 2 au 6 novembre 2020.
La semaine des métiers de l'Agriculture a pour objectif de promouvoir la filière agricole, ses formations et ses nombreuses opportunités d'emploi. L'agriculture étant le deuxième employeur de France.
Ainsi, toutes les Anefa de Bourgogne-Franche-Comté organisent des présentations des métiers agricoles et des visites d'exploitations, notamment auprès de demandeurs d'emplois et de scolaires.
Cette première édition sera également marquée par la signature du renouvellement de la Convention régionale de partenariat avec Pôle Emploi pour le développement de l'emploi et l'insertion professionnelle en agriculture.
Pour tout renseignement complémentaire sur les évènements organisés par votre département, contacter votre Anefa départementale.

Formation

D'ici la fin de l'année, le réseau des FDSEA vous propose des formations dédiées pour vous accompagner :
• Évaluation des risques et DUER avec l'appui de notre outil réseau Systera, spécialement conçu pour évaluer les risques en agriculture et viticulture.
• Maîtres d'apprentissage : toutes les clés pour intégrer votre apprenti et assurer son suivi

Pour connaître les dates de session dans votre département, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre FDSEA.

▸ *Le chiffre du trimestre*

2 554

C'est le nombre de communes de Bourgogne Franche-Comté qui comptent 1 emploi ou plus en agriculture, soit 69 %.
1 703 communes de notre région comptent au moins 10 emplois en agriculture (soit 46 %) et 44 communes comptent au moins 100 emplois agricoles, soit 1 %.

▸ *Cas pratique*

Aide exceptionnelle en faveur de l'alternance

Dans le cadre du plan de relance est mise en place une aide exceptionnelle à l'apprentissage et au contrat de professionnalisation pour la première année du contrat. Le montant de l'aide est de 5 000 € pour les mineurs et de 8 000 € pour les majeurs pour tout contrat conclu entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021. L'aide est attribuée aux entreprises quelle que soit leur taille (sans condition pour les moins de 250 salariés) et leur secteur pour préparer un diplôme ou un titre jusqu'au niveau master.

En pratique : Quel sera le coût pour Jean, de l'embauche de Pierre, 21 ans et en 1ère année de contrat d'apprentissage ? Le coût hors aide est de 10 085,76 € sans la mutuelle.
Déduction faite de l'aide à l'apprentissage de 8000 € au maximum, au final l'apprenti coûte à Jean pour l'année 2 085,76 €, soit 173,81 € par mois.

CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

• FDSEA 21 : Christine Dautin 03 80 68 67 68 / cdautin@fdsea21.fr / sje@fdsea.fr

• FDSEA 25 : Nathalie Richard. 03 81 65 52 63 emploi@fdsea25.fr

• FDSEA 39 : Pauline Mongellaz 03 84 86 12 70 pauline.mongellaz@soelis.net

• FDSEA 58 : Charlotte Leclerc 03 86 93 40 94 emploi.fdsea58@orange.fr

• FDSEA 70 : Marion Leuvrey 03 84 77 14 07 m.leuvrey@saj70-90.fr

• FDSEA 71 : Cécile Parent 03 85 29 57 25 cparent@fdsea71.fr / service.emploi@fdsea71.fr

• FDSEA 89 : Laëtitia Clerc 03 86 49 48 10 / laetitia.clerc@fdsea89.fr / fdsea.yonne@fdsea89.fr

• FDSEA 90 : Maïté Micossi 03 84 22 45 45 fdsea90@orange.fr

• FRSEA : Camille Grellier 03 80 48 43 30 camille.grellier@reseaufnsea.fr

En direct de la MSA

L'accueil en question.

L'accompagnement numérique.
Des conseillers à votre écoute.

Une réponse aux problématiques rurales.
Répondre aux besoins des adhérents.
La préservation du lien avec le terrain.

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

La vie de l'institution

À l'ombre de la Covid-19

Les crises successives qu'elles soient sanitaires, financières ou climatiques, mettent à mal notre agriculture et ceux qui la font vivre. Et si contrairement à d'autres secteurs, l'activité agricole n'a pas été stoppée par la crise sanitaire, elle n'a pas moins subi les conséquences d'une économie au ralenti. Baisse des prix de vente, problèmes d'écoulement ou d'approvisionnement de marchandises, manque de main-d'œuvre ont ponctué la période de confinement, ajoutant leur lot de difficultés financières à des trésoreries déjà précaires.

Dès le début de la crise sanitaire, la MSA a fait preuve de réactivité pour accompagner ses adhérents et veiller plus particulièrement sur les populations agricoles et rurales les plus fragiles.

Avec l'opération "MSA Solidaire, nos valeurs en action", la MSA a accompagné plus de 260.000 personnes. Ce résultat exceptionnel, on le doit aux 17.000 délégués et quelques 24.000 salariés du Groupe MSA et ses partenaires qui, par leur engagement citoyen, ont démontré les valeurs de solidarité, de proximité et de démocratie constitutives du régime agricole. Parmi les actions menées, 79 % sont des appels de convivialité aux personnes les plus fragilisées par la crise, 13 % concernent des dons de masques, d'équipements médicaux, de tablettes… et 8 % des actions consistent à rendre des services de proximité : courses, démarches administratives, aides au transport...

Au-delà de cette opération, la MSA a mis en œuvre des mesures sociales et économiques exceptionnelles dans un temps très court tout en conservant la continuité de ses services au bénéfice de ses 5,6 millions d'adhérents.

Les exploitants et chefs d'entreprise ont eu la possibilité de recourir à des reports de cotisations pour eux-mêmes et pour leurs salariés grâce à des mesures prenant en compte les spécificités des outils de gestion salariale TESA et TESA+. Le taux de recouvrement des employeurs agricoles au mois de juin a néanmoins atteint les 90 %.

Par ailleurs, dès le 4 avril, les prestations familiales ont été versées par la MSA à plus de 210.000 familles et l'aide exceptionnelle de solidarité a bénéficié à plus de 80.000 foyers affiliés à la MSA dont plus de 10.000 jeunes de moins de 25 ans.

Enfin, pour garantir la sécurité et la santé des salariés et exploitants agricoles, la MSA a mené plus de 33.000 actions en milieu du travail et visites médicales avec ses experts en santé et sécurité au travail. Elle a également créé un espace de ressources documentaires composé de 19 fiches rappelant les consignes de sécurité et gestes barrières pour l'ensemble des filières agricoles. Ces initiatives ont permis de répondre aux trois grands enjeux de prévention, de santé publique et d'accompagnement social. Elles ont ainsi permis la poursuite des activités agricoles, plus que jamais nécessaires, pour approvisionner la population française.

Aujourd'hui encore, à l'heure où le pays panse ses plaies, la Covid-19 fait toujours parler d'elle. La MSA continue de concourir activement à la non-propagation de ce virus, en permettant à ses ressortissants de continuer de se protéger, dans leur quotidien et leur activité professionnelle. Plus que jamais, la solidarité est au centre des préoccupations de la MSA, dont la gouvernance, basée sur le mutualisme, composée de trois collèges (exploitants, salariés, employeurs), ainsi que sur son organisation spécifique, sont de véritables atouts pour répondre aux besoins des territoires ruraux et assurer une vraie proximité avec leurs populations.

C'est dans ce contexte de crise que s'installent les nouveaux conseils d'administration, élus pour 5 ans. En Bourgogne, le dépouillement des élections des administrateurs a eu lieu le 10 septembre dernier.

Lors du conseil d'installation du 15 septembre, les 40 administrateurs ont élu leur Président, Dominique Bossong et leur 1er Vice-Président, Jean-Paul Baudin, tous deux reconduits dans leurs fonctions, ainsi que les Présidents des 4 conseils départementaux :

- Olivier Gallien pour la Côte-d'Or,
- Claire Bruandet pour la Nièvre,
- Jean-Charles Blanchard pour la Saône-et-Loire,
- Hélène Dapvril pour l'Yonne.

Le conseil se réunira le 15 octobre prochain pour élire la totalité des membres du bureau et procéder aux désignations des administrateurs au sein des instances des différents partenaires régionaux et départementaux.

Sur le terrain, les échelons locaux se mettent également en place et travaillent déjà à l'élaboration des premières actions qu'ils porteront sur leurs territoires, au cours des mois à venir.

Tous, administrateurs et délégués, ont accepté de s'engager pour promouvoir la place de la MSA aujourd'hui et demain dans la protection sociale et sur les territoires, au service d'un monde agricole en constante mutation. ■

Les membres du conseil d'administration de la MSA Bourgogne - mandat 2020/2025

Département	Collège 1	Collège 2	Collège 3
Côte-d'Or	BOSSONG Dominique BESANÇON Mauricette BERTRAND Gaëlle	BRIQUET Patrick (CGT) GANNE Jacques (CFE/CGC) PARDO Éliane (CFDT) STACHETTI Yasmine (CFDT)	FDSEA 21 par GALLIEN Olivier Domaine ROSSIGNOL-TRAPPET Par ROSSIGNOL Nicolas
Nièvre	BRUANDET Claire CONDAMINE Jean-Pierre MILLIET Alain	COYAC Claude (CGT) GOURREAU Stéphanie (CFE/CGC) SIMON Jean-Louis (CFE/CGC) VAILLANT François (CFE/CGC)	GAEC DU MOULIN DE LA FORET Par MASSON Marie-Claude FDSEA 58 Par NAMY Alain
Saône-et-Loire	BLANCHARD Jean-Charles RENAUD Noëlle FLEURY Luc	BAUDIN Jean-Paul (CFDT) AUCLAIR Jacques (CFDT) JACQUET Laurent (CGT) PLASSON Christian (CFE/CGC)	GAEC DU PROGRÈS Par GALLAND Laure FDSEA 71 Par PERROT Colette
Yonne	DAPVRIL Hélène FAUCHEUX René PONCET Pascaline	ARNOUX Daniel (CFDT) SUMEREAU Jacqueline (CFDT) TROUSSARD Elisabeth (CFDT) GUERREIRO FRANCISCO Luis (CGT)	FDSEA 89 Par DARLOT Nadine CAVE COOP LA CHABLISIENNE Par AMELIN Corinne

+ 4 membres désignés par l'UDAF :
William PAMPULIM (Côte-d'Or)
Philippe TARDIVON (Nièvre)
Noël GILIBERT (Saône-et-Loire)
Bernard DRUJON (Yonne)

Editorial



Comme je vous l'avais annoncé, en juin dernier, faute de ne pouvoir tenir les assemblées générales élective et statutaire prévues en mars, en raison de la crise sanitaire, les élections des membres du conseil d'administration se sont déroulées par correspondance. Elles ont eu lieu entre le 17 août et le 4 septembre et près de 80 % des 577 délégués cantonaux titulaires de la MSA Bourgogne, élus en début d'année, ont participé au vote, confirmant, une fois encore, leur attachement à leur régime de protection sociale.

Renouvelé à près de 38 %, le nouveau conseil d'administration se met en place. Je tenais à féliciter l'ensemble des administrateurs, les nouveaux venus comme les plus aguerris, et plus particulièrement Jean-Paul Baudin, réélu au poste de 1er Vice-Président. Tous vont, très rapidement, s'engager dans les nombreux travaux menés par les différentes instances qui structurent notre conseil. Pour ma part, ce nouveau conseil m'a reconduit, une fois encore, dans mes fonctions de Président et je le remercie pour la confiance accordée. Notre feuille de route, pour les cinq années à venir, est chargée, mais ensemble, nous aurons à cœur de mener à bien nos missions au service du monde agricole et rural, en poursuivant le travail entrepris tout en relevant les défis de demain.

Consolidation du service à l'adhérent, accompagnement des plus fragiles, soutien aux agriculteurs en difficulté, développement de la prévention santé, des services publics sur les territoires ruraux, renforcement des partenariats pour offrir des services utiles aux populations, évolution de la législation… sont autant d'axes de travail qui alimenteront notre plan d'actions pour les cinq années à venir.

De leur côté, les délégués constituent leurs échelons locaux, élisent leurs Présidents et Vice-Présidents et définissent, ensemble, les actions futures à conduire sur les territoires, aidés en cela par les animateurs du secteur Vie Institutionnelle. Leur rôle de relais entre la MSA et le monde agricole est essentiel.

Les crises sanitaires, économiques, climatiques, successives, ont fragilisé et fragilisent encore notre agriculture. La crise de la Covid-19 n'a fait qu'accroître les difficultés des agriculteurs, des salariés et le sentiment d'isolement ressenti sur les territoires ruraux. Plus que jamais, la MSA, en tant qu'interlocuteur privilégié du monde rural, forte des valeurs de responsabilité et de solidarité qu'elle porte, se doit d'être présente auprès du monde agricole et je ne doute pas de l'implication de chacun pour mener à bien ce nouveau mandat, dans l'intérêt des populations et des territoires.

Dominique Bossong

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

Zoom

L'accueil en question

« Nous sommes acteurs de la cohésion sociale dans la ruralité »

Quelle politique globale d'accueil la MSA Bourgogne développe-t-elle ? Réponse avec Alain Lagneau, directeur adjoint en charge de la Solidarité, de la Proximité et des Territoires.

Nous sommes dans une période charnière où le numérique monte en puissance. Dans ce contexte, comment faites-vous évoluer votre politique d'accueil ?

Alain Lagneau : dans l'évolution de notre politique de proximité, il y a deux aspects essentiels : d'une part, le développement du numérique et, de l'autre, plus de face-à-face. L'évolution tendancielle est forte : aujourd'hui, sur les 115.000 adhérents à la MSA Bourgogne, on compte 85 % d'internautes. Il est clair que le numérique a pris une place très importante. Nous avons beaucoup travaillé à sa promotion parce que nous considérons que, par ce biais, nous pouvons apporter un service supplémentaire, accessible 24 h/24, avec du contact instantané qui permet d'obtenir des informations ou des documents en temps réel. Néanmoins, nous demeurons conscients que, pour les 15 % de gens qui ne sont pas utilisateurs des services en ligne, nous devons avoir un accompagnement. En parallèle de la montée en puissance du numérique, nous avons un peu moins de sollicitations téléphoniques, moins de courrier, et, donc, une progression de la relation par messagerie. Cela signifie que nous devons être réactifs afin de correspondre aux attentes des internautes. Donc, augmentation tendancielle forte du numérique avec une vigilance pour l'accompagnement des publics qui n'y ont pas recours, mais, en parallèle, volonté de faire évoluer la relation vers plus de face-à-face.

Comment cela se traduit-il ?

A. L. : nous avons maintenu nos 18 points d'accueil sur la Bourgogne, mais en les faisant évoluer. Sur les quatre sites principaux (Auxerre, Nevers, Dijon, Mâcon), nous accueillons toujours "au fil de l'eau", lorsque les gens se présentent, mais nous avons beaucoup développé l'accueil sur rendez-vous parce que nous estimons qu'il y a une vraie plus-value si l'entretien est préparé de part et d'autre. Nous pouvons disposer de l'ensemble des éléments de réponse en rapport avec la sollicitation. De son côté, l'adhérent est prévenu des pièces dont il doit se munir. C'est aussi le moyen d'avoir un mode d'accueil plus organisé, avec moins d'attente, et une réponse plus qualitative.

Que peut-on dire aujourd'hui de l'accueil téléphonique ?

A. L. : en 2014, nous avons décidé de faire évoluer ce type de relation avec la volonté de la professionnaliser davantage. Nous avons créé une équipe spécialisée de téléconseillers qui se trouve centralisée sur Mâcon. Elle compte une vingtaine de personnes qui assurent l'accueil dit de "premier niveau". Nous voulions ainsi conserver notre capacité à répondre, par le biais d'un seul interlocuteur, à l'ensemble des questions qui peuvent nous être soumises (santé, famille, retraite, cotisations...) selon une logique de guichet unique, et avec des personnes spécifiquement formées sur la relation adhérents. Au début, ce fonctionnement a pu générer des encombrements et quelques difficultés d'accès que nous avons réglés depuis, grâce à la mise en place, il y a un an, d'un système de "débordement" : dès que nos téléconseillers se trouvent à saturation, les communications sont transférées vers les autres services de la caisse qui prennent alors le relais. Nous ne nous renions pas dans notre approche à la fois qualitative et professionnelle, mais nous avons apporté le correctif nécessaire à la problématique de la difficulté d'accès qui se posait parfois.

Informer vos adhérents réclame aussi de maîtriser la chaîne du conseil...

A. L. : nous avons des conseillers qui interviennent sur des moments-clés de la vie professionnelle, notamment dans le cas de l'installation en agriculture. Tout nouvel installé est systématiquement visité par un conseiller qui lui présente la MSA. Nous intervenons aussi auprès des primo-employeurs et au cours d'actions plus collectives où nous menons des réunions d'information, sur des temps particuliers : les vendanges, l'envoi des factures de cotisations sociales, l'information sur les retraites... Le but est d'apporter des éléments de connaissance et d'actualité sur tout ce qui concerne la législation sociale. La porte d'accès peut être le centre d'appels classique, mais nous avons aussi la volonté d'apporter une offre de plus en plus proactive, à l'initiative de la MSA. C'est nous qui entrons en contact avec l'agriculteur qui s'installe ou celui qui recrute son premier salarié, et nous apportons une proposition de service.

Que propose votre site Internet et comment évolue-t-il ?

A. L. : le site présente tous les services de la MSA. L'adhérent y trouve aussi l'espace personnalisé qui permet d'accéder à un "bouquet" de services, dans un cadre sécurisé, selon qu'on est exploitant, employeur de main-d'oeuvre, particulier ou retraité. Dans chaque "bouquet" on trouve une palette de téléservices qui correspondent aux types de besoins les plus fréquemment rencontrés (consulter ses paiements, adresser un message à la caisse, prendre un rendez-vous, obtenir une attestation...). Aujourd'hui, nous sommes proches de la centaine de téléservices. En 2020 nous offrirons aussi la possibilité de paiement par carte bancaire en ligne et nous allons mettre en place une boîte de dialogue instantané, ou "chatbot" sur les questions les plus fréquemment posées. Avec des outils de ce type, et face au sentiment de fracture territoriale qui est ressenti dans notre société, la MSA marque sa volonté d'être un acteur de cohésion sociale sur les territoires ruraux. Nous voulons intervenir sur les services publics et la ruralité, sur la dépendance et le grand âge en ruralité, sur la question de l'offre de soins sur ces mêmes territoires, et sur la retraite et le bien-vieillir.

Sur les services publics, par exemple, que pouvez-vous faire ?

A. L. : nous voulons être la sécurité sociale du dernier kilomètre. Nous constatons que de plus en plus d'organismes et de services se retirent des territoires. Or, nous avons la conviction que, de par notre identité, nous nous devons de continuer à être présents sur ces territoires. Cela suppose de maintenir, voire de densifier les points d'accueil. Nous en avons 18 en Bourgogne mais nous allons ouvrir une réflexion sur le fait de savoir s'il en faut plus. Nous allons travailler à un maillage territorial renforcé à travers le dispositif France Services. Nous allons être partenaires de ce dispositif qui prévoit une maison France Services par canton. Les agents France Services seront formés par les conseillers de la MSA afin d'apporter des réponses de premier niveau d'information, d'orientation ou d'accompagnement à l'utilisation des services en ligne. Nous voulons aussi nous positionner sur d'éventuelles "zones blanches" dénuées de maisons France Services. Nous en serons alors les porteurs. C'est la démarche que nous avons initiée à Charolles, en Saône-et-Loire, le 3 février, avec l'ouverture d'un point d'accueil multi-services et avec l'idée que, d'ici fin 2020, cela devienne une maison France Services gérée par la MSA. Nous ambitionnons d'en avoir rapidement une cinquantaine, au niveau national et peut-être 200 en 2021.



Alain Lagneau, directeur-adjoint de la MSA Bourgogne, en charge de la Solidarité, de la Proximité et des Territoires.

On parle aussi de partenariat avec la Fédération départementale des centres sociaux dans la Nièvre et en Côte-d'Or. Qu'en est-il ?

A. L. : historiquement, nous avons toujours eu des liens forts avec les centres sociaux ruraux. Ils sont des lieux bien connus de la population et sont souvent positionnés pour devenir des Maisons France Services. Avec la fédération, nous avons formé leurs agents, courant 2019, afin qu'ils aillent plus loin dans le niveau des réponses qu'ils peuvent apporter aux personnes qui les solliciteraient, que ce que pourrait faire une maison de services au public. La capacité de réponses des centre sociaux ira au-delà de ce qui est prévu avec les Maisons France Services. ■

En bref

Pass'Agri : un guide pour vous aider à passer le cap

Vous êtes confronté à des difficultés dans votre activité professionnelle ? Avec Pass'Agri, retrouvez en ligne toutes les aides de votre MSA et les contacts pour en bénéficier : dispositifs financiers, soutiens, nouveaux droits, évolutions professionnelles… Rendez-vous sur bourgogne.msa.fr > rubrique "exploitant" / "soutien aux agriculteurs" ou directement en tapant l'adresse "bourgogne.msa.fr/pass-agri" sur un navigateur Internet.

Pour mieux comprendre

L'accompagnement numérique

Dans le contexte de dématérialisation croissante, différentes actions sont menées par la MSA Bourgogne pour permettre aux adhérents d'accéder aux outils informatiques et se former à l'utilisation des services numériques.

En effet, la période de confinement sanitaire due à la Covid-19 a accru la nécessité d'être autonomes : pouvoir contacter en ligne les services de la MSA et gérer les dossiers personnels depuis son domicile devient indispensable.

Des actions d'accompagnement au numérique se sont développées au fil des mois, assurées par nos collaborateurs.

- Des rendez-vous individuels sont proposés pour la création de l'espace privé de l'assuré sur le site bourgogne.msa.fr, pour orienter sur l'application smartphone "ma MSA & moi". En complément, sont expliqués les avantages et la facilité de l'utilisation des services en ligne : interroger la MSA, éditer une attestation de droit maladie, déposer sa demande de retraite, déclarer ses ressources…
- Des sessions collectives encouragent la gestion administrative grâce aux outils informatiques : il s'agit là d'un soutien pour se familiariser avec l'ordinateur, utiliser la messagerie, les sites Internet, effectuer les démarches en ligne, rechercher un emploi, réaliser les télédéclarations…
- Des ateliers numériques en direction de publics ciblés permettent d'approfondir l'utilisation de l'espace privé MSA et la découverte des services en ligne correspondant à leurs besoins spécifiques.
- Les usagers vivant dans des zones peu couvertes par les réseaux ou ne disposant pas de matériel ont accès à des postes en libre service mis à disposition dans les quatre sites de Dijon, Mâcon, Auxerre, Nevers et sur le Point d'Accueil Multi-Services de Charolles. Des conseils sont donnés en direct au plus près des attentes.

Dans cet accompagnement de proximité, les structures "Maisons de Services Au Public" et "France Services" jouent également un rôle déterminant. Au préalable leurs agents d'accueil sont formés par les différents partenaires, afin de répondre aux questions et guider dans les démarches en ligne.

Pour la MSA, ce sont les conseillers en protection sociale, référents des MSAP et France Services sur le territoire, qui gèrent les formations et assurent le lien entre l'adhérent et les services techniques.

Tous les jours et à toute heure, en un clic depuis leur espace privé, nos assurés ont accès à l'offre digitale de la MSA, pour par exemple obtenir un rendez-vous téléphonique ou en présentiel sous quinzaine, questionner la MSA via "mes messages" et obtenir la réponse sous 48 heures, compléter leurs dossiers et envoyer des documents…

Ces services en ligne qui concourent à l'inclusion numérique, réduisent les distances et facilitent leur quotidien ! ■

Des conseillers à votre écoute

Les conseillers de la MSA Bourgogne vous reçoivent sur rendez-vous dans les agences de Dijon, Nevers, Mâcon et Auxerre ou dans les points d'accueil décentralisés de la région. Ils peuvent aussi se rendre à domicile pour des dossiers spécifiques, complexes, des situations particulières ou si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer.

Leurs domaines d'intervention :

- l'accompagnement et l'affiliation des nouveaux adhérents agricoles (exploitants ou employeurs) ;
- le conseil à l'embauche ;
- les changements de statuts ;
- le suivi de dossier et l'accompagnement lors de situations sensibles telles que le décès d'un chef d'exploitation ;
- la promotion de la relation numérique : développement des services sécurisés, accompagnement à l'utilisation du site Internet de la MSA Bourgogne, aide au remplissage des documents en ligne…

Ils sont les référents de proximité des Maisons de Services Au Public (MSAP) et des France Services.

Ils animent aussi régulièrement des réunions d'information/formation en direction du public agricole, exploitants, employeurs, élèves, salariés, retraités… ■





PAMS de Charolles

Une réponse aux problématiques rurales

Le premier Point Accueil Multiservices de Bourgogne a ouvert le 3 février dernier à Charolles. C'est la MSA Bourgogne qui en est à l'initiative.

Installé dans les locaux de l'antenne MSA de Charolles, le nouveau Point Accueil Multiservices (PAMS) renseigne et accompagne les personnes dans leurs démarches en ligne. La particularité de ce nouveau point accueil multiservices est d'être le fruit d'un partenariat entre six organismes (CAF, Carsat, CPAM, MSA, Pôle Emploi, Urssaf). Il s'agit là d'une première étape, car au-delà de ce premier socle social, la MSA va élargir progressivement son bouquet de services à d'autres partenaires (services de l'État, la Poste, AGIRC/ARRCO), dans la perspective d'obtenir la labellisation France Services. Sur place, les personnes sont accueillies pour des questions relevant de l'un de ces six partenaires sociaux. *« Nous avons été formées pour accompagner les personnes dans la réalisation de leurs démarches en ligne ou pour les éclairer sur un courrier incompris. Nous effectuons un accompagnement de premier niveau et si les questions sont plus pointues, nous les orientons sur une prise de rendez-vous avec l'organisme concerné »*, expliquent Madlyne Gallet-Martinot et Monique Ducarre, agents MSA et accueillantes au PAMS de Charolles.

Accompagnement de premier niveau

Très au fait des problématiques rurales, la MSA est investie dans le déploiement de ce type d'accueil multiservices. Dans des territoires où il arrive que certaines personnes n'aient pas accès à Internet, un accompagnement de proximité est indispensable. Le rendez-vous reste le moyen privilégié pour traiter les dossiers en profondeur. Mais le PAMS permet *« d'orienter les personnes ; de leur éviter d'aller à Mâcon ; de leur montrer comment accomplir les démarches sur Internet et de les rendre autonomes »*, expliquent Madlyne Gallet-Martinot et Monique Ducarre.

Le PAMS est ouvert du lundi au vendredi et il possède un numéro de téléphone direct. Sur place, un ordinateur en libre-service accédant aux sites des six organismes partenaires est mis à la disposition des usagers. Les locaux comprennent aussi un bureau destiné aux organismes partenaires pour les rendez-vous. Chaque jour, le PAMS de Charolles recense cinq à huit contacts physiques ou téléphoniques. Il est ouvert lundi, mardi, jeudi de 8 h 30 à 12 h 30, mardi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30. Téléphone : 03.85.39.53.05 ; pams_charolles.grprec@bourgogne.msa.fr ■

Répondre aux besoins des adhérents

Agent d'accueil à la MSA d'Auxerre, les missions de Sandrine Prieur sont multiples : activités liées à la santé, aux prestations familiales, la retraite et les cotisations. De quoi répondre aux besoins des adhérents, en physique ou par téléphone.

Parmi les nombreux métiers présents à la MSA, il y a celui d'agent d'accueil comme Sandrine Prieur, basée à Auxerre. *« La MSA est un guichet unique où l'on traite toutes les activités : la santé, les prestations familiales, la retraite et les cotisations »*, indique-t-elle. *« Les publics sont essentiellement des adhérents de la MSA. Des salariés, des exploitants ou des personnes qui ont été en activité agricole mais qui sont pour le moment sans activité, et leurs familles »*.

Pour répondre aux besoins et aux questions de ces personnes, deux types de rendez-vous sont possibles. Tout d'abord les rendez-vous physiques. *« Ils durent environ une heure. C'est un confort pour les gens car on a le temps d'approfondir les points qu'ils souhaitent aborder et être à leur écoute afin d'y répondre au mieux »*, continue-t-elle.

Des rendez-vous prestations

Ces rendez-vous, de quelle nature sont-ils ? Il y a ceux liés aux "Parcours client". *« La MSA informe, oriente et accompagne l'ensemble des adhérents lors de chaque "événement de vie" qu'il soit d'ordre personnel, familial ou professionnel »*, explique Sandrine Prieur. *« On est là pour répondre au mieux à leurs besoins et leur donner le meilleur conseil possible. On est le lien entre la partie purement administrative et l'adhérent. Par exemple, le parcours client, "J'attends et j'élève un enfant" concerne toutes les femmes, enceintes ou qui viennent d'avoir un enfant »*, poursuit-elle. *« On leur propose un rendez-vous prestations au cours duquel on aborde tous les services dont elles pourraient bénéficier, tant en indemnités journalières que sur la prise en charge des remboursements en lien avec la grossesse ou leur bébé. Il y a aussi tout un volet sur les prestations familiales : allocations de bases, primes à la naissance, la nourrice et le congé d'activité »*.

Autre "Parcours client" qui fait l'objet d'un rendez-vous : "Je prépare et prends ma retraite". *« On rencontre toutes les personnes proches de la retraite qui vont déposer et finaliser leur dossier. On leur répond sur la base des textes en vigueur le jour du rendez-vous. Les questions principales sont : l'âge auquel elles peuvent partir et le montant qu'elles percevront. Nous proposons aussi aux personnes de 45 ans et plus des "Entretiens information retraite". Nous avons accès à un outil qui nous permet de réaliser des simulations. Ces dernières donnent une idée aux personnes sur le montant de leur future retraite »*. La MSA fait également de l'accompagnement au numérique, ouvert à tous, afin que les personnes soient plus à l'aise avec les téléservices en ligne.

Au contact des agriculteurs en difficulté

La MSA est aussi proche des agriculteurs en difficulté. *« On leur donne des informations sur des aides pour qu'ils ne se sentent pas démunis. Nous assurons, avec nos travailleurs sociaux, le suivi de certaines situations ».*

Quant aux rendez-vous téléphoniques ? *« Le principe sera le même que celui des rendez-vous physiques, avec, cependant, des temps d'échange plus courts (entre 30 et 45 min). Ils s'adressent surtout aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer : femmes proches de l'accouchement, personnes à mobilité réduite ou personnes sans moyens de locomotion »*, conclut Sandrine Prieur. ■

La préservation du lien avec le terrain

La MSA Bourgogne développe un partenariat avec la Fédération départementale des centres sociaux de Côte-d'Or. Dominique François, conseillère MSA, et Aurélie Billard, animatrice France Services, nous en disent plus.

La MSA développe un partenariat avec les centres sociaux de Côte-d'Or. Quel en est l'intérêt ?

Dominique François : le 10 mai 2019, nous avons signé une convention de partenariat avec la Fédération des centres sociaux de Côte-d'Or. Elle nous amène à communiquer davantage auprès de nos adhérents sur l'existence des Maisons de services au public (MSAP), dont certaines sont portées par la Fédération des centres sociaux. Nous pouvons mieux faire connaître les services qui sont rendus, car les MSAP portées par la fédération des centres sociaux ont beaucoup d'activités. Nous avons aussi identifié les demandes de "premier niveau" les plus fréquentes, afin de former les agents de ces structures sur le type de réponses à y apporter. Avec nous, les conseillers, qui sommes également des référents, les échanges sont facilités parce que nous nous connaissons bien.

Justement, ce rôle de conseiller est très important. Peut-on dire que vous êtes à la charnière du lien entre la MSA et les territoires ?

D. F. : notre rôle de conseiller, au sein de la MSA consiste à accompagner et affilier les nouveaux adhérents agricoles, qu'ils soient exploitants ou employeurs de main-d'œuvre. Nous faisons également du conseil à l'embauche, ou en cas de changement de statut, des suivis de dossiers lors de situations sensibles. Nous réalisons la promotion de la relation numérique, de l'animation de réunions d'information ou de formation. Enfin, nous sommes référents de proximité pour les MSAP. Cette dernière mission, nous l'accomplissons depuis deux ans. À ce titre, nous sommes des relais privilégiés entre le terrain et la MSA.

Aurélie Billard : personnellement, j'accueille tous les ressortissants MSA. Je les accompagne s'ils ont un besoin pour la création d'un espace Internet MSA, par exemple, mais aussi pour l'accès à la prime d'activité, une demande d'APL ou de retraite... La MSA fait partie des nombreux partenaires "socle" qui travaillent aujourd'hui avec nous mais le grand avantage, en ce qui la concerne, c'est qu'il s'agit d'un organisme qui gère de très nombreux aspects de la vie de ses ressortissants. Du coup, pour nous, c'est très fluide, on gagne beaucoup de temps dans le service rendu aux personnes qui nous sollicitent.

Établir un tel lien avec les MSAP portées par la Fédération des centres sociaux n'est pas le fait du hasard...

D. F. : ces MSAP sont extrêmement importantes pour nous. Il faut être conscient que tous nos adhérents ne sont pas équipés de matériel informatique, ou bien ils ont parfois des problèmes de connexion et ces structures assument donc un rôle primordial pour tout ce qui concerne l'accompagnement numérique de ces publics.

A. B. : à court terme, nous aimerions mettre en place des actions collectives pour les ressortissants de la MSA, destinées à présenter des aspect très spécifiques (des actions de prévention santé, des sujets sanitaires et sociaux). À cette occasion, les MSA pourraient mobiliser leurs délégués locaux pour nous permettre d'aller plus loin dans le partenariat. ■

Salon

Un Space sans public mais pas sans lendemain

Le Space 2020 a bien eu lieu. Mais ce salon, sans la chaleur de la foule des grands jours ou les concours, donne envie de se projeter sur le futur. C'est ce qu'ont fait les responsables professionnels lors d'une journée dédiée aux femmes et hommes de l'ombre qui ont poursuivi leur travail pendant la crise de la Covid-19, et à laquelle participait le ministre de l'Agriculture.



Terra

Durant ce débat du 16 septembre, les filières agricoles ont voulu remercier toutes les femmes et les hommes de l'ombre, qui ont poursuivi leur travail pendant la crise de la Covid. Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture, était présent.

Au regard du contexte sanitaire, chacun se dit que finalement la décision de ne pas faire d'édition physique du Space cette année s'imposait comme une évidence. Mais refaire l'histoire après coup est évidemment beaucoup plus facile ! Imaginer en quelques semaines une autre forme à un salon comme le Space était un tour de force, une gageure. C'est pourtant le défi qu'ont essayé de relever les organisateurs, refusant une année blanche. Ils l'ont voulu d'autant plus que les entreprises ont continué à travailler pour proposer des innovations, que les techniques et la recherche ont continué d'évoluer, et que l'actualité de cette rentrée est restée dense après le confinement. Pendant les quatre jours du Space, plus de 80 conférences en visio ont été organisées. Il s'agissait de poursuivre l'information, voire la formation, sur des sujets très divers concernant l'évolution de la recherche et des techniques, agricole et commerciale.

Des innovations pérennisées ?

Ces conférences ont eu un succès variable mais ont permis à nombre d'entreprises d'établir ou de garder le contact avec leurs clients ou prospects. La recherche a aussi été mise en avant au travers du maintien de la 25e édition des Innov'Space et les outils numériques ont été mis à profit pour développer des podcasts, des rencontres virtuelles par vidéo avec des éleveurs, et suivre les temps forts de ce Space particulier. La vente génomique a aussi été organisée sur un mode numérique. Il restera à voir lors des éditions suivantes lesquelles de ces innovations s'imposent et seront pérennisées. Parmi les temps forts, le 16 septembre, les agriculteurs et les filières agroalimentaires avaient souhaité prendre un temps pour faire un bilan de ce confinement et de la crise qu'il a généré. Les témoignages des agriculteurs mais aussi des responsables d'entreprises allaient dans le même sens. Chacun témoignait des ruptures de stock, des difficultés d'approvisionnement, de la logistique, des fermetures de marchés, ou de la nécessité de réorganiser dans des conditions quelquefois acrobatiques les produits et les marchés. *«Personne»*, témoignait un agriculteur, *«ne s'est posé la question d'aller au travail ou pas. On ne croisait personne sur les routes, on se serait cru un dimanche !»* Un salarié de l'agroéquipement ajoutait : *«Les machines continuaient à tourner… et nous aussi !»*

Resté sur sa faim

Très vite chacun a voulu profiter de la présence de Julien Denormandie, le ministre de l'Agriculture, pour provoquer le débat. Mickaël Trichet, pour la FRSEA des Pays de la Loire, s'est souvenu du développement des circuits courts, *«oui, mais 75 % des denrées alimentaires sont passées par la grande distribution»*. Il ajoutait : *«J'ai eu un grand frisson en entendant le Président de la République tenir son discours, sur l'autonomie, et parler d'agriculture. Je me suis dit qu'on allait remettre l'agriculture au milieu du village, revenir aux fondamentaux ?»*

Mais manifestement, il est resté sur sa faim. Arnaud Degoulet, président d'Agrial, le soulignait : *«les tendances d'avant se poursuivent après !»* Même si, dans certaines filières, on est loin d'être revenu au niveau précédent. *«La grande distribution a été la grande gagnante»*. On a délaissé les produits à plus forte valeur ajoutée et il se demandait à quel niveau d'équilibre se retrouveront les marques distributeurs et les marques nationales. Gilles Huttepain, P.-D.G. d'une entreprise de l'agroalimentaire, allait dans le même sens : *«En GMS, on est revenu exactement comme avant, un poulet sur deux est importé»*. André Sergent, président de la Chambre d'agriculture de Bretagne, soulignait que *«les évolutions positives observées pendant le confinement se sont délitées rapidement»*. Il exprimait sa crainte que, demain *«le consommateur parle du prix et encore plus du prix. Vers où va-t-on orienter l'agriculture ?»*

Le coût de la transition

Marcel Denieul, président du Space, soulignait de son côté la montée de l'insécurité alimentaire en France. Le ministre a concédé que *«sur les négociations commerciales, nous n'avons pas vraiment atteint notre but. L'économie est un rapport de force, la loi a permis de faire bouger l'état d'esprit»*, mais pas encore d'obtenir des résultats concrets. Au rang des éléments que les agriculteurs pensaient révolus, il y avait l'agribashing. Or, force est de constater que les attaques en règle reviennent et en particulier celles liées au Référendum d'initiative partagée (Rip) sur les animaux. Gilles Hutepain rappelait que *«le temps agricole n'est pas le temps des médias»*. Julien Denormandie indiquait que *«toute transition a un coût»*, et soulignait la contradiction du consommateur qui *«demande plus mais ne veut pas payer plus. Je respecte le processus démocratique du Rip mais ce n'est pas le bon véhicule. Si on ne met aucune poule en cage, ce sont 85 millions de poules qui se retrouvent dans les champs ! On sait que certains riverains ont porté en justice le cri du coq !»* Il appelait à ne pas *«rester focalisés dans un débat urbains/ruraux»*. Arnaud Degoulay, président d'Agrial, rappelait aussi que la *«ferme France dévisse, l'agroalimentaire a divisé par deux ses exportations en quelques années, en 2023 nous importerons plus en valeur que ce que nous exportons»*. Loïg Chesnais-Girard, président de la Région Bretagne, soulignait pour sa part l'importance de l'élevage, *«il faut expliquer et assumer. Reprendre la main sur le débat politique. La végétalisation de la Bretagne est un sujet. La région est passée de 6 millions de mètres carrés de poulaillers à 3. Les autres sont partis en Ukraine. À chaque fois qu'un élevage disparaît, on augmente les importations. Ne gâchons pas ce patrimoine pour un ailleurs qui ne serait pas meilleur»*.

Jean Dubé





Bio

Bilan de campagne 2019-2020 en Bourgogne

Retour sur des conditions culturales qui n'auront pas facilité la tâche des exploitants en agriculture biologique.

Une fin d'été 2019 chaude et sèche

La sécheresse de l'été 2019 s'est prolongée jusqu'au début de l'automne. Le retour des précipitations significatives n'a eu lieu qu'à partir de la dernière décade de septembre. Ce déficit pluviométrique a de plus été associé à des fortes températures. Ces conditions ont été très défavorables aux implantations de prairies temporaires. On a même pu assister au cours de l'été à des destructions de légumineuses fourragères implantées sous couvert de céréales au printemps. De la même manière, il n'a pas été possible d'éliminer les graines d'adventices ou des cultures précédentes avant l'automne.

Un automne doux et humide

Les précipitations en octobre et novembre 2019 ont été supérieures à la normale et le nombre de jours de pluie fut élevé. L'implantation des cultures d'hiver a par conséquent été assez chaotique, notamment dans les secteurs à sols profonds et humides. La levée des adventices a été massive lors de la première quinzaine d'octobre (retour tardif de la pluie sur des sols chauds), nécessitant souvent la réalisation de labour pour leur destruction. Les créneaux de semis ont été ensuite peu nombreux, conduisant dans certains cas à des reports de semis au printemps. Une dernière fenêtre d'action sur le gel fin-novembre à début-décembre a permis de clôturer en partie les implantations d'automne.

Un hiver extrêmement doux

Les températures des mois de décembre, janvier et février ont été exceptionnellement douces. Le nombre de jours de gel fut très faible. Les précipitations sont en revanche restées assez proches des valeurs moyennes. Ces conditions ont favorisé la croissance et le développement des cultures d'hiver. La reprise de végétation en sortie d'hiver a été très précoce, dès la première quinzaine de février.

Un début de printemps chaotique

Fin-mars, un épisode de froid, amplifié par le vent de Nord-Est, provoque des dégâts sur les cultures trop avancées, notamment la luzerne. La sécheresse qui suivra tout au long du mois d'avril empêchera tout phénomène de compensation, handicapant lourdement le premier cycle de production. Cette longue sécheresse (près de 45 jours) a également eu une forte incidence sur l'implantation des cultures de printemps (céréales, pois, lentilles, etc.) en entraînant des levées hétérogènes et en limitant la croissance des plantes en début de cycle. Pour couronner le tout, les conditions météorologiques exceptionnellement chaudes, sèches et ensoleillées d'avril ont conduit à une arrivée précoce et massive de pucerons, dès la deuxième quinzaine d'avril. Les cultures de printemps, déjà malmenées par le climat, n'ont parfois pas pu supporter ces nouveaux dégâts (prélèvement de sève, transmission de virus). Du côté des céréales d'hiver, cette séquence a été moins problématique car l'élaboration de leur rendement en agriculture biologique n'est que très peu dépendante du peuplement-épi (coefficient de tallage entre 1 et 1,5).

Une fin de printemps plus clémente

La pluie est enfin revenue fin-avril. Les précipitations et les températures ont ensuite été assez proches de la moyenne en mai et juin. Ces conditions ont été plutôt favorables à la fin de cycle des céréales d'hiver. La floraison et le remplissage des grains se sont déroulés dans de bonnes conditions et ont permis d'atteindre des rendements tout à fait corrects. La deuxième coupe de la luzerne a été proche de la normale mais n'a pas compensé les pertes du premier cycle. L'implantation des cultures d'été (soja, sarrasin, tournesol, etc.) a également été bonne.

Une sécheresse estivale marquée

Pour la troisième année consécutive, notre région est touchée par une sécheresse estivale intense. La pluviométrie du mois de juillet est la plus faible depuis 50 ans. Le potentiel de rendement des cultures d'été est par conséquent très fortement impacté. Le troisième cycle de croissance de la luzerne est pratiquement inexistant. En revanche, les moissons d'été se déroulent dans des conditions favorables.

Conclusion

Globalement, les céréales d'hiver tirent leur épingle du jeu au cours de cette campagne 2019-2020. La déconvenue est en revanche importante pour les cultures de printemps et d'été, ainsi que pour les fourrages.

Bilan moisson 2020

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'enquête moisson réalisée dans les exploitations en agriculture biologique de Bourgogne. Les pourcentages indiquent l'évolution du rendement en 2020 par rapport au rendement moyen observé entre 1999 et 2019. Par exemple, en 2020, le rendement moyen en avoine d'hiver a perdu 16% de la valeur du rendement moyen observé entre 1999 et 2019.

On observe que :

-Les céréales d'hiver se démarquent positivement cette année : blé de luzerne, blé de paille, engrain, orge d'hiver et triticale. Les blés de protéagineux et épeautre restent dans la moyenne. De même les méteils d'hiver triticale ont des résultats aussi corrects. En revanche les taux de protéines ne sont pas très élevés en lien avec la productivité (10,5% de moyenne en blé d'hiver).

-Pour les cultures d'hiver, les pois et les féveroles ont subi une forte baisse de rendement.

-En avril, les conditions n'étaient pas favorables au bon développement des cultures de printemps : sécheresse et arrivée précoce des pucerons sur les cultures. Les conséquences sur les rendements de ces cultures sont importantes. En moyenne pour l'ensemble des cultures de printemps, on constate une baisse de 38 % du rendement par rapport au rendement moyen 1999-2019.

-Ainsi, on observe une baisse de rendement pour tous les protéagineux.

En moyenne sur l'ensemble des cultures récoltées en 2020, le rendement a baissé de 16% par rapport au rendement obtenu en moyenne pendant la période 1999-2019.

CHAMBRES D'AGRICULTURE DE L'YONNE, DE CÔTE-D'OR ET BIO BOURGOGNE

Culture	Rendements moyens 1999-2019 Bourgogne	Rendements 2020 Bourgogne	Evolution du rendement 2020 par rapport au rendement moyen 1999-2019	Nombres de références 1999-2019	Nombres de références 2020
Avoine Hiver	29,6	24,9	-16%	93	9
Avoine Printemps	31,0	18,0	-42%	73	9
Blé de Luzerne	30,8	33,9	10%	340	31
Blé de Paille	24,1	27,1	12%	179	36
Blé de Protéagineux	28,4	27,4	-3%	331	44
Blé printemps	23,8	22,6	-5%	135	15
Engrain	15,6	18,0	15%	43	10
Épeautre	23,4	23,0	-2%	135	6
Féverole Hiver	19,9	10,5	-47%	100	13
Lentille verte	13,7	5,1	-63%	170	21
Orge Hiver	25,4	30,8	22%	101	3
Orge Printemps	25,8	19,5	-24%	137	22
Pois Hiver	21,9	8,3	-62%	85	10
Pois Printemps	23,9	10,0	-58%	165	7
Triticale	26,0	26,2	1%	223	27
Méteil triticale pois	27,8	28,9	4%	62	13

Colza

Grosse altise adulte : observer et ne traiter qu'en cas de péril

La lutte insecticide contre les altises adultes se raisonne à la parcelle et ne s'envisage que si la survie de la culture est menacée, du stade cotylédons jusqu'au stade à 3-4 feuilles du colza, c'est-à-dire si la culture pousse moins vite qu'elle n'est dévorée.



Moins de 25 % de la surface touchée



Terres Inovia

Plus de 25 % de la surface touchée

Surveiller le déclenchement du vol. La baisse des températures puis la remontée au-delà de 20°C sont les éléments déclencheurs du vol des grosses altises qui vont quitter leurs zones d'estivation (haies, buissons, végétation dense à proximité des anciens champs de colza) pour coloniser les nouveaux champs de colza. Ce vol survient en général la 2ème ou 3ème décade de septembre. Les grosses altises sont capables de voler sur plusieurs kilomètres.

A quoi ressemble la grosse altise ? La grosse altise ou altise d'hiver (*Psylliodes chrysocephala*) est un gros coléoptère de 3 à 5 mm qui possède de « grosses » cuisses gonflées lui permettant de faire des sauts pour se déplacer. Elle a un corps noir et brillant avec des reflets bleus métalliques sur le dos. Les extrémités des pattes, des antennes et de la tête sont roux doré. Les adultes rongent les cotylédons et jeunes feuilles par petites morsures circulaires perforantes ou non, de 1 à 2 mm.

Après trois feuilles les interventions sont inutiles. Les captures dans les cuvettes jaunes enterrées servent à détecter l'arrivée puis l'activité des altises d'hiver mais elles ne sont pas un outil d'aide à la décision pour déclencher un traitement. C'est l'observation très régulière, à la parcelle, des dégâts sur la plante entre les stades cotylédons et 3-4 feuilles étalées qui guide le raisonnement. Plus que le seuil, la vitesse d'accumulation des dégâts et la vitesse de croissance de la culture sont les critères à prendre en considération, quasiment au jour le jour pour bien appréhender le risque. Si le colza a moins de 4 feuilles, le seuil de risque est fixé à 80% des plantes présentant des morsures et 25% de la surface foliaire détruite. Il faut aussi prendre en compte le dynamisme de la culture : un colza qui bénéficie de conditions de croissance favorables sort rapidement des stades de sensibilité.

Quel insecticide choisir s'il faut intervenir ? Si une intervention s'avère nécessaire contre les altises adultes, quel que soit le secteur, utiliser Boravi WG 1.0 kg/ha (phosmet) à incorporer dans une eau acide (pH5.5). Boravi WG est limité à 2 applications max/an. Ce produit est non mélangeable avec toute autre substance active. L'altise d'hiver est active surtout dans les premières heures qui suivent la tombée de la nuit. C'est pourquoi l'application en soirée est à privilégier avec un volume de bouillie d'au moins 150 à 200 l/ha.

Traiter les adultes n'est pas suffisant pour réduire totalement le risque larves. Les essais conduits par Terres Inovia ont montré que pour réduire les infestations larvaires, un traitement spécifique contre les larves était plus efficace que des interventions répétées contre les adultes. On peut expliquer cela du fait de l'arrivée échelonnée des adultes, l'apparition des résistances aux pyréthrinoïdes et des conditions climatiques plus ou moins propices au moment des pontes.

L. Ruck – M. Geloen – Terres Inovia



L.Jung – Terres Inovia

Grosse altise adulte.



Prévention

Boue sur la chaussée : un danger à ne pas négliger

L'automne arrive avec ses conditions météorologiques souvent humides qui se conjuguent à la circulation d'engins agricoles. Ces derniers peuvent transformer la chaussée en patinoire au sortir des champs. Afin de prévenir les risques d'accidents, voici quelques réponses apportées aux questions que l'on peut se poser à ce sujet.

Pourquoi y a-t-il de la boue sur les routes ? Chaque année à l'automne, des travaux agricoles ont lieu dans les champs : ensilage du maïs, arrachage de betteraves et pommes de terre…

Ces activités de récolte nécessitent de multiple sorties des tracteurs des champs vers la voie publique, entraînant de la boue sur la chaussée.

Comment réduire la quantité de boue déposée sur le route ? En fonction de la configuration de la parcelle, il faut privilégier de sortir du champ sur un chemin ou route secondaire, permettant aux pneumatiques d'être délestés de leur boue en arrivant sur la route principale.

Comment signaler le danger ? La zone dangereuse doit être impérativement signalée aux usagers de la route afin de les inciter à ralentir.

La mise en place de cette signalisation est à la charge de la personne responsable des dépôts de boue. La signalisation temporaire doit être mise en place dans les deux sens de circulation (distance d'environ 150 mètres en amont et en aval de la zone salie) de façon à être bien visible, et renouvelée tous les 500 mètres au besoin. Les panneaux réglementaires doivent être rétro réfléchissants (panneau AK 4 *«Chaussée glissante»* et un panonceau KM 9 avec la mention *«Boue»* - Classe II - dimensions : 1 mètre de côté), lestés et implantés judicieusement en accotement pour être visibles et éviter d'être salis.

Qui doit nettoyer ? La personne responsable des dépôts de boue doit procéder au nettoyage de la chaussée (l'emploi d'un godet métallique est proscrit) le plus rapidement possible et chaque fois que nécessaire, sans attendre la fin du chantier afin de faciliter le nettoyage. Lors de cette opération de balayage de la route, il est important de veiller à ce que les engins et surtout les personnes intervenant sur la chaussée soient correctement signalés (gyrophares visibles à 50 mètres pour les engins, gilets rétro-réfléchissants pour les personnes).

Il ne sera pas réalisé de lavage de chaussée en période hivernale pour éviter la formation de verglas.

Qui est responsable en cas d'accident ? Le responsable du dépôt de boue peut être condamné à titre civil ou pénal :

-Action civile : le responsable sera condamné à réparer le préjudice en versant des dommages et intérêts à l'usager victime de cette boue (articles 1382 et suivants du code civil) ;

-Action pénale : le responsable sera condamné sur la base du code pénal en fonction de la gravité (décès, blessures, incapacité de travail...). Les peines pourront se composer de peines d'emprisonnement (article 221-6 du code pénal).

Vous pouvez vous procurer la plaquette « Tracteurs et matériels agricoles » auprès de vos agences Groupama. Cette brochure reprend la règlementation et les conseils pour rouler en sécurité.

GROUPAMA

Renseignements : 02 38 49 78 74 ou sur le site vivonsprevention.com

▶ Des professionnels à votre service

feder élevage
Jean-Paul CLERGET 06 80 34 11 73
Delphine BUISSON 06 84 63 92 41
Laurent DUVAL 06 86 93 24 36
ZI, Rue de l'Oze - 21150 Venarey les Laumes - Tel. 03 80 89 59 00
• BAC à EAU 750 l. - 1000 l. - 1400 l. •
• POMPE à NEZ • RATELIER •

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ?
03 80 78 90 35

NOUVEAU LAND ROVER DEFENDER
L'ICÔNE RÉINVENTÉE
LAND ROVER
ABOVE & BEYOND



Le nouveau Land Rover Defender concrétise 70 ans d'innovation et d'amélioration. Repensé pour les aventures du 21e siècle, il est équipé des technologies embarquées les plus avancées permettant un confort, une connectivité et une visibilité optimisés, au service de ses capacités inégalées. Entre clins d'œil aux traditions du Defender et subtiles nouveautés, la réinterprétation de ses lignes le rendent immédiatement reconnaissable, et parfaitement taillé pour l'aventure. C'est certain, le nouveau Defender est capable de réaliser de grandes choses.

ABOVE & BEYOND : Franchir de nouveaux horizons.
* La version 110 sera visible en concession au printemps 2020. La version 90 arrivera ultérieurement. Plus d'infos sur landrover.fr
Les valeurs d'émissions de CO_2 et de consommations indiquées sont susceptibles d'être impactées par le changement de normes d'homologation.
Consommations mixtes Norme CE 1999/94 (l/100 km) : de 7,6 à 10,2 – Émissions de CO_2 (g/km) : de 199 à 234. RCS Concessionnaire.

NUDANT AUTOMOBILES
1 ter Antoine Becquerel - 21300 CHENÔVE - 03 80 515 002

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **22/09/2020**

Effectif global: 859 - Taux de vente: 94%

Effectif total: 450 - Taux de vente: 97%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	250-300	2,60 €	2,79 €	2,63 €	-0,04
			300-350	2,55 €	2,77 €	2,59 €	+0,06
			350-400	2,42 €	2,51 €	2,46 €	+0,04
			400-450	2,40 €	2,56 €	2,45 €	+0,04
		R	400-450	2,20 €	2,35 €	2,31 €	+0,03
	F	U	250-300	2,73 €	2,81€	2,75 €	-0,02
			300-350	2,67 €	2,81€	2,78 €	+0,05
			350-400	2,54 €	2,54€	2,54 €	-0,17
		R	300-350	2,36 €	2,78€	2,69 €	-

CHAROLAIS

BROUTARDS : L'ambiance commerciale est meilleure cette semaine. Les cours reprennent quelques centimes.

LAITONNES : L'offre augmente légèrement mais ne couvre toujours pas la demande qui demeure très importante. Les cours sont fermes.

Effectif total: 92 - Taux de vente: 82%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

ÂGE						
F	U	350 - 400	2,33 €	2,49 €	2,40 €	-0,22
		400 - 450	2,34 €	2,52 €	2,42 €	-

Effectif total: 317 - Taux de vente: 94%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

ÂGE							
TAUREAUX	M	U	+ 500 kg	1,79 €	1,82 €	1,780 €	+0,07
VACHES CHAROLAISES		R	+ 500 kg	1,38 €	1,62 €	1,52 €	-
	F	E	- 5 ans	2,36 €	2,59 €	2,49 €	+0,13
		U	- 5 ans	1,85 €	2,28 €	1,99 €	+0,01
			5 à 10 ans	1,80 €	2,25 €	1,95 €	+0,03
			+ 10 ans	1,70€	1,93 €	1,79 €	=
		R	- 5 ans	1,64 €	1,79 €	1,73 €	=
			5 à 10 ans	1,60 €	1,86 €	1,72 €	+0,02
			+ 10 ans	1,59€	1,69 €	1,64 €	+0,01
		O	5 à 10 ans	1,50 €	1,58 €	1,54 €	+0,07
			+ 10 ans	1,34 €	1,58 €	1,49 €	+0,05
		E	24 à 36 mois	2,85 €	3,33 €	3,10 €	+0,37
GÉNISSES		U	24 à 36 mois	2,03 €	2,56 €	2,18 €	+0,12
		R	24 à 36 mois	1,86 €	1,98 €	1,91 €	+0,02

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Présentation de qualité et des acheteurs irréguliers sont présents. Celà concoure à une bonne ambiance commerciale et des tarifs légèrement à la hausse. Tendances à vérifier dans les prochaines semaines. A noter que l'écart se creuse entre sujets soignés et non soignés.

TAUREAUX : Cours maintenus dans les sujets lourds et soignés.

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 21/09/2020**

Bovins : 291
Broutards : (290 - 345 kg) 770 - 850 2,46 - 2,65
Broutards : (370 - 435 kg) 890 - 1000 2,29 - 2,39
Laitonnes : (315 - 350 kg) 850 - 900 2,59 - 2,68
Génisses 18-24 mois : (355 - 540 kg) 800 - 1080 1,99 - 2,25
Vaches légères : 890 - 1100
Vaches entre deux : 1130 - 1330
Vaches lourdes : 1370 - 1840
Vente toujours difficile en broutards à l'export entrainant des invendus. Commerce actif en femelles à des tarifs fermes. Vente globale. Maintient des apports en vaches, cours reconduits en vaches lourdes viandées, léger recul en maigres légères.
Assemblée générale ce jeudi à la SICAGEMC à 17h30. Port du masque obligatoire
Bovins gras : 18
Vaches de viande : 3,68 à 3,98 € kg de viande.
Génisses de viande : 4,10 à 4,36 € kg de viande.
Apports de bonne qualité. Meilleure demande en vaches grasses, cours maintenus en génisses.
Prochains marchés :
Bovins le lundi 28 septembre et ovins lundi 5 Octobre 2020 aux horaires habituels.

FMBV - Cotations des Gros Bovins Vifs sur les marchés

Semaine 38 du 14 au 20 sept 2020

Cotations en €/kg carc, excepté pour le MOL Lamballe en €/kg vif

TYPE	RACE	CONFORMATION	AGEN	ARRAS	BOURG-EN-BRESSE	CHOLET	FORGES LES EAUX	LAISSAC	LEZAY	M.O.L. Lamballe (€/kg VIF)	RETHEL	SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS	MOYENNE NATIONAL (Hors le MOL)	VARIATION S-1
Boeufs	Viande	E												
	Viande	U					4,15						4,15	+0,15
	Viande	R					3,86						3,86	+0,09
	Mixte	O					3,2						3,20	=
	Laitier	O					3,03						3,03	+0,05
	Laitier	P												
Génisses	Viande	E				5,15							5,15	-0,13
	Viande	U			4,4	4,46		4			4,15	4,55	4,31	+0,02
	Viande	R			3,9	4,04		3,6			3,9	3,95	3,88	+0,01
	VML	U			4,3	4,46	4,52			2,59	3,85	4,55	4,34	=
	VML	R			3,45	4,04	4,13	3,25		2,03	3,45	3,95	3,71	=
	VML	O			3		3,33	3,1		1,4			3,14	-0,02
	Blondes	U				5							5,00	=
	Blondes	R				4,1								
	Charolaises	U				4,22							4,22	=
	Charolaises	R				4							4,00	=
	Limousines	U				4,5							4,50	=
	Limousines	R				4,1							4,10	=
Jeunes Bovins	Viande	E				4							4,00	=
	Viande	U				3,66	3,69			2,05	3,66		3,67	-0,01
	Viande	R				3,56	3,51			1,95			3,54	=
	Blonds	E				4,1							4,10	=
	Blonds	U				3,93							3,93	-0,05
	Mixte	R												
	Mixte	O					2,99			1,55			2,99	-0,32
	Laitier	O								1,44				
	Laitier	P												
Labels (St Christophe)	Génisse Viande	U												
	Vache Charolaise	U												
Taureaux	VML	URO			2,5		2,66	2,6			2,85	3,05	2,73	-0,02

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 16/09/2020

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 129 - Taux de vente : 95%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total : 226 Taux de vente : 92% Broutards : la vente est toujours difficile et ne nous permet pas de prétendre à un nouveau souffle. Laitonnes : demande toujours aussi forte vente rapide.	M	U	300 - 350	2,48 €	2,54 €	2,51 €	-0,01
			350 - 400	2,32 €	2,45 €	2,43 €	+0,05
			400 - 450	2,31 €	2,58 €	2,40 €	+0,04
	F	U	250 - 300	2,52 €	2,84 €	2,64 €	+0,04
			300 - 350	2,46 €	2,72 €	2,62 €	+0,01

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 16/09/2020

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 97 - Taux de vente : 87%

RACE	F	Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	F	U	- 5 ans	1,92 €	2,11 €	2,01 €	-0,05
			5 à 10 ans	1,78 €	2,14 €	1,88 €	-0,07
			+10 ans	1,64 €	1,90 €	1,76 €	-0,02
Génisses	F	U	24 à 36 mois	2,02 €	2,28 €	2,22 €	-0,06

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **14/09/2020**

Effectif global: 1169 - Taux de vente: 199%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
		Effectif total:933 - Taux de vente : 99%		**AGNEAUX DE BOUCHERIE** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	F	U	de 32 à 38 kg	3,08 €	3,50 €	3,37 €	-
			de 38 à 44 kg	2,96 €	3,58 €	3,43 €	-
			de 44 à 50 kg	3,04 €	3,65 €	3,32 €	-
			> 50 kg	2,39 €	3,02 €	2,85 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,70 €	3,33 €	3,09€	
			de 38 à 44 kg	32,76 €	3,36 €	3,12 €	-
		Effectif total: 182 - Tx de vente : 100%		**OVINS de BOUCHERIE +1AN AU KG VIF**- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	F	U	> 60 kg (F)	1,06 €	1,41 €	1,32 €	-
		R	> 60 kg (F)	0,82 €	1,23€	1,13 €	-
		Effectif total: 113 - Tx de vente : 100%		**CAPRINS**- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		O	25-35 kg	21 €	36 €	33 €	-
		Effectif total: 41 - Tx de vente : 100%		**AGNEAUX MAIGRES**- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		R	25-35 kg	57 €	111 €	96 €	-

Effectif global : 1169
Taux de vente : 99%
Marché bien approvisionné. Seulement 4 invendus.

Agneaux : l'offre est plus importante et de bonne qualité. Les acheteurs sont nombreux et les besoins sont importants. Les cours, très élevés lors du dernier marché subissent toutefois un réajustement.

Brebis : bonne demande. Vente régulière et cours facilement reconduits.

Béliers, Caprins : pas de changement.

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 21/09/2020**

Ovins : 318	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigres	-	-
Agneaux	100 - 159	(2,60 - 3,42)
Brebis	51- 115	(0,81 - 1,26)

Vente globale à des tarifs fermes dans l'ensemble des catégories.
Prochain marché : lundi 5 Octobre 2020 aux horaires habituels

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 14/09/2020 au 20/09/2020

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,39	7,31	6,35	-	-	-	-
	Var.		-0,10	-0,12	0,07				
	R	6,63	6,82	6,70	-	7,24	7,16	-	-
	Var.	-0,27	-0,22	-0,31		-0,12	-0,05		
	O	-	-	-	-	6,73	6,67	-	-
	Var.								
3 (couverts)	U	-	7,39	7,36	6,36	-	7,36	7,21	6,56
	Var.		-0,03	-0,08	-0,01			0,02	
	R	6,95	7,06	7,03	6,20	7,25	7,12	6,94	-
	Var.	-0,08	-0,05	-0,04	-0,06	-0,02	-0,05	0,06	
	O	6,69	6,64	6,97	-	6,87	6,73	6,53	-
	Var.	0,13	0,05	0,47		0,01	0,03	0,12	
	R	-	-	-	-	-	6,53	-	-
	Var.						0,04		
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : Dans le contexte ambiant, le commerce se dégrade. La faiblesse de l'offre permet tout juste de soutenir les cours.
Zone sud : Application du réseau.

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 38 – du 14 au 20 septembre 2020

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

SYNTHESE GENERALE

Broutard(e)s : La légère amélioration observée la semaine dernière se confirme timidement. La demande est un peu plus active en sujets de moins de 350 kg très bien préparés, surtout s'ils sont vaccinés FCO. Les cours sont reconduits voire progressent de quelques centimes. Les limousins semblent mieux tirer leur épingle du jeu. En revanche, les achats d'animaux lourds pour l'Italie restent stables, le tri est sélectif et les cours plafonnés. La marchandise de qualité plus ordinaire trouve difficilement preneur. En femelles, le commerce est toujours aussi porteur à cours fermes. **Gros bovins maigres :** Les acheteurs habituels sont toujours présents avec des besoins réguliers. Les sujets de bonne qualité, déjà bien avancés, s'échangent facilement à des prix fermes. La marchandise moyenne, souvent plus maigre, accuse une légère baisse. **Boucherie :** Les volumes offerts restent modérés et suffisants. En race à viande, les cours sont intégralement reconduits, avec toujours des différences selon les modalités d'achat. En vaches laitières et mixtes, la tendance baissière se confirme et on enregistre un premier recul des cours, encouragé par une présentation de qualité souvent moyenne, avec des sujets trop maigres. Veaux : L'offre et la demande s'équilibre toujours difficilement. Les achats en types laitiers et croisés restent prudents avec un tri sévère : les cours sont difficilement reconduits voire en baisse, surtout si les volumes sont importants et la qualité plutôt moyenne. En race à viande, les ventes restent actives faute de marchandise suffisante. En veaux gras et veaux d'Aveyron, on observe un léger mieux permettant de regagner quelques centimes. **Ovins : En agneaux,** les volumes sont toujours conséquents et de bonne qualité, permettant ainsi de couvrir une demande toujours bien présente. Les ventes sont fluides à des prix qui restent fermes. En brebis, les transactions sont régulières à des cours facilement reconduits.

BROUTARDS :
La légère amélioration observée la semaine dernière se confirme timidement. La demande est un peu plus active en sujets de moins de 350 kg très bien préparés, surtout s'ils sont vaccinés FCO. Les cours sont reconduits voire progressent de quelques centimes. Les limousins semblent mieux tirer leur épingle du jeu. En revanche, les achats d'animaux lourds pour l'Italie restent stables, le tri est sélectif et les cours plafonnés. La marchandise de qualité plus ordinaire trouve difficilement preneur. En femelles, le commerce est toujours aussi porteur à cours fermes. Sur le grand Ouest, à Cholet et Châteaubriant, la demande est toujours calme en mâles, les tarifs sont maintenus face à une offre plus modérée. Dans le Nord-Est, à Rethel, la vente est toujours laborieuse, la marchandise ordinaire trouve difficilement preneur. En Centre-Bourgogne, à Chateaumeillant, la demande est un peu plus présente notamment dans les animaux inférieurs à 400 kg. La vente est quasi-totale et les cours reprennent quelques centimes dans l'ensemble de la catégorie. Sur Corbigny, le placement est toujours sélectif en charolais, seuls les limousins se négocient à des cours reconduits. Sur Moulins, l'ambiance commerciale reste morose. Les cours oscillent entre maintien dans les très bons lots et nouvelle baisse dans la marchandise plus commune. A Sancoins, la vente est toujours difficile et ne nous permet pas de prétendre à un nouveau souffle. A St Christophe, les cours se stabilisent encore une fois dans les broutards et taurillons avec des prix qui peinent à remonter. Sur Bourg, l'apport est plus important face à très peu de demande : les cours sont tout de même reconduits dans une ambiance calme.
Sur le Massif Central à Mauriac, la vente est active avec des cours fermes dans les croisés Salers et Aubrac de 280 à 300 kg vaccinés 4 et 8 +60 Jours. Pour les plus lourds, le commerce est stable vers l'Italie avec des prix qui plafonnent. A Laissac, les prix sont maintenus. Sur Ussel, l'apport est régulier, les cours reprennent quelques centimes. Sur Agen, les bons animaux vaccinés sont toujours recherchés car peu d'offre. Tous les autres s'écoulent difficilement du fait du marché export déprimé. - Limousins U 300-350 kg : 2,65€ (=) à Laissac, 2,94€ (+0,08) à Ussel, 2,66€ (=) à Châteaubriant, 2,82€ (=) à Agen
- Limousins U 350-400 kg : 2,55€ (=) à Laissac, 2,81€ (+0,01) à Ussel, 2,68€ (=) à Mauriac
- Charolais U 250-300 kg : 2,50€ (=) à Rethel, 2,73€ (=) à Cholet, 2,82€ (=) à Châteaubriant
- Charolais U 300-350 kg : 2,30€ (=) à Rethel, 2,60€ à Corbigny, 2,53€ (-0,05) à Moulins, 2,66€ (=) à Châteaubriant, 2,56€ (+0,02) à St Christophe
- Charolais U 350-400 kg : 2,48€ (+0,03) à Chateaumeillant, 2,42€ à Moulins (-0,17), 2,39€ (-0,11) à St Christophe, 2,43€ (+0,05) à Sancoins
- Croisés U 300-350 kg : 2,50€ (=) à Mauriac, 2,40€ (=) à Laissac, 2,25€ (=) à Bourg, 2,38€ (=) à Châteaubriant
- Croisés U 350-400 kg : 2,44€ (+0,04) à Mauriac, 2,45€ (=) à Laissac, 2,15€ (=) à Bourg
- Blonds U 300-350 kg : 3,20€ (=) à Cholet, 3,70€ (=) à Rabastens, 3,34€ (=) à Agen
En femelles charolaises, l'offre est de bonne qualité mais insuffisante pour couvrir les besoins importants des acheteurs. Les prix restent fermes.
En limousines à Ussel, la demande est très soutenue avec des prix fermes et haussiers.
En croisées à Mauriac, on note une très bonne présentation avec des transactions fluides, des cours attractifs et des acheteurs qui n'hésitent pas à miser sur des bons lots de femelles de prés.
- Charolaises U 300-350 kg : 2,49€ (=) à Cholet, 2,73€ (+0,01) à Moulins, 2,75€ (+0,07) à St Christophe, 2,62€ (+0,01) à Sancoins
- Limousines U 300-350 kg : 2,95€ (+0,10) à Ussel, 2,54€ (=) à Cholet, 2,65€ (=) à Mauriac
- Croisées U 300-350 kg : 2,47€ (+0,02) à Mauriac, 2,45€ (=) à Laissac, 2,30€ (=) à Bourg
- Blondes U 250-300 kg : 2,96€ (=) à Agen, 3,25€ (=) à Rabastens

Matériel

Tracteur

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

71 - Tracteur DEUTZ AGROTHRON 106 6CY 105CH chargeur 88004 2001 TBE 18000 euros
✆ **06 88 36 83 55**

71 - Tracteur NH TSA115 7900H 2001 clim relevage avant TBE 19500 euros
✆ **06 88 36 83 55**

Travail sol

26 - Vends semoir monosem NG + 4-5 rangs équipé disques tournesol, maïs, soja et sorgho. TBE
✆ **06 81 64 25 53**

58 - Vends Brabant Goizin 3 socs non stop meca - Charrue Cormick 3 socs
✆ **06 74 60 10 73**

89 - Vends combine de semis Kverneland 3 m 2011 boitier jaconnage rampe de semis hydraulique TBE 6500 euros
✆ **06 84 52 86 64**

89 - Vends semoir Amazone D8-30 Super TBE plus vibro de marque Rau Packer integre TBE 3000 euros
✆ **06 84 52 86 64**

Récolte

54 - Cause cessation vend MB New holland CX8050 de 2010, prolonge colza cheval 850 h batteur état neuf fauche uniquement céréales et colza. 110.000 euros
✆ **06 07 13 02 29**

71 - Vends pailleuse Jeantil portée, P2800, goulotte tournante, B.E., silo aliment polyester, 11 m3.
✆ **06 70 85 01 66**

89 - Vends séparateur 35 qx Daguet, B. E., avec 3 grilles. Livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Forestier

01 - Recherche bûcheron pour faire coupe acacia en 2m région Pont de Vaux
✆ **06 82 07 33 68**

01 - Vends grumes chênes frênes coupe 2m chauffage prix à débattre sur place
✆ **06 82 07 33 68**

Agri. divers

21 - Recherche mois. batteuses, tracteurs, presses moy. densité et à balles rondes Claas, John Deere, NH Deutz, MF Renault, Fendt, Welger et autres.
✆ **06 30 11 59 25**

26 - Vends coupe de bois sur la commune d'Erome. (environ 1ha, à réaliser avant mi décembre)
✆ **06 43 02 76 21**

38 - Vends charrue bisoc / couverture intégrale alu / vibro / semoir blé à sabot / bineuse à tabac / Herse plate ouverture hydraulique.
✆ **06 22 01 86 88**

À VENDRE

TRACTEURS 4 RM
MF 7724, 1900h
MF 8220, an 2002
MF 6475, an 2006
MF 6160, an 1996
MF 6170, an 1995
MF 6260, an 1998
MF 5460, an 2009 + chargeur
FORD 6610, an 2006
DEUTZ K110, an 2006
FENDT 307C, an 2000

TRACTEURS 2 RM
MF 130, an 1966
MF TEA 20
MF TEF 20
MF 178, an 1969
RENAULT D30

TÉLESCOPIQUE
MF 9407, an 2014

MOISSONNEUSES-BATTEUSES
MF 7256 RS, an 2001
Prolonge de coupe Pérard
Chariot de coupe Driat

PULVÉRISATEURS
BERTHOUD Tenor 4300
BERTHOUD Mack 12 et 15
TECNOMA TX 1200 dpae

DIVERS
Rouleaux KV 8,30 m
Andaineur KV
Godet mélangeur EMILY
Désileuse-pailleuse JEULIN
Mélangeuse KEENAN 140 FP
Epareuses KUHN et NICOLAS
Faucheuse KUHN GMD 802
Casseur de pierres NICOLAS
Broyeur MATROT 4,50 m
Distributeurs d'engrais SULKY et AMAZONE
Déchaumeurs AGRISEM 4 et 6 m
Cover crop 5 m repliable

LUCAS et Fils - Tél : 03 86 75 20 98 Agent MASSEY FERGUSON

38 - Vends faucheuse Kuhn GMD500, 2003, TBE, charrue bisocs BRE 65 Huard sécurité boulons TBE.
✆ **07 85 24 05 35**

39 - Vends faucheuse autochargeuse Riberi 2011 t.b. très peu servi, 10 000 euros à débattre
✆ **06 72 69 29 43**

42 - Vends charrue 3 socs reversible - calèche état neuf avec capote - rouleau lourd 2.5m porté, achète faucheuse rotative
✆ **06 70 35 54 95**

42 - A saisir tunnel 20 m de long + bâche neuve plans de montage livraison possible 3580 euros.
✆ **06 62 01 50 93**

58 - Round-baller Kuhn 2160, pailleuse 8m3 toutes options, faucheuse Kuhn 3,20m, couloir de contension mobile 2017, herse de prairie agram rebliable 6m, emousseuse plateaude 8m Leboulch 2013, (Tout TBE) remorque épandeur Agrimat hérissons horizontaux 7T, cage pesée Suire cadran externe de 0 à 1500 kg enfonceuse pieux rabot, fanneuse 4 toupies 5.30m Mora, repliable hydraulique, bétaillère Agroservice 2000 toit et plancher refait, vibroculteur Ebra, rotolabour Howard Selectil, 3.20m, rouleau cage, charue Overun 3 socs réversibles, vis sur chariots Denis, rigoleuse, petits matériels rabot Lerin, faucheuse Kuhn GMD800
✆ **06 36 50 16 41**

71 - Broyeur d'accotement deport hydro Agrimaster FN200 2013 2M marteau neuf TBE 3200 euros
✆ **06 88 36 83 55**

71 - Broyeur d'accotement deport Hhydro Desvoys 1.50M 2007 marteau comme neuf BE 2900 euros
✆ **06 88 36 83 55**

Elevage

38 - Vends pipeline complet pompe et griffe récent bocal lait + matériels divers récolte semis.
✆ **06 33 98 33 36**

68 - Vends mélangeuse Kuhn Profile 11.1 servi 6 mois année 2017 toute option pour cause de cessation d'activité laitière 19500 euros
✆ **07 71 79 34 40**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Véhicule

Utilitaire

07 - Vends Jeep Cherokee 4x4 année 89. A débattre 2000 euros.
✆ **06 78 65 81 37**

Tourisme

38 - Vends scooter 50cm3 Keeway 1960 km parfait état 1290 euros garanties 07/2021 cause permis auto.
✆ **06 10 54 34 19**

Achat-Vente

Récolte

03 - Moulins vend maïs ensil irrig 1950 euros ha maïs enrub pla entiere 70 euros botte pos trans
✆ **07 60 86 87 55**

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Prod. vend maïs ensil. + maïs épis + foin et foin de luzerne + enrub. luzerne ou trèfle. Poss. liv.
✆ **06 82 29 74 85**

Fourrage

03 - AV foin et enrubannage 2020 bottes 120x90x250
✆ **06 77 34 14 96**
vddirk1@hotmail.com

ETASARLBergeron
ROUTE DE BOISSET
42680 St Marcellin en Forez
VENDS BALLES
Filmées Enrubannées :
Maïs irrigué
plantes entières ou épi
Conventionnel ou Bio.
DEVIS GRATUIT
Tél. 04 77 52 80 87
Port. 06 11 05 86 45

18 - Vends foin récolte 2020, départ ferme, prairies naturelles, très bonne qualité, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x 90, récolte fin mai 2020.
✆ **06 23 87 29 52**

52 - Vends foin et paille en bottes carrées, bonne qualité stockage sous bâtiment, possibilité livraison en semi remorque départ 52.
✆ **06 08 41 12 54 ou 06 73 86 37 62**

70 - Vends foin et paille BC et BR livré F
✆ **06 30 26 07 04**

Propriété

69 - Vds Parcelles de vignes en cru du Beaujolais Moulin à Vents, Chiroubles, Regnie, Beaujolais Village
✆ **06 10 43 35 81**

Divers

Monsieur FRANCK
GRAND VOYANT MEDIUM MARABOUT GUERISSEUR
Retour affectif, chance aux jeux, protection, désenvoûtement etc.
07 51 92 92 20 Travail sérieux et efficace



Remorque Lambert
CU 18 T
Tandem 130 - Côtés H 1150 + Rehausses H 550
19 400 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce www.central-pieces-agri.com

Mr SAWALIMOU
Voyant-Marabout-Medium
Connu pour innombrables succès, vous assure à résoudre tous vos problèmes :
. Trouver la personne idéale, récupérer votre ex.
. En finir avec déception amoureuse, abandon foyer conjugal, ressouder liens familiaux.
. Sortir de la solitude, susciter l'admiration.
. Promotion dans votre établissement. Protection. Chance aux jeux. Permis de conduire.
Contact : **07 58 68 37 98**
Travail discret, rapide et efficace. Déplacement possible.

21 - Recherche round baller 120 x 120, presses moyenne densité, cover crop, tracteurs 4 RM
✆ **06 69 21 04 68**

42 - Vends 1G ferrandais + veau - 1 rotative agram 6 ass
✆ **07 50 84 31 80**

Location

Agricole

42 - Exploitante agricole dans le milieu équin recherche terres à louer minimum 10 hectares ou ferme à la location
✆ **06 12 35 28 88**

Offre

Emploi

07 - Cherche ramasseurs de châtaignes - début octobre - 1 mois - Laisser message
✆ **06 43 22 68 40 ou 04 75 65 46 02**

58 - Exploitant agricole polyculture et élevage région Morvan, recherche salarié.e agricole temps plein CDI possible compétences et connaissances du milieu agricole
✆ **06 83 57 20 65**

69 - Exploitation dans l'Ain cherche ouvrier agricole polyvalent (issus du milieu agricole est un plus). Conduite d'engins, travaux forestiers....
✆ **06 68 93 44 60**

Service

07 - Boucher qualifié propose prestations pour les éleveurs de la Région
✆ **06 87 07 43 43**

Demande

Emploi

71 - Recherche place de vacher charolais, HBC.
✆ **06 84 93 67 40**

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs LIMOUSINS 16 à 19 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et reproducteurs. vend génisses de l'année
✆ **06 28 02 04 05**

03 - Vends 20 genisses charolaises gestantes hbc sanitaire OK 06 74 77 54 35 Gaec des Carriaux.
✆ **06 32 50 19 11 / 06 74 77 54 35**



26 - Vends génisses Salers dociles IND IBR BUD Besnoitiose.
✆ **06 08 42 53 90**

38 - Vends taureau Charolais 18 mois issus d'insémination docile habitué au Cornadis vacc FCO indem IBR prix 1280 euros
✆ **07 80 06 98 04**

38 - Vends taureaux Charolais 18 - 20 mois bonne origines dociles élevage Luc-Pupat.
✆ **06 08 28 12 92**

39 - Vends taureau charolais 3 ans bien conformé vêlage facile
✆ **06 74 57 57 12**

55 - Vends 8 génisses Prim'Holstein, de 24 mois, contrÙle laitier, origine IA, à inséminer, 750 euros.
✆ **06 72 54 56 74**



Les sociétés BOUCHERON SAS et BSA SARL
Tracteurs et Matériels agricoles
Recrutent pour les bases de Lézinnes (89), Cussy les Forges (89), et Vénarey les Laumes (21)
Mécaniciens agricoles (H/F)
Mécaniciens télescopiques (H/F)
Envoyer CV et lettre de motivation à M. Boucheron :
Rue du Bois Chaudron 89160 Lézinnes ou
par mail à jfboucheron@boucheronsas.fr
JCB FENDT

55 - Vends 7 génisses pleines de 6 mois, Prim'Holstein, origine IA, inséminées, FCO ok, 900 euros.
✆ **06 72 54 56 74**

58 - Vends taureau 6 ans TBNE production visible.
✆ **06 20 19 70 43**

58 - Vends TBE T CHAROLAIS 18M HBC IND IBR TGS
✆ **06 72 26 48 56**



69 - Vends taureaux chaolais 18 mois et 10 mois TBO TGS et livraison assurée.
✆ **06 85 73 49 86**

69 - Elev. limousin HBL vend reproducteurs TBO et taureaux de 4 ans porteur du gêne sans corne, fils d'Atlas avec un caractère en or TGS. Produits visibles sur l'élevage. Prix raisonnable, possibilité livraison.
✆ **06 82 22 56 77**

71 - Vends taureaux repro. charolais, HBC de 2 et 3 ans, TGS, indem IBR, de T. bonne qualité.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends 12 taureaux 28 mois, 30 taureaux 18 mois, HBC, repro., TB qual., origine, liv. assurée. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vends cause retraite vaches charolaises pleines, génisses et mâles de l'année, taureaux 18 mois, TGS.
✆ **06 80 34 74 12**

71 - Vends 16 génisses charolaises gestantes, HBC, termes 01/2021, TGS, vaccins, 8-4, Ducert Cl., Martigny.
✆ **06 07 75 81 61**

90 - Vends broutards mâles femelles 8-10 mois Aubrac HBC dont repro.
✆ **06 80 23 63 65**

Ovin

57 - Vends béliers Texel inscrits, nés mars 2020, très bon index. Mme Adam - 67320 Bust
✆ **06 78 29 64 66 - 03 88 01 20 23**

71 - Vends béliers charollais agneaux et antenais, inscrits ou non, TGS, FCO.
✆ **06 80 32 10 83**

Chien

42 - Vends 2 chiots teckel nés le 21 juillet 2020 - tatouage mère : 250268711089257
✆ **06 23 54 22 93**

PORTES OUVERTES élevage



Élevage charolais inscrit IBR A - TGS
Gaec **CADOUX Bernard et fils**
89420 St André en Terre Plaine
Tel. 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71
PORTES OUVERTES au pré
les 25, 26 et 27 septembre
30 taureaux de 18 mois - 100 mâles reproducteurs de l'année - génisses de 18 mois - vaches
Livraison possible - Prix raisonnables
VENTE PERMANENTE DE REPRODUCTEURS
E-mail: gaeccadoux@yahoo.fr - http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux

PORTES OUVERTES
24, 25 et 26 septembre
Veaux de l'année,
taureaux 18 mois et adultes
élevage HBC IBR A
Gaec POUPON
Jean-Michel et Mathieu
Le Tillot - 58170 Chiddes
06 22 22 86 46 - 06 12 19 47 56

Gaec Deboux, 58110 CHOUGNY
SAS **Ferme du ROMPOUE**
vous invitent à leurs **PORTES OUVERTES**
Les 25, 26 et 27 septembre
au lieu-dit de Cuy - 58110 CHOUGNY
VENTE de veaux reproducteurs ainsi que veaux à aptitudes vêlages faciles + génisses de 18 mois + génisses de 30 mois pleines. Une simple visite de votre part nous fera plaisir
N'hésitez pas à venir jeter un coup d'œil
Hervé **06 26 01 58 72** - Olivier **06 26 01 58 71** - Jérôme **06 09 97 30 97**

CHAROLLES (71) - MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020
L'Ass. des Éleveurs Charolais d'entre Saône et Loire vous invite
VENTE AUX ENCHÈRES 50 reproducteurs inscrits au HBC et VENTE AMIABLE
Exposition dès 9 h - Défilé à 14 h - Vente à 15 h - *Port du masque obligatoire*
Les meilleurs des élevages de sélection de la région
Tél. 06 83 65 20 26 - *Catalogue visible sur le site : www.charolais71.fr*

PORTES OUVERTES
Vendredi 02 et Samedi 03 octobre
Présentation des veaux
de Marabout
Champion Senior
Spécial Roanne 2019
EARL **BATHO SERGE**
L'HATENON - 58 SAXI BOURDON
06 83 68 07 96

PORTES OUVERTES les 25 et 26 septembre
ÉLEVAGE CHAROLAIS HBC VEND
reproducteur veaux et taureaux 18 mois TGS
ROSANNE LEMAITRE (SCEA LEMAITRE Raymond) Chevannes
58250 Montaron - 03 86 30 61 65 - 06 72 13 50 59

Fabienne et Jean-Michel
CHATILLON
Élevage HBC aux Angles
71190 MESVRES
06 15 93 22 70
PORTES OUVERTES
Vend. 25 et Sam. 26 sept.
Veaux, taureaux de 18 mois,
exposés au pré. Prix raisonnables
Les Ets BIGALLET présents sur le site exposeront leur gamme d'aliment. (Un Big Bag d'aliment et divers lots à gagner)

DERNIÈRE PORTES OUVERTES
Vendredi 25 après-midi
et Samedi 26 septembre
Olivier VIEUX
Chérault - 58270 St Benin d'Azy
07 86 72 80 09
VEAUX de l'année - Taureaux 18 mois, Génisses, élevages HBC IBR A TGS
Le meilleur accueil vous sera réservé

PORTES OUVERTES Vendredi 25 & samedi 26 septembre
AVEC LES ÉLEVAGES CHAROLAIS
VENTE de reproducteurs charolais HBC mâles 1 et 2 ans et femelles
Garanties sanitaires - Livraison assurée

Gaec SAVRE	Domaine Fleury - 58300 Decize	**06 89 28 18 82**
Scea RAYMOND JC et S	Villecourt - 58300 Decize	JC **06 81 06 35 07**
		Sophie **06 87 47 38 99**
Gaec TOUILLON MOIRON	Le Grand Saisy - 58300 Decize	**06 19 82 08 94**
Pierre BERNARDET	Crécy-les-Forges - 58300 Decize	**06 16 63 93 25**

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable
A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal
Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

SARL THOMAS TISSANDIER
2 bis rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY

YVAIN & GAUVAIN

SAS au capital de 15.000 €
Siège social : 2 B rue d'Hauteville
21121 DAIX
RCS DIJON 878 362 425

AVIS

Par AGE en date du 14/09/2020, la collectivité des associés a pris acte de la démission de ses fonctions de Directeur général à compter du 17 aout 2020 à 20H de M. Alexandre COMBETTE demeurant 20 C rue Dr Majnoni d'Intignano 21121 FONTAINE LES DIJON.

Pour avis,

AL213928313

MODULO CENTRE D'AFFAIRES

S.A.S au capital de 15.000 € 14 E rue Pierre de Coubertin Parc de Mirande 21000 DIJON RCS DIJON 535 359 190 L'assemblée générale tenue le 2 septembre 2020 a pris acte de la démission de Monsieur Gilles GANDREY de ses fonctions de Président et a nommé en remplacement Madame Monique TOURDIAS demeurant 3 rue Ernest Mesner 21000 DIJON pour une durée illimitée Pour avis Le président

AL213928319

AVIS

CLIC CONCEPT

Forme : SAS Dénomination : **Clic Concept** Siège : 3 Allee Des Prunus 21560 Remilly Sur Tille Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON Capital: 3000 euros Objet : Toutes prestations de services sous toutes leurs formes et par tous moyens, liées directement ou indirectement à l'informatique et au développement informatique. Edition de logiciels dont sites et applications. Conseil en systèmes et logiciels informatiques. Etude, analyse,audits informatique. Conception, réalisation de sites internet,applications, identité visuelle, publicité,supports visuels ou numériques. Achat, vente,revente de matériels informatique. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés Présidente : Nadia TRICHA demeurant 20 Rue Colette Renard 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR Directeur général : David KIEFER demeurant 15 Rue Boussoy 71640 Martin Sous Montaig Directeur général : Thierry Balderacchi demeurant 3 Allee Des Prunus 21560 Remilly Sur Tille

AL213927980

NOMINATION

SAS LINGUAPHONE BOURGOGNE

au capital de 10 000 €
Siège social : 43 Rue Elsa Triolet - Parc Valmy
- 21000 DIJON
434 808 481 RCS DIJON

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 16/07/2020, la Société DOLEMATH, SARL au capital de 5000 €, dont le siège social est 8 Ruelle Jean Vigneron, 21380 SAVIGNY LE SEC, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 884 519 620, a été nommée à compter du 16/07/2020 en qualité de Présidente en remplacement de la société XENON TRAINING, démissionnaire. Aux termes de décisions unanimes des associés en date du 17/07/2020, il a été décidé que les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis Le Président

AL213928339

TRANSFERT DE SIÈGE

TESSARY

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 rue de Darois
21121 ETAULES
841 468 598 RCS DIJON

Par assemblée générale du 28 mai 2020, les associés ont décidé de transférer le siège social de 11 rue de Darois 21121 Etaules à 1-3 rue André Bourland 21000 Dijon, et ce, à compter du 28 mai 2020 et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts

Pour avis.

AL213928254

ABS PROTECTION

Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 17bis rue Marguerite Mutin,
21490 RUFFEY LES ECHIREY
Transféré : 14M rue Pierre de Coubertin,
21000 DIJON
SIREN 877 770 420 - RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31/08/2020, l'AGE des associés de la société par actions simplifiée ABS PROTECTION a décidé de transférer le siège social du 17bis rue Marguerite Mutin, 21490 RUFFEY LES ECHIREY au 14M rue Pierre de Coubertin, 21000 DIJON à compter rétroactivement du 07/08/2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS-Le Président

AL213928292

IMMETOILE DIJON

SCI au capital de 76.224,51€. Siège: 22 rue de la Brot 21000 DIJON, 331 292 524 RCS DIJON. Le 10/09/2020, le Gérant a transféré le siège au 4 av de la 1ère Armée 21000 DIJON. RCS DIJON

AL213928314

FLORE HORIZON PAYSAGISTE

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 19 Grande rue de Curtil
21200 BLIGNY LES BEAUNE
790 364 434 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 14/09/2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 19 Grande rue de Curtil - 21200 BLIGNY LES BEAUNE au 73 B route de Beaune - 21200 BLIGNY LES BEAUNE à compter du jour même, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis - La Gérance

AL213928334

MODIFICATION DE CAPITAL

PARKINVEST N°8

SCI au capital de 460 000 € Siège social : 37 rue Elsa Triolet Parc Valmy 21000 DIJON 440 441 061 RCS DIJON. Par AGM du 24/07/2020, il résulte que le capital social a été réduit de 240 000 € le ramenant ainsi de 460 000 € à 220 000 €. L'article 7 des statuts a été modifié, Nouvelle mention : Capital social : 220 000 € divisé en 2 000 parts. Dépôt légal RCS DIJON. Pour avis, la gérance.

AL213928221

TAXI DESSERTAINE

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
porté à 60 000 euros
Siège social : 9 route de Ruffey,
21200 VIGNOLES
833 111 032 RCS DIJON

Par décision du 15 septembre 2020, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 57 500 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 2 500 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 60 000 euros

Pour avis

La Gérance

AL213928333

BURGUNDY VENTURES FRANCE BVF

Société par actions simplifiée au capital de 4.786.500 euros Siège social : CHENOVE (21300) 44 rue de Longvic 803.559.905 RCS DIJON 1/ Aux termes de l'AGE du 23 juin 2020 et des décisions du président des 23 juin 2020 et 9 juillet 2020, le capital social, augmenté d'une somme de 14.085 euros par apport en numéraire, a été porté de 4.772.415 euros à 4.786.500 euros. 2/ Aux termes de l'AGO du 30 juillet 2020, la société SALUSTRO REYDEL, SAS dont le siège social est à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92066) 2 avenue Gambetta Tour Eqho (652.044.371 RCS NANTERRE), a été désignée en qualité de co commissaire aux comptes suppléant aux lieu et place de KPMG AUDIT IS, dont le mandat était arrivé à expiration.

AL213928338

ADDITIF

FIDUCIAL SOFIRAL

ACC DIFFUSION

SARL au capital de 40 000 €
porté à 120 000 €
Parc du Cap Vert - 16 Rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY
RCS DIJON 831 003 983

A.G.E. du 29/08/2020 : Augmentation de capital social de 80 000 € par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 40 000 €

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 120 000 €. Pour avis

AL213928316

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MONTIGNY-MONTFORT: Terre, lande, bois, pré - Zonage RNU

15 ha 75 a 43 ca - Chomeau: A-68 ZC-31(B)-31(AJ)-31(AK) - Combe de nogent: ZC-33-34(J)-34(K)-34(L)-34(M) - En grand champ: ZA-51[7](B)-51[7](AJ)-51[7](AK)-51[7](AL) - La veroille: B-148-149-150-151-152-153-155-156-825[147]

NOGENT-LES-MONTBARD: Terre, lande, bois - Zonage RNU

1 ha 29 a 00 ca - En veroille: ZC-14(A)-14(B)-14(C)-39(A)-39(B)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 12/10/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL213928345

MODIFICATION DE STATUTS

DOLL CHENOVE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 48/58 rue de Longvic
Centre Commercial Géant Chenove
21300 CHENOVE
850124009 RCS DIJON

Par décisions du 28/5/2020, l'associé unique a, à compter de cette date :

-constaté la démission de Jonathan POUPEE de ses fonctions de Président et désigné la société TESSARY, SAS au capital de 1.000 euros, 11 rue de Darois 21121 Etaules, immatriculée au RCS Dijon n° 841 468 598, pour une durée illimitée,

-décidé de transférer le siège social de 11 rue de Darois 21121 Etaules à 1-3 rue André Bourland 21000 Dijon, et de modifier l'article 4 des statuts

Pour avis.

AL213928252

DOLL ST APOLLINAIRE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : ZAC «Les Grandes Longenes»
6, rue de la Glacière,
21850 ST APOLLINAIRE
842844136 RCS DIJON

Par décisions du 28/5/2020, l'associé unique a, à compter de cette date :

-constaté la démission de Jonathan POUPEE de ses fonctions de Président et désigné la société TESSARY, SAS au capital de 1.000 euros, 11 rue de Darois 21121 Etaules, immatriculée au RCS Dijon n° 841 468 598, pour une durée illimitée,

-décidé de transférer le siège social de 11 rue de Darois 21121 Etaules à 1-3 rue André Bourland 21000 Dijon, et de modifier l'article 4 des statuts

Pour avis.

AL213928253

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

MANN SARL

Société à responsabilité limitée
au capital de 22.575 euros
Siège social : 2 Rue Lenôtre
21000 DIJON
498 739 085 RCS DIJON

Par un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 août 2020, Madame Nadia PIERRE, 4 Rue des Carrières – 21370 VELARS SUR OUCHE, a été nommée co-Gérante à compter du 17 août 2020. Mention au RCS DIJON.

AL213928049

PARKINVEST N°5

SCI au capital de 885 000 € Siège social : 37 rue Elsa Triolet Parc Valmy 21000 DIJON 441 459 351 RCS DIJON

Par AGM du 29/06/2020, il résulte que Clarisse BILLOT demeurant 6 rue Claude Monet, BOULOGNE BILLANCOURT (Hauts de Seine) et Christophe LAMBERT demeurant 3 rue Hombeline à FONTAINE LES DIJON (Côte d'Or) ont été nommés co-gérants, en remplacement de Jean BILLOT, gérant décédé et de Monsieur Patrick PEYRUSSIE, gérant démissionnaire. Dépôt légal RCS DIJON. Pour avis, la gérance.

AL213928110

PARKINVEST N°6

SCI au capital de 840 000 € Siège social : 37 rue Elsa Triolet Parc Valmy 21000 DIJON 444 508 253 RCS DIJON

Par AGM du 29/06/2020, il résulte que Clarisse BILLOT demeurant 6 rue Claude Monet, BOULOGNE BILLANCOURT (Hauts de Seine) et Christophe LAMBERT demeurant 3 rue Hombeline à FONTAINE LES DIJON (Côte d'Or) ont été nommés co-gérants, en remplacement de Jean BILLOT, gérant décédé et de Patrick PEYRUSSIE, gérant démissionnaire. Dépôt légal RCS DIJON. Pour avis, la gérance.

AL213928111

PARKINVEST N° 7

SCI au capital de 780 000 € Siège social : 37 rue Elsa Triolet Parc Valmy 21000 DIJON 438 070 310 RCS DIJON

Par AGM du 29/06/2020, il résulte que Clarisse BILLOT demeurant 6 rue Claude Monet, BOULOGNE BILLANCOURT (Hauts de Seine) et Christophe LAMBERT demeurant 3 rue Hombeline à FONTAINE LES DIJON (Côte d'Or) ont été nommés co-gérants, en remplacement de Jean BILLOT, gérant décédé et de Patrick PEYRUSSIE gérant démissionnaire. Dépôt légal RCS DIJON. Pour avis, la gérance.

AL213928112

PARKINVEST N°8

SCI au capital de 460 000 € Siège social : 37 rue Elsa Triolet Parc Valmy 21000 DIJON 440 441 061 RCS DIJON

Par AGM du 29/06/2020, il résulte que Clarisse BILLOT demeurant 6 rue Claude Monet, BOULOGNE BILLANCOURT (Hauts de Seine) et Christophe LAMBERT demeurant 3 rue Hombeline à FONTAINE LES DIJON (Côte d'Or) ont été nommés co-gérants, en remplacement de Jean BILLOT, gérant décédé. Dépôt légal RCS DIJON. Pour avis, la gérance.

AL213928113

LE POTAGER DE LONGVIC

Société en nom collectif au capital de 8000 Siège social : 2 rue professeur Louis Neel 21600 LONGVIC 834.744.310 RCS DIJON Par assemblée générale mixte en date du 25 juin 2020, les associées de la SNC LE POTAGER DE LONGVIC ont décidé à l'unanimité de révoquer Monsieur Serge DIGONNET de ses fonctions de cogérant avec effet à compter du 30 juin 2020 Pour avis, La gérance.

AL213928323

NON DISSOLUTION

FILEAS

LE DOMAINE DE CYM

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros Siège social : 101 avenue Roland CARRAZ 21300 CHENOVE 834 160 392 RCS DIJON Aux termes de l'AGM du 30 juin 2020, la collectivité des associés, statuant en application de l'article L. 223 42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis La Gérance

AL213928311

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI DE LA TOURNELLE

Société civile Immobilière en liquidation Au capital de 1 524,49 euros Siège social : 11 Avenue de la Tournelle, 89000 ESCAMPS. Siège de liquidation : 5 Rue Theau, 89240 ESCAMPS RCS AUXERRE 393 694 740 AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE L'AGE réunie le 01/09/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Liquidateur : Monsieur Philippe MATHIEU, demeurant 5 rue Theau 89240 ESCAMPS. Le siège de la liquidation est fixé : 5 Rue Theau, 89240 ESCAMPS. Dépôt légal RCS AUXERRE. Pour avis Le Liquidateu

AL213928296

NICOLARDOT ANDRE ET FILS

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 60 979,61 euros
Siège social : 13 bis rue Saint Martin
à QUETIGNY (21800)
Siège de liquidation : 5, Avenue du Parc
à QUETIGNY (21800)
321 251 282 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 07 septembre 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Daniel NICOLARDOT, demeurant 5, Avenue du Parc à QUETIGNY (21800) pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 5, Avenue du Parc à QUETIGNY (21800). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, Le Liquidateur.

AL213928322

SARL BERNON

Le 15/09/2020, la SAS ELASTE, au capital de 304016 €, 26 rue du Faubourg St Nicolas 21121 FONTAINE LES DIJON, RCS DIJON 333600443, associée unique de la SARL BERNON, au capital de 10000 €, 11 rue Auguste Frémiet 21000 DIJON, RCS DIJON 521580373, a décidé la dissolution sans liquidation de cette société dans les conditions de l'art 1844 5 al 3 du Code civil. Cette opération entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SARL BERNON à la SAS ELASTE, qui reprend tous les engagements de la SARL BERNON. Les Créanciers peuvent former opposition devant le Tribunal de commerce de DIJON dans les 30 jours de la présente publication. Pour avis,

AL213928324

EARL GARAVILLON

Société civile en liquidation
Au capital de 42 883,91 euros
Siège social : 31 ROUTE DE GENLIS
21110 LONGECOURT EN PLAINE
399 057 322 RCS DIJON

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une AGE en date du 13/08/2020, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par les associés ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, Le Liquidateur.

AL213928328

ARCADE GESTION

SELARL
au capital de 4.000 €
12 Rue des Riottes,
21121 Hauteville-lès-Dijon
519126783 RCS Dijon

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'AGE en date du 16/09/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 16/09/2020. M. Francis JACOB, demeurant 12 rue des Riottes, 21121 Hauteville-lès-Dijon a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

RCS de Dijon

AL213928335

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte sous seing privé en date à SAINT APOLLINAIRE du 15 septembre 2020, il a été constitué une société civile :

- Dénomination sociale : SCI OHANA
- Capital : 1.000 Euros
- Siège social : 13 Rue du Champ aux Prêtres - 21850 SAINT APOLLINAIRE
- Objet : l'acquisition, la construction, la propriété, la gestion, l'exploitation de tous biens meubles ou immeubles et droits immobiliers ou mobiliers.
- Durée : 99 années
- Gérant : Monsieur Luc MOULAINE, demeurant 3 Route d'IS SUR TILLE - MOLOY (21120),
- Cession de parts : Toutes cessions ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément de tous les associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.
- R.C.S. : DIJON

LE GERANT

AL213928331

AVIS DE COSNTITUTION

Avis de constitution du 09/09/2020 : forme : SAS, dénomination : ATOUT TREFLE, siège : 12 Rue Jean-Baptiste Greuze, 21160 MARSANNAY LA COTE, durée 99 ans, capital : 4 000 euros, objet : création et entretien d'espaces verts pour particuliers et professionnels, plantation de végétaux, pose de dalles et pavés et de tous éléments préfabriqués destinés à la création et l'entretien d'espaces verts, pose de clôture, portail, portillon, d'arrosage automatique, l'entretien courant du gazon et de massif, la taille de haie et plus généralement toute activité s'y rattachant, cession : agrément en AGE, libre entre associé, une action = une voix, Président M. Jean-Marc LENOIR (12 Rue Jean-Baptiste Greuze, 21160 MARSANNAY LA COTE), dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL213928281

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 27/08/2020: forme : SCEA, dénomination : PAGOT, siège : 10 Ruelle de Derrière 21580 BUSSIERES, durée : 99 ans, objet : exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle, capital : 90 000 euros, gérance : M. Mathieu PAGOT (10 Ruelle de Derrière 21580 BUSSIERES) et M. Baptiste PAGOT (2 Rue du Chatelet 21580 COURLON) cession de parts : agrément par AGE et libre entre associés., dépôt légal RCS DIJON. Pour avis.

AL213928282

SC VARLOUGE

Société civile au capital de 1.200 euros Siège social : 9, rue Guy de Rochefort 21 121 FONTAINE LES DIJON AVIS DE CONSTITUTION Par acte SSP en date à DIJON du 08/09/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile ; Dénomination sociale : SC VARLOUGE ; Siège social : 9, rue Guy de Rochefort 21121 FONTAINE LES DIJON ; Objet social : la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ; Capital social : 1.200 euros ; Gérance : M. Pierre VARLET ANDRE et Mme Caroline LEGOUGE, demeurant ensemble 9, rue Guy de Rochefort 21121 FONTAINE LES DIJON ; Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. La Gérance

AL213928293

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 10/09/2020: forme : SCI, dénomination sociale : CHAT ROSE, siège social : 17 B Rue de la Manutention, 21000 DIJON, objet : acquisition, administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble bâti dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, acquisition de terrains, l'exploitation et la mise en valeur de ces terrains par l'édification d'immeubles et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société, durée : 99 ans, capital : 6 000 euros, gérance : M. Serge GORNY (17 Bis Rue de la Manutention 21000 DIJON), cession : agrément en AGE et libres entre associés et aux descendants, dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL213928295

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/09/2020, il a été constitué la SASU ANDOSEBA PARTNER Objet social : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion Siège social : 24 rue de la Martolle, 21390 Brianny. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Président : M. BUCZINSKI Dominique, demeurant 24 rue de la Martolle, 21390 Brianny Immatriculation au RCS de Dijon

AL213928318

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/09/20 à DIJON, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière (SCI).

DENOMINATION : SCI ALL PRAHANA.

SIEGE SOCIAL : DIJON - 21000 - 8D1 rue Jules Ferry.

OBJET : La société a pour objet la propriété, la gestion et l'administration, par bail ou autrement, de tous les immeubles et droits immobiliers composant son patrimoine et l'acquisition, ainsi que la cession, desdits immeubles et droits immobiliers.

DUREE : 99 ans RCS de DIJON.

CAPITAL : 1 000 euros.

GERANCE : Monsieur Qin YU demeurant à 8 D1 rue jules Ferry 21000 Dijon. Pour avis et mention

La Gérance

AL213928320

SARL THOMAS TISSANDIER
2 bis rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY

ELA

SPFPL au capital de 6.000,00 €uros
Siège Social : 70 rue du Clos des Aiges
21121 AHUY

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant ASSP en date du 25/06/2020, il a été constitué une société dénommée ELA présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société de participations financières de profession libérale par actions simplifiée de vétérinaires

Siège social : 70 rue du Clos des Aiges 21121 AHUY

Durée : 99 années

Objet social : détention de parts ou d'actions de société d'exercice libéral ayant pour activité l'exercice de la profession libérale de vétérinaire

Capital social : 6.000 €

Apports en numéraires : 6.000 €

Président : Mme Léa REBSAMEN, demeurant au 20 rue Jean de Cirey 21000 DIJON, pour une durée de deux ans à compter de sa désignation

Directeur général : M. Evrard FORT, demeurant au 2 rue au Port 21630 POMMARD, pour une durée de deux ans à compter de sa désignation

Admission aux Assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

Exercice du droit de vote : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Agrément : les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue pour les décisions collectives extraordinaires.

RCS : DIJON

AL213928325

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 18/09/2020, il a été constitué la société dénommée : JH COMPAGNIE. Forme : SARL. Siège social : 6 imp. Des Boussenots, 21800 QUETIGNY. Objet : conseil aux entreprises, mandataire social, prise de participation dans toute entreprise. Durée : 99 années. Capital : 1000 €.

Gérance : M. Julien MONTANT dt 40 rue Auguste Brullé, 21000 DIJON. Immatriculation au RCS de DIJON.

AL213928336

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/09/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : C&C IMMO Objet social : Acquisition construction administration gestion vente de tous immeubles et biens immobiliers Siège social : 9 GRANDE RUE, 21150 Grésigny Sainte Reine. Capital : 500 € Durée : 99 ans Gérance : M. CALLABRE MATHIEU, demeurant RD 1007 LIEU DIT SAINT CHRIST, 38121 Reventin Vaugris, Mme CELERIN MO MORGANE, demeurant RD 1007 LIEU DIT SAINT CHRIST, 38121 Reventin Vaugris Clause d'agrément : Cessions libres entre associés, conjoint, ascendants, descendants, avec agrément dans tous les autres cas Immatriculation au RCS de Dijon

AL213928337

AVIS DE CONSTITUTION

Sarl Ma Rénov. Siège 04B rue des Vernettes 21470 Brazey en Plaine. Objet: Maçonnerie Générale. Gérant: M. ALASUN Murat demeurant au 06 Chemin des Calotiers 21170 St-Jean-de-Losne. Capital: 5000€. Durée: 99 ans. RCS: DIJON

AL213928340

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 15/09/2020, il a été constitué une société

Dénomination sociale :

WOK BEAUNE

Siège social : 23 Rue Jacques Germain, 21420 Savigny-lès-Beaune

Forme : SARL

Capital : 5000€

Objet social : Restaurant traditionnel.

Gérance : M. ZHAN Guoyi, demeurant au 25 rue Saint-Exupéry, 68170 Rixheim.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL213928341

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte sous seing privé, en date du 11 septembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société A Responsabilité Limitée

OBJET : L'exploitation d'un fonds de commerce de type supermarché sis à DIJON (21000) 69 Bis rue devosge, à l'enseigne CARREFOUR EXPRESS ou toute autre enseigne appartenant au Groupe CARREFOUR, à l'exclusion de toute autre. Et à titre accessoire, la fourniture de tous services, de toutes prestations de services à la clientèle et la vente de marchandises y afférente. L'activité de location à court terme de véhicules terrestres à moteur, sans chauffeur.

DENOMINATION: ASALI

SIEGE SOCIAL: DIJON (21000) 69 Bis rue devosge

DUREE : 30 ans

CAPITAL : 6.000 euros

GERANCE : Madame Mélanie LAGÜ, demeurant 55 rue de Bourgogne 51200 EPERNAY

La société sera immatriculée au RCS de DIJON

AL213928342

NIÈVRE

NOMINATION

LES PATTES DOUCES

SAS au capital de 7500 € Siège social : 19 rue du Commandant Victor Guerreau, 58420 Brinon sur Beuvron 840 504 427 RCS de Nevers L'AGO du 01/08/2020 a nommé en qualité de directeur général M. VENESSON Julien, demeurant 15 rue du Commandant Victor Guerreau, 58420 Brinon sur Beuvron, à compter du même jour. Modification au RCS de Nevers

AL583928469

SCAN'UP

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 €
Siège social :
Rue Maréchal Lyautey
58000 NEVERS
824 549 067 R.C.S. Nevers

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Général Mixte du 3 août 2020 : Madame Caroline PECHERY née le 29 mai 1991 à Paris (75) demeurant 25 rue de Lyon – 75012 PARIS, a été nommé Directeur Général à compter du même jour et pour une durée indéterminée.

Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL583928490

SUMIRIKI INDUSTRY FRANCE SAS

SAS au capital de 24.867.023,40 Siège social : Usine des Caillots 58300 Decize 518482013 RCS NEVERS Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 02/09/2020, il a été décidé de nommer en qualité président, Monsieur Olaf HAHN, demeurant Alte Leipziger Strasse 13 63584 Gründau Rothenbergen (Allemagne) en remplacement de Monsieur carlos JIMENEZ La décision de l'Associé Unique du 03/09/2020, a décidé de changer la dénomination sociale qui devient « Anvis Decize S.A .S « Les statuts ont été modifiés en conséquence, le dépôt légal sera effectué au RCS de NEVERS

AL583928507

TRANSFERT DE SIÈGE

4 P MENUISERIE

SASU au capital de 2000 € Siège social : Le Harlot RN 81, 58000 Saint Éloi 829 859 206 RCS de Nevers En date du 01/08/2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société 18 bis rue du Docteur Michel Gaulier, 58660 Coulanges lès Nevers, à compter du même jour. Mention au RCS de Nevers

AL583928475

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
4 allée Pierre de Fermat
63172 AUBIERE CEDEX

PHARMACIE CENTRALE

SELARL au capital de 50000 €
Siège social : 18 rue de Paris
58240 ST PIERRE LE MOUTIER
520095522 RCS NEVERS

Par décision du 01.09.2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 31 avenue du Pont - 63800 COURNON D'AUVERGNE, à compter du 01.09.2020. En conséquence la société sera immatriculée au RCS de CLERMONT-FD. Pour avis

AL583928484

T.B.H.

SARL au capital social de 6 000 Euros
Siège social : 3, rue de Bizy
58130 GUERIGNY
R.C.S. NEVERS 794 672 287

Par Assemblée générale du 09.09.2020, le siège social a été transféré au 6, rue Clerget 58000 NEVERS, à compter de cette même date.

Pour avis.

AL583928485

SCI MATBAT'IMMO

Société Civile au capital de 100 €
Ancien siège social :
27, rue de Betzdorf – 58300 DECIZE
Nouveau siège social :
22, route de Moulins – 58300 DECIZE
847 930 963 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 06/08/2020, il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 15/08/2020 :

Siège social :

- Ancienne mention : 27, rue de Betzdorf – 58300 DECIZE
- Nouvelle mention : 22, route de Moulins – 58300 DECIZE

AL583928487

RÉNO DÉCOR'HOME

Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 €
Ancien siège social :
27, rue de Betzdorf – 58300 DECIZE
Nouveau siège social :
22, route de Moulins – 58300 DECIZE
849 411 145 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'Associée Unique du 06/08/2020, il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 15/08/2020 :

Siège social :

- Ancienne mention : 27, rue de Betzdorf – 58300 DECIZE
- Nouvelle mention : 22, route de Moulins – 58300 DECIZE

AL583928488

D.P.V. DISTRIBUTION

SARL au capital de 8.000 euros
SIEGE SOCIAL : 67D rue des Gravières
58320 POUGUES LES EAUX
R.C.S. NEVERS 887.849.016.

MODIFICATIONS

Suivant un procès-verbal en date du 17 septembre 2020, l'Associé unique décide, à compter du même jour de transférer le siège social à BRIARE (45250) Route d'Ousson L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. d'ORLEANS

AL583928498

ARTISANS COOPERATEURS NIVERNAIS

SARL à capital variable au capital de 3.750 € Siège social : 23 RUE DU DOCTEUR DURET, 58110 Châtillon en Bazois 514 187 434 RCS de Nevers L'AGE du 11/09/2020 a décidé de transférer le siège social de la société 27 RUE DE LA BADELLE, 58270 Saint Benin d'Azy, à compter du 11/09/2020 Mention au RCS de Nevers

AL583928500

RECTIFICATIF

Maître Maryse BELLIAU
Notaire à Charny Orée
de Puisaye (Yonne)
5, rue André Martin

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSAL

Pour faire suite à l'annonce parue le 14 août 2020, concernant le dépôt de testament olographe de Mme Jocelyne Léone Annie Noëlle GREMAUX, en son vivant retraitée, demeurant à CHARNY OREE DE PUISAYE 7 La Latte, Grandchamp. Née à CLICHY LA GARENNE, le 25 décembre 1943. Veuve de M Jean Constant Pierre Marie GUILLARD et non remariée. Décédée à AMILLY 658 rue des Bourgoins où elle se trouvait momentanément le 21 juillet 2019.

Il y a de rectifier et de lire qu'elle a consenti un legs universel suivant testament olographe en date du 3 avril 1978.

Le reste est inchangé

Pour avis

le Notaire

AL583928502

MODIFICATION DE STATUTS

NOUVELLE IMPRIMERIE LABALLERY

SCOP SA à capital variable -
Siège Social : allée Louis Blériot
58500 CLAMECY
RCS CLAMECY : B 392 607 545

MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Renouvellement annuel des membres du Conseil d'Administration

Aux termes d'une délibération en date du samedi 12 septembre 2020,

L'Assemblée Générale Ordinaire a :

Elu comme Administrateur :

- Monsieur Frédéric FERREIRA, 2 rue Emile Rebouleau – 58500 CLAMECY ;
- Monsieur Jonathan REANT, 3, impasse Amédée – 58190 FLEZ-CUZY ;
- Monsieur Cédric VALLERY, 29 rue Jean Jaurès – 58500 CLAMECY.

Renouvelé le mandat d'Administrateur de :

- Madame Karine LECLERC, Roussy – 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX ;
- Monsieur Bruno COQUARD, Le Champ des Prés – 58500 CHEVROCHES ;
- Monsieur Aymerik THOMASSIN, Les Noëls – 58460 BREUGNON

N'a pas renouvelé le mandat d'Administrateur de :

- Monsieur Yoann MONNOT, 29 bis rue des Croix – 58500 OISY.

Entériné la démission du mandat d'Administrateur de :

- Monsieur Jean Michel DUPERRIER, HLM Ferme des Prés – 58500 CLAMECY.

Le Conseil d'Administration est composé de 11 membres.

Pour avis

David PERRAIN Président

AL583928489

MEUBL'EPOK

Société par actions simplifiée
au capital social de 100 000 Euros
Siège social : 58190 DIROL
R.C.S. NEVERS 328 084 777

Décisions du 24.07.2020 :

Ancienne mention :

Dénomination : MEUBL'EPOK

Nouvelles mentions :

Dénomination : Sylvaplak

Objet social : fabrication, négoce et commercialisation, sous toutes ses formes, de placage de panneaux de bois, quel qu'en soit l'essence, de dérivés de bois et de toutes autres matières sur tous supports de quelque nature que ce soit et pour tout usage ; fabrication, négoce et commercialisation de tous produits et matériaux liés à l'activité de placage ; toutes prestations liées à ces panneaux : perçage, usinage, assemblage, finition, ... ; fabrication, négoce et la commercialisation, sous toutes ses formes, de meubles, de tous articles d'ameublement et, de tous objets de toutes catégories, de tous styles en tous matériaux ; toutes prestations de conseils liées au domaine des activités ci-dessus énumérées,

Pour avis.

AL583928491

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LA SALADERIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Centre Commercial Nevers-Marzy
58180 MARZY
789 161 163 RCS NEVERS

Décision de l'associée unique du 14.09.2020 :

Modification de la gérance

Ancienne mention : Madame Clémence HAGOUEL demeurant 8, rue Galilée, 58640 VARENNES VAUZELLES

Nouvelle mention : Madame Corinne SIMONET demeurant 8, route de Marcé, 58180 MARZY

Pour avis.

AL583928480

PAVIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 3 rue Ferdinand GAMBON
58640 VARENNES VAUZELLES
810 933 473 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 26 Juillet 2020 la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Sébastien PAVIE de ses fonctions de cogérant à compter de ce jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis

La Gérance

AL583928496

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Le 14/09/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

Madame Christelle Martine CHAPONOT

Le Bourg 58170 Tazilly

RCS d'Nevers n°A504 872 979 (2008A00244)

AL583928493

Le 14/09/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

Madame Emilie BLIGAND

20 rue Jean Jaurès 58500 Clamecy

RCS d'Nevers n°A823 813 274 (2016A00355)

AL583928494

Le 14/09/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

L'ATELIER DE COIFFURE (SARLU)

7 rue Saint-Étienne 58000 Nevers

RCS d'Nevers n°B329 252 449 (1984B00030)

AL583928495

DISSOLUTION LIQUIDATION

ST SEBASTIEN

Société Civile Immobilière Au capital de 1 000.00 Euros Siège social : Charry 58330 Bona 331 706 143 RCS Nevers D'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 2019, il résulte que la dissolution anticipée de la société a été prononcé à compter du 22 octobre 2019 suivi de sa mise en liquidation. A été nommé comme liquidateur Monsieur Jacques THEURIOT, Charry, 58330 Bona. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Dépôt légal au RCS de Nevers.

AL583928482

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE VINCY

En liquidation
SCI au capital de 1.000 €
Siège : 127 Route de Lyon-58000 CHALLUY
RCS NEVERS SIREN 789 785 268

Par décision collective du 15 septembre 2020, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur Mme Florence Berthe FRESNEAU épouse GUYON, demeurant à CHALLUY (58000) 127 Rte de Lyon, et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes seront déposés au greffe du Tribunal Commerce Nevers.

Aux termes de la décision, il a été affecté à chaque part un actif net de 275.32 euros, entièrement attribué aux associés.

Pour avis,

Le liquidateur.

AL583928510

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Création de la sarl gogl'hair,1 pl. du marché 58210 varzy. Cap:1000€. Objrestauration. Grt:fabien grasset,40 rue kilford 92400 courbevoie. 99 ans au rcs de nevers.

AL583928214

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/08/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :Dénomination :Parc de la Loire,Objet social : Immobilier,Siège social :5 impasse de la licotte, 58200 Cosne Cours sur Loire.Capital : 1500 €Durée : 99 ans Gérance : M. Panatier Yann, demeurant 5 impasse de la licotte, 58200 Cosne Cours sur Loire, M. Grandidier Lucas, demeurant 31 rue vieille ville, 58200 Cosne Cours sur Loire Immatriculation au RCS de Nevers

AL583928226

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Maître Anne NEYRET, spécialiste en droit des Sociétés
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la société ALPHA TRANSPORTS, SAS à associé unique, au capital de 10 000 euros, dt le siège social est à NEVERS 58000, 3, impasse des Taupières, en cours d'immatriculation au RCS de BOURGES qui a pour objet : Le transport routier et les services de transports de marchandises pour le compte d'autrui, et tous services s'y rapportant tels que messagerie, factages expéditions, réexpéditions, commissions, transit ; la location de véhicules pour le transport routier de marchandises, avec ou sans chauffeur ; la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandite, souscription ou rachat de titres ou de droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou en groupement d'intérêts économiques ou de location gérance dt le Président est Mr Thomas CARRER dmt 1, impasse du Caillat 58180 MARZY.

Chaque actionnaire pourra participer aux assemblées générales. Chaque action donne droit à une voix.

Les cessions sont libres entre associés, sous réserve des dispositions relatives au droit de préemption. Toute autre cession est soumise en outre à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers.

Pour insertion : le Président.

AL583928478

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09/09/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GOBARD-THOMAS

Forme : SARL

Objet : Boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, confiserie, glaces, sandwicherie et plats préparés, traiteur, boissons chaudes et froides, salon de thé. Acquisition et l'exploitation de tous biens immobiliers, mobiliers, fonds de commerce sous toutes formes commerciales.

Siège social : 28-30 Boulevard de la République 58120 CHATEAU CHINON (VILLE)

Capital : 10.000,00 euros

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Gérance : M. Florian GOBARD et Mme Fleur THOMAS demeurant ensemble 26N Rue de la Société Française 18100 VIERZON.

La société sera immatriculée au NEVERS.

AL583928481

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte S.S.P en date du 01/09/2020 il a été constitué une SASU Au capital de 4000 € dénommée

BATI HOME 58. Siege social: 5 Place Droits de l'Homme et du Citoyen 58640 VARENNES VAUZELLES. Objet : Maçonnerie générale, gros œuvre, rénovation, ravalement, isolation plâtrerie cloison sèche revêtement sols démolition légère, Durée : 99 ans. Président : Monsieur AYIK David, demeurant au : 5 Place Droits de l'Homme et du Citoyen 58640 VARENNES VAUZELLES. Immatriculation au RCS NEVERS.

AL583928483

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 15 septembre 2020, a été constituée une société civile

immobilière : Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la

propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,

l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits

immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe

ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Dénomination sociale :

SCI PAUL MAURICE. Siège social : NEVERS (58000), 1, rue Vauban. Durée : 99

années. Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).Premier gérant : Monsieur

Christophe ROBERT pour une durée indéterminée. La société sera immatriculée au

RCS de NEVERS

Pour avis

AL583928486

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/09/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination :SLCC IMMO PRO Objet social : acquisition, administration, gestion par location ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers Siège social : 1 bis avenue Jean Jaurès, 58160 Imphy. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Gérance : M. LUCQUET Stéphane, demeurant 7 rue des Egouleaux, 58180 Marzy, Mme LUCQUET Laurence, demeurant 7 rue des Egouleaux, 58180 Marzy Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas Immatriculation au RCS de Nevers

AL583928497

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée ESTHETIVAL, au capital de 15.000 €, ayant pour objet les soins esthétiques et cosmétiques. Le siège social est situé 34 rue Gambetta – 58600 FOURCHAMBAULT. La gérante est Mme Valérie SIMONOT dt 10 rue Alphonse Daudet – Résident Moulin à vent – 58000 NEVERS.

Pour avis,

AL583928499

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée LA FLECHE BOX au capital de 1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Le gérant est Monsieur Eric MOULOIS demeurant 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE.

AL583928503

YONNE

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 septembre 2020,

Monsieur Pierre Paulin Louis Désiré **DETOURBET**, en son vivant Retraité, demeurant à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500) 87 rue Carnot.

Né à PASSY (89510), le 23 août 1926.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500) (FRANCE) le 9 juin 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Romain LENDAIS, Notaire de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « Lendais & Associés », société titulaire d'un office notarial à la Résidence de VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne) ayant son siège social audit lieu 8 Quai du Commerce, le 3 septembre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de la saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formé par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Romain LENDAIS, Notaire à VILLENEUVE SUR YONNE, référence CRPCEN : 89095, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL893928553

TESTAMENT OLOGRAPHE

Suivant testament olographe en date du 27 mai 2018, Monsieur Robert Jean Louis CHEVILLARD, né(e) 21500 Fain les Moutiers, le 24 juillet 1946, demeurant à 9 Avenue des Cerisiers 89140 PONT-SUR-YONNE, divorcé, décédé(e) à SENS (89) le 5 mars 2020, a institué un légataire.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître GOUJON-YOH Patricia , 9, rue de la Gare 89140 Pont sur Yonne, le 24 août 2020, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 25 août 2020.

Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Mathieu THAVAUD 26, rue Jean-Jacques Collenot 21140 Semur en Auxois. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL893928558

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRES UNIVERSELS – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Madame Micheline Mathilde COTTET, en son vivant retraitée, domiciliée fiscalement à PARON (89100), 60 Avenue Aristide Briand, mais demeurant à PARIS (75016), 93 Rue Boileau, née à MOREZ (39400), le 26 juillet 1926, veuve en uniques noces de Monsieur Lucien Florent Joseph Eugène VATON, est décédée à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), le 1er avril 2020, en instituant un legs universel.

Consécutivement à son décès, son testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal de dépôt et de description reçu par Maître Christophe DUGROSSY, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office notarial » dont le siège est à SENS (89100), 28 Avenue Georges Pompidou, le 19 septembre 2020, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christophe DUGROSSY, notaire à SENS (89100), 28 Avenue Georges Pompidou, référence CRPCEN : 89098, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de SENS (89100), de l'expédition du procès-verbal de dépôt et de description du testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL893928563

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 juillet 2017,

Madame Janine Georgette **PRECIGOUX,** en son vivant retraitée, demeurant à MIGENNES (89400) 7, rue Pierre Picard.

Née à MIGENNES (89400), le 15 octobre 1923.

Veuve de Monsieur Henri **PETITJEAN** et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à MIGENNES (89400) (FRANCE), le 21 mai 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane DROUET , Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES (Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès, le 15 septembre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane DROUET, notaire à MIGENNES (89400) 75Bis avenue Jean Jaurès, référence CRPCEN : 89040, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL893928566

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SOGEFA

SARL au capital de 716 720€
LES SIROTS 89170 LAVAU
RCS AUXERRE 692 009 285

Transfert de siège social

Aux termes de la décision de l'Associée Unique du 14/09/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 123 Avenue de Versailles - 75016 PARIS à compter du 01/10/2020.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

En conséquence elle sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS

Pour avis.

AL893928526

SAS ATM ENERGIE

Par AGE du 01/09/2020, les associés de la SAS ATM ENERGIE, au capital de 1 000 €, ayant son siège social à MONTEREAU FAULT YONNE (77130), 5, impasse de la Voie Romaine 818 505 406 RCS MELUN, ont décidé de transférer le siège social à SAINT VALERIEN (89150), Le Goulot de Villiers à compter du 01/09/2020.

Présidente : Valérie GORCE, domiciliée à SAINT VALERIEN (89150), Le Goulot de Villiers.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention est faite au RCS de MELUN et la société sera désormais immatriculée au RCS de SENS.

AL893928534

CALYPCEO

SAS au capital de 1.000 euros Siège social : 9, rue Broca 75005 Paris 881 758 957 RCS PARIS Aux termes des décisions de l'Associé unique en date du 1 Septembre 2020, le siège social de la société a été transféré au Bois de Frémy 89350 Villeneuve les Genêts. Représentant légal : Madame Stéphanie FURTOS demeurant au Bois de Frémy 89350 Villeneuve les Genêts. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL893928544

L.S.CO CONSULTING

SARL au capital de 5.000 euros Siège social : 9, rue Broca 75005 Paris 513 726 174 RCS PARIS Aux termes des décisions de l'Associé unique en date du 1 Septembre 2020, le siège social de la société a été transféré au Bois de Frémy 89350 Villeneuve les Genêts. Représentant légal : M. Laurent COMBALBERT demeurant au Bois de Frémy 89350 Villeneuve les Genêts. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL893928545

S.J.B. Société d'Avocats

JAULGELEC

Avis

Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, Siège social : 8 Route de Villiers - 89360 JAULGES, 401 833 660 RCS AUXERRE. Aux termes d'une délibération en date du 10 septembre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social du 8 Route de Villiers - 89360 JAULGES au 13 Avenue de Genève – 89600 SAINT FLORENTIN à compter du 14 septembre 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL893928547

SUPER MARCHE D'ARNAY LE DUC

Société Civile au capital de 1 829,39 euros
Siège social : « Zone Industrielle »
89200 AVALLON
RCS 431 087 329

Aux termes d'une délibération en date du 01/08/2020, l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social :

Ancienne mention : « Zone Industrielle » - 89200 AVALLON

Nouvelle mention : rue Lucienne et Jean Barnet – 21230 ARNAY LE DUC .

Mention sera faite au RCS de DIJON et d'AUXERRE.

La Gérance

AL893928556

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

AUXERRE AUTOMOBILE

Aux termes d'une délibération du 30 juin 2020 de l'Assemblée Générale Extraordinaire de AUXERRE AUTOMOBILE, SA au capital de 188 998.26 euros dont le siège social est 21 avenue Gambetta 89000 AUXERRE, immatriculée 425 520 277 RCS AUXERRE, il résulte que le capital social a été augmenté de 11001.74 euros par incorporation de réserves, en conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié :

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros vingt-six (188 998,26) euros.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200 000 euros).

Et statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, elle a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

Sous sa forme anonyme, la Société était dirigée par :

Administrateurs : Mme. Anne Marie DEBUQUOY, M. Jean DEBUQUOY, M. Vincent DEBUQUOY

Président du Conseil d'Administration : M. Vincent DEBUQUOY

Directeur Général : Mme. Anne Marie DEBUQUOY, demeurant 4 Rue Romain Rolland 89000 AUXERRE

Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par M. Vincent DEBUQUOY, Président, demeurant 15 Rue des Houches 89240 LINDRY.

Les sociétés AUCAP commissaire aux comptes titulaire et ETC AUDIT commissaire aux comptes suppléant sont confirmées dans leurs fonctions.

Pour avis

Le Président

AL893927812

➜ MODIFICATION DE STATUTS

GULER

Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : 3 rue Maxime Courtis
89100 SENS
888 711 819 RCS SENS

Par AGE du 11/09/2020, il a été décidé de modifier l'Objet de la société de la manière : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, à compter du 14/09/2020

Mention sera faite au RCS : SENS.

Pour avis,

AL893928519

SYLGUY

SCI au capital de 3000€. Siège social: 6 ter Rue du Bel Air 92310 Sevres 498100502 RCS Nanterre. Le 25/09/20 les associés ont décidé de transférer le siège social au La Petite Ronce 89130 Villiers-Saint-Benoît à compter du 18/08/20; décidé d'étendre l'objet social à compter du 18/08/20. Nouvelles activités: L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers. Gérance: Sylvène Portmann La Petite Ronce 89130 Villiers Saint Benoit. Durée : 99 ans. Radiation au RCS de Nanterre. Inscription au RCS de Auxerre.

AL893928543

PC CONSULTING

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 53 rue du Bief - 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE 824 909 733 RCS SENS Aux termes d'une décision en date du 1er septembre 2020, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social et a décidé en conséquence d'ajouter à l'article 2 « Objet social » des statuts la mention suivante : « - l'achat d'immeubles, de fonds de commerce, d'actions ou parts sociales de sociétés immobilières en vue de les revendre, - la souscription, en vue de les revendre, des actions ou parts créées ou émises par les mêmes sociétés et généralement toutes opérations immobilières en qualité de marchand de biens, - les opérations d'intermédiaire pour l'achat, la souscription ou la vente des immeubles, fonds de commerce, actions ou parts de sociétés immobilières » Le reste de l'article demeure inchangé. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS. Pour avis

AL893928559

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

ETABLISSEMENTS JOLLY

SARL au capital de 7623 euros Siège social : 11 grande rue 89210 Brienon sur Armançon 349505446 RCS Sens L'AGO du 28/07/2020 a nommé M. Gabison Didier 13 allée de Beaujeu 75019 Paris gérant en remplacement de M. Jolly Philippe à compter du 28/07/2020. Dépôt au RCS de Sens

AL893928459

FIDUCIAL SOFIRAL

SISA DU MIGENNOIS

Société interprofessionnelle
de soins ambulatoires à capital variable
Au capital minimum de 300 euros
58 rue Pierre Larousse
89400 MIGENNES
RCS SENS 834 235 087

AVIS DE REMPLACEMENT D'UN CO GÉRANT

Aux termes d'une délibération en date du 10 mars 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé :

Madame Maria-Stéphanie MAROT-FOSSET, demeurant 6 ter rue de la Fosse Chantrot 89400 BASSOU, en qualité de gérant pour une durée 2 années en remplacement de Madame Brigitte LEBLOND.

Modification des inscriptions sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.

Pour avis

La Gérance

AL893928542

SOCIÉTÉ CIVILE GGMB

Société civile au capital de 2 000 euros, Siège Social : 30 rue Bienvenu Martin - 89530 SAINT BRIS LE VINEUX, 512 054 214 RCS AUXERRE. L'assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2020 a nommé aux fonctions de gérant M. Guilhem GOISOT, demeurant 30 rue Bienvenu Martin, 89530 SAINT BRIS LE VINEUX à compter de cette date. Pour avis, la gérance.

AL893928565

➜ POURSUITE D'ACTIVITÉ

les avocats

LES CHEMINS DU DROIT

Société d'Avocats
30 cours de l'Intendance,
33000 Bordeaux

Le 26/06/2020, l'associée unique de la société EST VULCANISATION SERVICE-YONNE, SARL au capital de 1.000 €, sise 4B route de Rousson – 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, 840 904 031 RCS SENS, a décidé de poursuivre l'activité sociale, en application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce.

Pour avis

AL893928507

➜ NON DISSOLUTION

LA MARIPOSA

Société de participations financières de professions libérales à forme de SAS Au capital de 1 100,00 euros Siège social : La Clé des Champs - Chemin de Poiry - Route de Vaux - 89000 AUXERRE 844 453 449 RCS AUXERRE Aux termes d'une décision en date du 4 septembre 2020, l'associée unique a décidé, en statuant en application de l'article L. 223-42, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société. Pour avis, la présidente.

AL893928533

RG PROXI

SARL
au capital de 5 000 euros
Siège social : 18 Rue de l'Hôtel de Ville
89140 SERGINES
847 608 080 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 04/09/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis-La Gérance

AL893928560

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

CPH LOGISTIC

LIQUIDATION

Société à responsabilité limitée en cours de liquidation Au capital de 9 000,00 euros Siège social : 10 rue d'Ormoy, Sépeaux - 89116 SEPEAUX-SAINT-ROMAIN Siège de liquidation : 7 rue Chaumeronde - 89410 BEON 539 793 810 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 5 août 2020, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Le liquidateur.

AL893928554

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

FAY Sabrina

Redressement Judiciaire du 04/09/2018

10 bis route de la Loge - 89340 SAINT-AGNAN

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 21 avril 2020.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL893928456

au titre de la procédure suivante :

BOUTITDA SASU

Liquidation Judiciaire du 02/04/2019

13 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 89100 SENS

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 15 septembre 2020.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL893928536

au titre de la procédure suivante :

L'HACIENDA EURL

Liquidation Judiciaire du 16/07/2019

18 Grande rue - 89500 EGRISELLES-LE-BOCAGE

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 15 septembre 2020.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL893928537

VANNER SAS

Au capital de 5000€
Siège social :27B Rue aux ânes
89110 Chassy
840 110 316 RCS Sens

L'AGE du 11/09/2020 a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 11/09/2020, nommé liquidateur M Jérémy BRESSON, 10 rue du 24 Août 89000 Auxerre et fixé le siège de la liquidation au siège social. Mention au RCS de SENS.

AL893928518

FIDUCIAL SOFIRAL

ODIS

SARL au capital de 4 000 euros
19 GRANDE RUE
89390 CRY SUR ARMANÇON
RCS AUXERRE 498 139 104

A.G.E. du 30.06.2020 : Dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour avec cessation d'activité à la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Liquidateur : Mme Sophie MARCOUX dt 19 Rue Grande Rue 89390 CRY SUR ARMANÇON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et continuation des affaires en cours et engagement de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE en annexe au RCS.

AL893928530

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 août 2020, de la société CONSTRUCTION DM, Société en Liquidation. Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 Euros, siège social : 15 Boulevard du Pont Neuf, 89100 SENS. 520582842 RCS SENS. Il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur, M. Sébastien DELAMOTTE, demeurant 11 Les Loges 89320 VAUDEURS, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens. Pour avis, le Liquidateur.

AL893928532

D4C

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 Euros
Société en liquidation
9 rue de Celle
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
R.C.S. AUXERRE B 839 719 598 (2018 B 00176)

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 septembre 2020 :

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

SOUGERES-EN-PUISAYE - bois-taillis

38 ha 82 a 55 ca - Le buisson pionnet est: AM-16-19-20

zonage : RNU

LA CHAPELLE-SUR-OREUSE - bois

12 a 93 ca - Foret d eau: F-425 - Les roches: YK-14

zonage : zone N du PLU

CUY – terre et bois

8 ha 54 a 36 ca - Le fond des gros chenes: ZM-54-101-102-111-113-115 - Le village: B-377 - Les marnes: ZI-18p-19

zonage : RNU

EVRY - terre

75 a 20 ca - Les champs de pies: ZC-28

zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 12 octobre 2020** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature

AL893928569

L'assemblée générale des actionnaires a

- approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 30 juin 2020 ;

- donné quitus au Liquidateur Monsieur Xavier CHOIRAL, demeurant 9 rue de Celle 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE et l' a déchargé de son mandat.

Mention sera faite au RCS d'Auxerre

Pour avis,

AL893928538

AC ENTRERISE

SARL au capital de 4.080,00 €
Siège social : 7 Grande Rue
89800 CHEMILLY-SUR-SEREIN
477 867 964 RCS d'AUXERRE

En date du 14/09/2020, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 14/09/2020, nommé liquidateur M. Pascal COMPIN, 7 Grande Rue - 89800 CHEMILLY-SUR-SEREIN, et fixé le siège de liquidation au siège social.

Mention au RCS d'AUXERRE.

AL893928548

CUSTOM MORPHOS

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 3 000 euros
Siège social : 1 Impasse de la Plaine
Lieudit «Chaumes»
89500 MARSANGY
829 225 598 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 31/03/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31/03/2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Olivier BAUD, demeurant 1 Impasse de la Plaine - Lieudit «Chaumes» - 89500 MARSANGY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 1 Impasse de la Plaine - Lieudit «Chaumes» - 89500 MARSANGY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis - Le Liquidateur.

AL893928550

CUSTOM MORPHOS

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 3 000 euros
Siège social : 1 Impasse de la Plaine
Lieudit «Chaumes»
89500 MARSANGY
829 225 598 RCS SENS

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 06/08/2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Olivier BAUD, demeurant 1 Impasse de la Plaine - Lieudit «Chaumes» - 89500 MARSANGY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation avec effet rétroactif au 31/03/2020. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis - Le Liquidateur.

AL893928551

FIDUCIAL SOFIRAL

AU FIL DU ZINC

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 30 000 euros
Siège social : 18 rue des Moulins, 89800 CHABLIS
Siège de liquidation : 3 rue des Juifs 89800 CHABLIS
RCS AUXERRE 802 167 098

Aux termes d'une délibération en date du 13 août 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 13 août 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Fabien ESPANA, demeurant 3 rue des Juifs à CHABLIS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 3 rue des Juifs 89800 CHABLIS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL893928567

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

A Sens le 01/09/2020 a été créée la sarl MECA-BAT sise 17 rue de Sancey 89100 Sens Capital 1500 €uro Durée 99 ans Objet : Achat vente négoce de matériel industriel et démantèlement. Achat vente de tous véhicules Gérant : M. Mikael MAXIMOFF 26 all. Marguerite 93190 Livry Gargan

AL893928531

EARL MORESCO

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er septembre 2020, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée : Dénomination sociale : EARL MORESCO. Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L. 324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 138 000 €. Siège social : 13 rue des Fossés - Soulangy - 89310 SARRY. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports en nature : Apport de biens meubles pour un montant net de 123 828,47 € et de numéraire pour un montant de 14 171,53 €. Gérant : M. Jérôme MORESCO demeurant à SARRY (Yonne), Soulangy, 13 rue des Fossés. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, la gérance.

AL893928535

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à AUXERRE du 10/09/2020 a été constituée une **SARL** nommée :

SADISA Services

Objet : Service à la personne

Capital : 3.000 € **Siège social :** 15 rue du Bon pain, 89000 Saint-Georges-sur-Baulche **Durée :** 99 ans **Gérance** : Mme Colette MABOUNDOU, 15 rue du bon pain, 89000 Saint-Georges-sur-Baulche.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre

AL893928540

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/08/2020, il a été constitué une SAS dénommée : MAINKOON EDITION Siège social : 4 rue Carnot, 89000 AUXERRE Capital : 100€ Objet : Édition, fabrication, création et commercialisation de jeux de société et ses produits dérivés. Commercialisation par une entreprise tiers des jeux de société édités par MAINKOON EDITION. Président : M. Baptiste GEANTOT, 4 rue Carnot, 89000 AUXERRE. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL893928541

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 8 août 2020, à ESCAMPS. Dénomination : CAJON COUVERTURE ZINGUERIE. Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée. Siège social : 5 Rue d'Avigneau, 89240 Escamps. Objet : Couverture, Zinguerie et entretien de toiture. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 8344 euros Gérant : Monsieur Louis CAJON, demeurant 5 rue d'avigneau, 89240 Escamps La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

Pour avis.

Le gérant

AL893928546

Etude de Maître Sylvie HURET-FERRAND
Notaire à Auxerre (Yonne)
5, rue Marcelin Berthelot

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sylvie HURET-FERRAND, Notaire à AUXERRE (Yonne), le 15 septembre 2020, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : LECONTE LEROY.

Le siège social est fixé à : DIGES (89240), Les Pichots.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR).

Les apports sont en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont : Monsieur Jonathan LECONTE et Madame Candice LEROY, demeurant ensemble à LEVIS (89520) 22 La Bruere.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis

Le notaire.

AL893928549

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 01/09/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

A POINT SYSTEMES

Siège social : zi, rue Arago 89400 MIGENNES **Capital :** 1000 € **Objet social :** activité de bureau d'étude, recherche et construction de cellules destinées aux transporteurs routiers, achats, ventes, adaptation et pose d'appareils de levage. **Président :** M charlet Pierre-Denis demeurant 34, chemin du malet , le grand Palteau 89500 ARMEAU élu pour une durée illimitée **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS.

AL893928557

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 septembre 2020 à ARGENTEUIL-SURARMANCON, il a été constitué une société en nom collectif. Dénomination sociale : SNC MPM. Forme : Société en nom collectif. Objet : Prestations de travaux agricoles, prestations de stockage de céréales. Capital social : 1 000,00 €. Siège social : 26 Grande rue, 89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANCON. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Gérants associés tenus indéfiniment et solidairement responsables : Monsieur Philippe MOREAU demeurant 26 Grande rue, 89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANCON et Monsieur Maxime MOREAU demeurant 28 rue de la Vie du Bourg, 01800 CHARNOZ-SUR-AIN. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, la gérance.

AL893928561

Etude de Maître Véronique LE DANTEC,
Notaire à
SAINT-JULIEN-DU-SAULT (Yonne),
12, Faubourg de la Croix.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Véronique LE DANTEC , Notaire, titulaire d'un Office Notarial à SAINT-JULIEN-DU-SAULT, 12, Faubourg de la Croix , le 14 septembre 2020, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : LA RENSONNIERE.

Le siège social est fixé à : CHAUMOT (89500), 15 rue Elisabeth Lesecq.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : CENT MILLE SOIXANTE EUROS (100.060,00 EUR).

Les apports sont apports immobiliers :

A EGRISELLES LE BOCAGE (89500) les parcelles YR30, YT112, YV6, YV63, YV64, YV65, YV69, YV70 et YV71 pour 29.870,00 euros

A CHAUMOT (89500) les parcelles ZE168 et ZR9 pour 10.830,00 euros

A EGRISELLES LE BOCAGE (89500) les parcelles YR2, YR83, YT146, YV7 et YT110 pour 59.360,00 euros

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant est : Mr Aurélien CLEMENT, commercial, demeurant à CHAUMOT (89500) .

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS

Pour avis

Le notaire.

AL893928564

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ◯ pour 1 an 50 €
- ◯ pour 2 ans 100 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

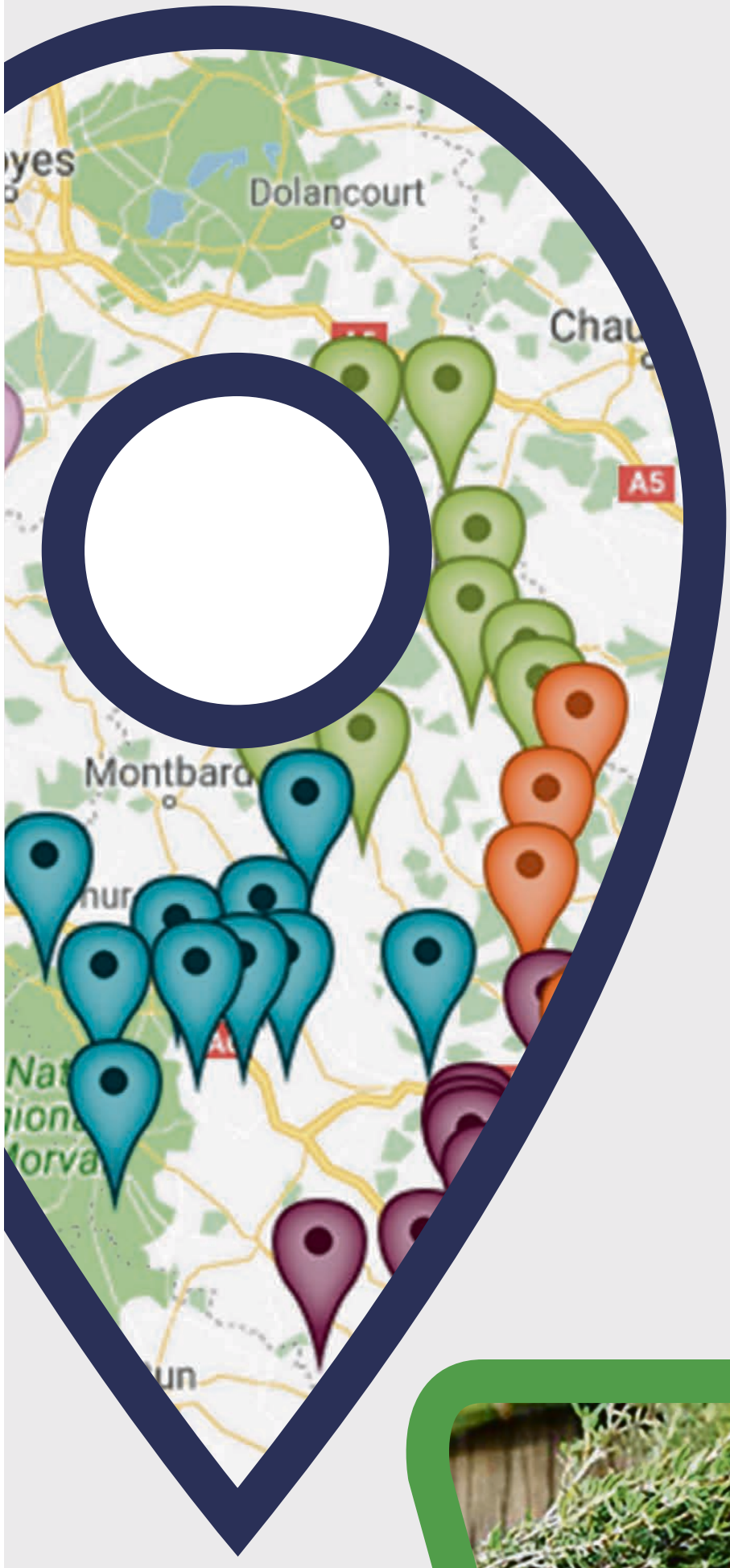
◯ Je règle € par carte bancaire N° ____/____/____/____

date d'expiration: ____/____

SIGNATURE

Saveurs

papier ● internet







saveurs.agribourgogne.fr

Politique

Sénat : des élections dans l'anonymat

Le 27 septembre prochain auront lieu en France les élections sénatoriales. Organisées tous les trois ans, ces dernières réuniront cette année 87 000 votants issus d'un collège de « *grands électeurs* ». Très méconnu des Français, ce scrutin déterminera pourtant la composition de la moitié du Sénat et devrait donc peser sur la deuxième moitié du quinquennat d'Emmanuel Macron.



87 000 grands électeurs sont appelés à voter pour la deuxième série des élections sénatoriales.

Organisé tous les trois ans, le scrutin du 27 septembre prochain permettra de renouveler 172 des 348 sièges du Sénat. Cette année sont concernés 58 départements métropolitains et 63 circonscriptions de la deuxième série : de l'Ain (01) à l'Indre (36) et du Bas-Rhin (67) au Territoire de Belfort (90), exception faite des départements d'Île-de-France. S'ajoutent à cette liste la Guyane, Wallis et Futuna, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et la Polynésie française. En raison de l'épidémie de la Covid-19, l'élection de six des douze sénateurs représentant les Français établis hors de France se tiendra ultérieurement.

Suffrage universel indirect

À la différence du Président de la République ou des maires, les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par un collège de 160 000 électeurs sénatoriaux, autrement appelés « *grands électeurs* ». Ce collège électoral se compose des députés et des sénateurs, des conseillers régionaux élus dans le département, des conseillers départementaux et des délégués des conseils municipaux. Pour cette deuxième série, ils seront environ 87 000 à voter. À noter que pour les grands électeurs, le vote est obligatoire sous peine d'une amende de 100 euros. Le nombre de sénateurs étant fixé en fonction de la population, 34 circonscriptions n'éliront cette année qu'un ou deux sénateurs. Dans ces petites circonscriptions se tiendra un scrutin majoritaire à deux tours. Pour les 29 grandes circonscriptions élisant trois sénateurs ou plus, l'élection se fera à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

D'après le code électoral, seuls les candidats de nationalité française disposant de leur capacité civile et n'étant pas frappés d'une condamnation incompatible avec le mandat de sénateur peuvent se présenter. Depuis 2011, l'âge minimal pour se présenter aux élections sénatoriales est de 24 ans contre 30 ans auparavant. Le candidat qui l'emporte est élu pour un mandat de six ans. Depuis 2017, ce mandat n'est plus cumulable avec une fonction exécutive locale. Un projet de réforme des institutions dévoilé en 2019 vise également à réduire le nombre de parlementaires de 25 %. Plusieurs fois repoussée, cette réforme qui était une promesse de campagne d'Emmanuel Macron est aujourd'hui passée au second plan et aucun calendrier n'a été dévoilé par le gouvernement.

9 171 amendements déposés entre 2019 et 2020

Bien que méconnu des Français, le Sénat est, d'après la Constitution de 1958, le représentant des collectivités territoriales. La première mission qui revient aux sénateurs est le vote des lois. Ils ont également la possibilité de formuler des propositions de loi et d'amender les projets de loi du gouvernement. Pendant la session 2019-2020, les sénateurs ont passé 637 heures en séance, déposé 9 171 amendements et adopté 56 textes de loi. Chaque sénateur est membre de l'une des sept commissions permanentes du Sénat et peut faire partie de la Commission des affaires européennes, de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques ou de l'une des six délégations du Sénat. Le contrôle du gouvernement et du budget de l'État est l'autre grande mission du Sénat. Les missions d'information et les commissions d'enquête permettent d'étudier un sujet de manière approfondie. D'une manière générale, le Sénat est garant de la stabilité des institutions ce qui explique que, contrairement à l'Assemblée nationale, il ne peut être dissous. Le président du Sénat incarne cette continuité et peut assurer l'intérim de la présidence de la République en cas de vacance du pouvoir (démission, décès…). Tous les trois ans, à l'occasion du renouvellement partiel de l'assemblée, le président du Sénat est élu par l'ensemble des sénateurs. En tant que membre du groupe Les Républicains aujourd'hui majoritaire au Sénat, Gérard Larcher en est l'actuel président. L'issue de ce scrutin pèsera donc également sur son maintien à la tête du Sénat.

PIERRE GARCIA

VRAI ou FAUX Un site de fact-checking(1) pour mieux connaître le Sénat

De nombreuses fausses informations circulent sur le Sénat. Le site infox.senat.fr a été créé dans le but de les vérifier et rétablir la vérité. Sélection des idées les plus communes sur cette chambre parlementaire peu connue.

• Les sénateurs sont tous vieux ! FAUX

Tout dépend de ce que chacun entend par « vieux ». Dans ce cas précis 35 % des sénateurs et sénatrices sont âgés de moins de 60 ans, 40 % ont la soixantaine et le dernier quart est âgé de 70 ans et plus (4 sénateurs ont plus de 80 ans). La moyenne d'âge des sénateurs est donc de 62 ans, alors que celle des maires des communes françaises est de 64 ans. Depuis la loi du 14 avril 2011, l'âge minimal pour se présenter aux élections sénatoriales est de 24 ans, il était auparavant de 30 ans.

• Tous les sénateurs ont droit à 40 allers retours en avion et à une carte SNCF illimitée en 1ère classe. VRAI

Les sénateurs disposent d'une carte SNCF et ont droit à 40 allers retours aériens par an entre Paris et leur circonscription en métropole. Les sénateurs élus d'Outre-mer et ceux représentant les Français établis hors de France disposent de forfaits adaptés.

• Les sénateurs bénéficient de nuits d'hôtel remboursées. VRAI

Certains sénateurs qui ne disposent pas d'un bureau au Sénat offrant un système de couchage peuvent bénéficier d'une avance pour se loger à Paris, d'un montant mensuel de 1 200 euros. Ils doivent fournir des justificatifs qui sont contrôlés de la même manière que les autres frais. Les sommes non utilisées sont restituées en fin d'année. Cette avance ne peut jamais servir à acheter un bien immobilier, ni à payer un loyer pour un bien immobilier dont le sénateur serait directement ou indirectement propriétaire.

• Les sénateurs disposent de 10 000 euros tous les 6 ans pour leurs frais d'informatique. VRAI

Lors de leur entrée en fonction, les sénateurs bénéficient d'une avance de 3 000 euros pour acquérir l'équipement informatique (ordinateur, imprimante, copieur, logiciels etc.) pour eux-mêmes et leurs collaborateurs, à la fois à Paris et en circonscription. Le Sénat ne leur fournit aucun matériel. Les factures sont déposées et vérifiées de la même manière que les autres frais.

Au 1er janvier de chaque année, ils bénéficient d'une avance de 1 000 euros destinée à l'acquisition de matériel, à son entretien et aux consommables : cartouches d'imprimante, connectique, logiciels, etc. À chaque renouvellement du Sénat, ils bénéficient du renouvellement de l'avance de 3 000 euros pour remplacer les équipements.

• Les sénateurs ont tous des logements de fonction. VRAI et FAUX

La plupart des appartements de fonction ont été supprimés en 2010 et transformée en bureaux pour les sénateurs et les services ainsi que, pour certains, en espaces de réception à la disposition de l'ensemble des sénateurs.

Aujourd'hui, outre les espaces affectés aux trois questeurs, en raison de leurs fonctions, le Sénat ne met à disposition que six logements pour des fonctions particulières exercées par certaines personnes : outre deux concierges et deux jardiniers, il s'agit du général commandant militaire du Palais (un gendarme) et du médecin de soins (contractuel). Le président du Sénat n'utilise pas de logement de fonction.



• Le Sénat est inutile, l'Assemblée nationale ayant toujours le dernier mot. FAUX

S'il est exact de dire que l'Assemblée nationale a le dernier mot – c'est l'article 45 de la Constitution : le gouvernement peut demander à l'Assemblée nationale de statuer définitivement si l'Assemblée et le Sénat ne parviennent pas à se mettre d'accord sur un texte commun - en pratique, seules 24 % des lois ont fait l'objet de la procédure du « dernier mot » en 2018-2019. Cela veut dire que 76 % des lois tiennent compte de l'avis et des amendements du Sénat à l'issue du processus de navette, c'est-à-dire de lectures successives des textes par les deux chambres. Par ailleurs, 53 % des amendements du Sénat sont conservés par l'Assemblée nationale.

ALISON PELOTIER D'APRÈS LE SITE INFOX.SENAT.FR

*Vérification des faits.

Portrait

Alessandra Kirsch, le mariage du bon sens paysan et de la vision globale

Ingénieure agronome et docteure en économie et politique agricole, cette jeune femme vient d'intégrer le groupe de réflexion Agriculture Stratégies. Une évolution qui s'appuie sur une réelle expérience de terrain acquise notamment au sein de la DDT de Côte-d'Or.

Elle se serait bien vue vétérinaire. C'est d'ailleurs dans ce but qu'elle avait intégré un BTS en productions animales à Nevers, au début de son cursus d'études supérieures. Pourtant, c'est l'agriculture au sens large qui l'a happée. Alessandra Kirsch a trouvé qu'il y avait là un univers finalement bien plus riche et intéressant pour elle, qui n'en n'est pourtant pas issue. Cette native d'Aix-en-Provence, âgée de 32 ans, avait trouvé sa voie et depuis, elle n'a cessé de l'arpenter de manière très structurée. Elle vient d'être recrutée par le groupe de réflexion Agriculture Stratégies en tant que directrice des études. La voilà donc partie à Paris mais après plusieurs années à Dijon, comme étudiante et doctorante d'abord, puis comme fonctionnaire au sein de la Direction départementale des territoires. Ce parcours ne doit rien au hasard mais tout à une volonté ancrée en elle de mener des travaux de réflexion et d'analyse sur les politiques agricoles, en s'étant d'abord imprégnée des réalités concrètes du terrain.

Le colza, sujet de réflexion

Agriculture Stratégie est un «*Think Tank*» indépendant, présidé par Jacques Carles, qui a pour but d'influer sur les politiques agricoles, nationales et internationales, au sens large. En son sein, Alessandra Kirsch va mener des études, écrire des articles, répondre à des demandes de partenaires dans le cadre de contrats d'accompagnement. Parmi les sujets sur lesquels elle va se pencher prochainement figure le colza, problématique importante en Côte-d'Or et dans une bonne partie de la Bourgogne Franche-Comté. « *La question de la perte de rentabilité du colza,* souligne-t-elle, *en lien avec l'apparition de résistances aux insecticides et les aléas climatiques, va entraîner de vrais problèmes d'un point de vue agronomique puisque le colza est une excellente tête de rotation. Il faut aussi s'attendre à des impacts économiques, en raison de l'importance du colza dans le domaine des bio-carburants. Par ailleurs, cette culture est utile pour la production de tourteaux non-OGM. Il en existe peu sur les marchés : si tout le monde arrête de faire du colza, cela aura d'énormes conséquences.* » Autre intérêt, pour la jeune femme, d'intégrer Agriculture Stratégies : les sujets abordés et les positions adoptées, notamment sur la régulation des marchés agricoles (sécurité alimentaire, condition des paysans et du monde agricole) « *un sujet auquel je suis particulièrement attaché* ». Alessandra Kirsch va aussi travailler sur le dossier de la filière moutarde, confrontée aux mêmes problèmes que le colza. La PAC devrait également être bien positionnée dans ses réflexions et plus largement, les politiques agricoles d'autres pays dans le monde, au-delà de l'Union européenne, tant il est vrai qu'elles sont toutes imbriquées et qu'une décision pour une région peut avoir de grandes conséquences dans d'autres. « *Par exemple*», souligne la directrice des études, *«en Chine ou en Inde, on trouve des politiques agricoles extrêmement interventionnistes et des agriculteurs qui ne travaillent pas dans les mêmes conditions que les nôtres. Pourtant, ils sont en confrontation sur les marchés mondiaux…* »



A 32 ans, Alessandra Kirsch intègre un organisme qui lui offre la possibilité de mettre sa connaissance des réalités du terrain au service d'outils de réflexion sur le monde agricole.

Des réalités très différentes

Enfin, elle souhaite se pencher sur la thématique de l'installation. *« Sur cette question»*, explique celle qui fut cheffe du bureau *« Installation et structures »* en charge du pilotage de tout ce qui concerne l'installation des jeunes agriculteurs à la DDT 21, *j'ai une vision de « terrain », j'ai vu passer de nombreux dossiers. Lorsqu'on en prend un en charge, on l'expertise sur les quatre années qui viennent, on voit les hypothèses prises en compte et ce que pourra donner l'état de l'économie de l'exploitation sur cette période de quatre ans. On s'aperçoit que, par rapport à ce qui a été planifié sur le papier à l'origine, la réalité finale est parfois très différente… Il s'agit d'un sujet que j'ai vraiment envie de creuser.* » Un sujet d'importance puisque le nombre d'installations en agriculture, que ce soit de manière aidée ou non, est de l'ordre de 16 000 par an, en France. A la DDT de Côte-d'Or, Alessandra Kirsch a également assumé une fonction de chargée de mission « Agriculteurs en difficulté » et « Politiques agro-environnementales ». Elle en retient le sentiment d'une expérience humaine et professionnelle très forte : *« voir fonctionner de l'intérieur un service dédié à l'économie agricole est extrêmement instructif. C'est très éloigné de ce qu'on imagine parfois. Les gens que j'ai côtoyé durant les quelques années que j'y ai passé faisaient preuve d'une implication très forte. Ils ont vraiment à cœur l'intérêt des agriculteurs. Aucune décision n'est prise à la légère. La vie d'un tel service n'est pas facile parce qu'il doit appliquer les politiques décidées, il est en première ligne lorsqu'il faut gérer des choses désagréables, mais il joue aussi un rôle de « tampon » et fait en sorte d'avoir les meilleures relations possibles avec la profession agricole»*. Là encore, le sentiment d'avoir été aux prises avec des réalités très concrètes semble prédominant et la jeune femme tenait à suivre ce cap : *« Une fois que j'ai eu terminée ma thèse (voir encadré NDLR) la question pour moi était de savoir si je montais à Paris pour travailler directement sur les politiques agricoles, ou si je cherchais une expérience de terrain. Mon choix a toujours été d'avoir un parcours qui commence par le terrain avant de travailler sur les politiques. Le but du jeu, c'était de voir comment les choses fonctionnaient, d'être à l'échelon de l'application, d'avoir une vision claire des contraintes auxquelles étaient confrontés les agriculteurs, du fonctionnement d'une ferme… »* Cette expérience, elle est convaincue qu'elle lui sera très utile dans ses nouvelles fonctions. *« J'aime bien l'idée d'amener du bon sens paysan dans la conception et la réflexion sur les politiques agricoles »* conclut-elle.

BERTY ROBERT

Impliquée sur les difficultés du monde agricole

Dans le cadre de sa fonction de chargée de mission « *Agriculteurs en difficultés* » au sein de la DDT 21, Alessandra Kirsch a participé à la création du dispositif « *Faire face ensemble* » permettant de proposer une solution d'accompagnement globale aux agriculteurs puisque, sur ce dispositif, la DDT n'est pas la seule à intervenir, elle est associée à la MSA, au Conseil départemental, à des centres d'expertise comptable et à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. « **Cette structure**», souligne-t-elle, «*assure une confidentialité totale aux exploitants qui y font appel. Elle porte une expertise globale de la situation de l'exploitant et peut proposer une solution concertée. Le problème c'est que, généralement, les agriculteurs qui sont en difficultés font appel trop tard à ce dispositif. Du coup, il est souvent vu comme la solution de la dernière chance, alors que s'il est mobilisé le plus tôt possible, il peut être très efficace...* »

Une thèse sur les aides directes de l'agriculture et l'environnement

Alessandra Kirsch est arrivée à Dijon en 2010 pour intégrer AgroSup Dijon, l'école d'ingénieurs. Elle a eu pour directeurs de thèse Aurélie Trouvé et Jean-Christophe Kroll qui lui ont proposé de traiter son sujet au sein du Centre d'économie et de sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux (Cesaer), également à Dijon. Soutenue en mars 2017, cette thèse portait sur le sujet suivant : « Politique agricole commune, aides directes de l'agriculture et environnement : analyse en France, en Allemagne et au Royaume-Uni ». Il s'agissait de définir si les exploitations agricoles qui font plus attention à l'environnement touchaient plus ou moins d'aides directes de la PAC. « *On a mis en place un outil basé sur le Réseau d'information comptable agricole (Rica), explique-t-elle, qui est une base de données existante dans chaque Etat membre de l'Union européenne et actualisée chaque année. L'outil que nous avons conçu à partir de cette base permet de voir qui a touché, globalement, le plus d'aide par hectare. On a pu analyser tout cela sur une longue période et faire des comparaisons entre Etats membres.* »